



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : AGREGATION externe

Section : Histoire

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

Yves PONCELET
président du jury

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le rapport annuel rédigé par le jury de l'agrégation d'histoire répond à trois objectifs :

- rendre compte à l'ensemble de la communauté scolaire et universitaire de la nature actuelle et des résultats du concours ;
- guider les candidats de la session suivante, et leurs préparateurs, dans leur effort. Ce deuxième objectif inclut l'annonce de changements et d'adaptations éventuels ;
- permettre aux candidats de la session concernée, et à ceux qui les ont aidés à se préparer, d'inscrire leur travail et leurs résultats dans une explicitation globale et un bilan général des épreuves écrites et orales.

Pour ce qui concerne ce troisième objectif, le *Rapport du jury* est complété d'une part par un accueil direct des candidats non-admissibles qui le peuvent et le souhaitent peu après le début des épreuves orales puis par un accueil direct des admissibles non-admis à la suite de la proclamation des résultats ; d'autre part par l'envoi aux candidats non admis qui en font la demande à la Direction générale des ressources humaines du ministère de leurs copies et de la synthèse des appréciations portées par les correcteurs et par l'envoi aux admissibles non admis de la synthèse des appréciations portées par les membres des commissions des épreuves orales.

Bilan statistique

La session 2014 a été ouverte à hauteur de 80 postes, ce qui la situe dans la fourchette de la fin de la décennie 2000 et de la première moitié de la décennie 2010 :

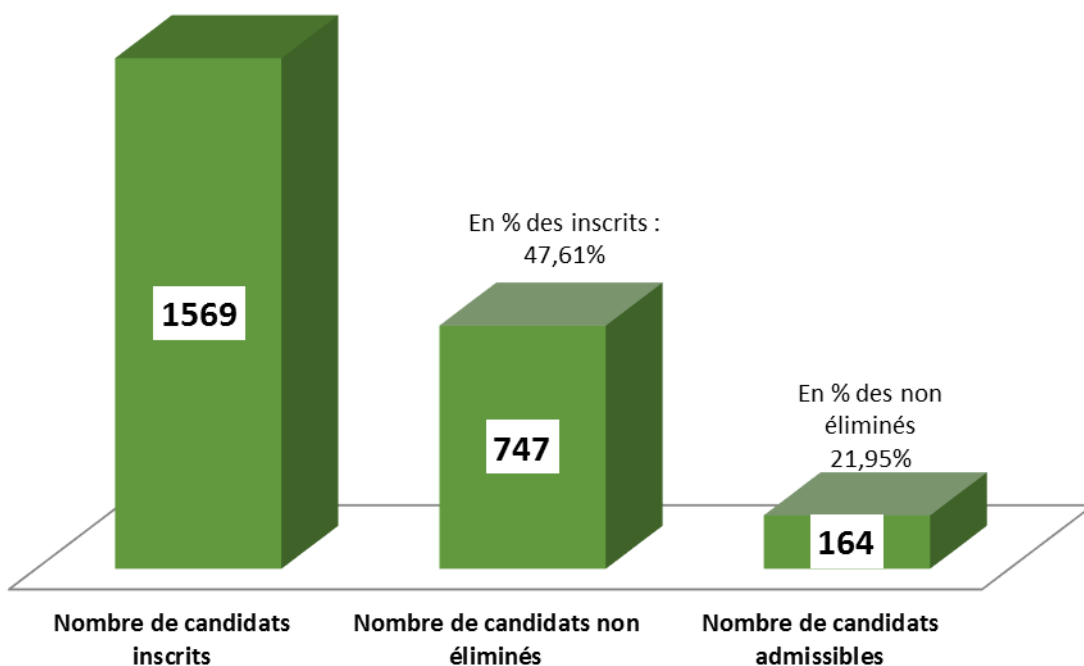
Session	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	83	84	84	70	70	100	80	91

Avec 747 candidats non-éliminés à l'issue des épreuves écrites (c'est-à-dire pour l'essentiel ceux ayant été présents aux quatre épreuves et ayant effectivement composé), la session témoigne de l'existence d'un vivier d'étudiants bien impliqués dans la préparation du concours. Ce vivier est stable par rapport à 2013 – 748 non-éliminés – et en croissance si on le compare aux années 2011 et 2012 : respectivement 520 et 592. Il est conforté par l'engagement des admissibles puisque 163 sur 164 ont passé l'ensemble des épreuves orales.

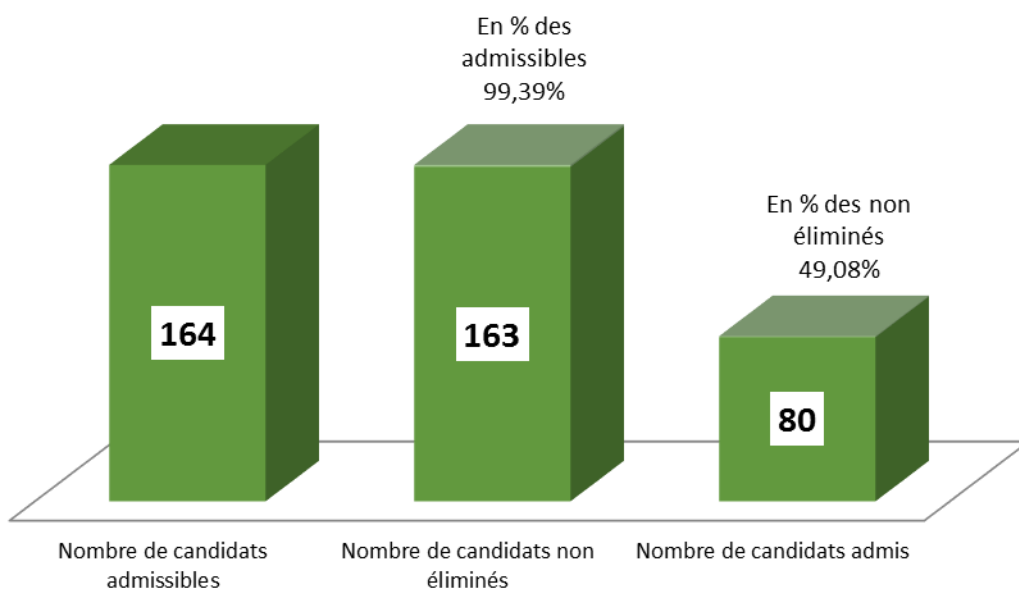
Ces données illustrent le caractère partiel d'une évaluation de l'attrait du concours par le seul nombre d'inscrits. Pour autant, il faut prendre la mesure du trend baissier qui affecte ce paramètre : 2 624 inscrits en 2008, 2 309 en 2009, 2 113 en 2010, 1 659 en 2011, 1 692 en 2012, 1 937 en 2013, 1 569 en 2014 et 1 519 en 2015.

Cette baisse désormais ancienne doit être prise au sérieux. Mais pour l'heure, elle n'affecte en rien le haut niveau de sélectivité du concours : avec un ratio de 10,09 % admis/présents (aux épreuves écrites), l'agrégation d'histoire se classe nettement parmi les plus difficiles à obtenir. Elle pourrait sans déchoir sélectionner un nombre significativement plus important d'admis.

Bilan de l'admissibilité



Bilan de l'admission



BILAN PAR ACADÉMIES

ACADÉMIES	PRÉSENTS (SUR INSCRITS)	ADMISSIBLES	ADMIS
AIX-MARSEILLE	17 (sur 51 soit 33 %)	5	
BESANÇON	13 (sur 20 soit 65 %)	1	
BORDEAUX	55 (sur 89 soit 62 %)	5	3
CAEN	16 (sur 28 soit 57 %)	2	
CLERMONT-FERRAND	15 (sur 26 soit 58 %)	1	
DIJON	22 (sur 37 soit 59 %)	3	2
GRENOBLE	24 (sur 53 soit 45 %)	5	
LILLE	26 (sur 67 soit 39 %)	6	1
LYON	75 (sur 123 soit 61 %)	37	24
MONTPELLIER	14 (sur 42 soit 33 %)	1	
NANCY-METZ	16 (sur 34 soit 47 %)	2	2
POITIERS	12 (sur 28 soit 43 %)	2	1
RENNES	27 (sur 58 soit 47 %)	4	2
STRASBOURG	23 (sur 44 soit 52 %)	3	2
TOULOUSE	32 (sur 62 soit 52 %)	1	
NANTES	20 (sur 42 soit 48 %)	6	1
ORLÉANS-TOURS	15 (sur 31 soit 48 %)	4	2
REIMS	6 (sur 17 soit 35 %)		
AMIENS	9 (sur 26 soit 35 %)	1	1
ROUEN	16 (sur 31 soit 52 %)	1	
LIMOGES	4 (sur 8 soit 50 %)	2	2
NICE	6 (sur 32 soit 19 %)		
CORSE	2 (sur 5 soit 40 %)		
RÉUNION	3 (sur 7 soit 43 %)		
MARTINIQUE	0 (sur 5 soit 0 %)		
GUADELOUPE	3 (sur 4 soit 75 %)		
GUYANE	0 (sur 3 soit 0 %)		
NOUVELLE-CALÉDONIE	1 (sur 4 soit 25 %)		
POLYNÉSIE FRANÇAISE	2 (sur 3 soit 67 %)		
MAYOTTE	0 (sur 2 soit 0 %)		
PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES	319 (sur 587 soit 54 %)	72	37

Remerciements

La préparation et le bon déroulement du concours nécessitent la collaboration scrupuleuse de très nombreux acteurs. Le jury tout d'abord – et en son sein le directoire – dont il m'appartient comme président de saluer le professionnalisme, l'engagement et l'excellente atmosphère de travail. M. le sous-directeur et les personnels de la sous-direction du Recrutement de la DGRH du ministère et les personnels des divisions des examens et concours de l'ensemble des rectorats et de la Maison des examens, qui assurent un très lourd travail en amont et en aval des épreuves. M. le proviseur du lycée Louis-le-Grand, M. le directeur de l'Institut de géographie et l'ensemble des personnels de leurs établissements, qui accueillent les trois épreuves orales ainsi que la préparation de l'épreuve de géographie. M. le Directeur de la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne et l'ensemble de ses collaborateurs, qui rendent possible la préparation des deux épreuves d'histoire en constituant en lien avec le jury les fonds bibliographiques, en accueillant les candidats dans leurs locaux et en se montrant tout au long d'une très grande efficacité et serviabilité. Enfin, le groupe des appariteurs travaillant sur les sites de la BIS, de l'Institut de géographie et de Louis-le-Grand, sans la rigueur, la réactivité et la gentillesse desquels les épreuves orales ne pourraient se dérouler.

Composition du jury

Le jury de la session 2014, présidé par M. Yves Poncelet, inspecteur général de l'éducation nationale, était composé de :

Vice-présidents

Mme Sylvie Aprile PU (Lille 3), M. Christophe Badel PU (Rennes 2), Mme Isabelle Brian MCF HDR (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), M. Olivier Deslondes PU (Lyon 2), M. Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense), M. Pascal Marty PU (La Rochelle).

Secrétaire général

M. Daniel Henri PCh.S (Paris).

Membres des quatre commissions d'écrit

Mmes et MM. Joëlle Alazard-Fontbonne (Lille), Sylvie Aprile (Lille 3), Carole Avignon (Angers), Christophe Badel (Rennes 2), Ludivine Bantigny (Rouen), Valérie Batal (CPGE Versailles), Nadine Beligand (Lumière Lyon 2), Sylvie Bepoix (Franche-Comté), Pierre-Yves Boillet (Aix-Marseille), Christian Bonnet (Montpellier), Christine Bouisset (Pau et Pays de

l'Adour), Jean-Yves Carrez-Maratray (Paris-Nord), Charlotte de Castelnaud-L'Estoile (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Maria-Paola Castiglioni (Grenoble UPMF), Loïc Cazaux (Jean-Moulin Lyon 3), Julien Champigny (Créteil), Olivier Coquard (CPGE Paris), Pierre Cosme (Rouen), Sébastien Cote (Montpellier), Tatiana Debbagi-Baranova (Paris-Sorbonne), Michèle Dechenoix (CPGE Paris), Jacques Defosse (Lyon 2), Olivier Deslondes (Lyon 2), Stéphane Dubois (Clermont-Ferrand), Henri Fernoux (Rennes 2), Matthieu Flonneau (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Claire Fredj (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Solène Gaudin (Rennes 2), Jean-Charles Geslot (Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Ariane Gieu-Coppolani (Paris-Sorbonne), Véronique Grandpierre (Paris), Jérôme Grondeux (Paris-Sorbonne), Alexis Grelois (Rouen), Pauline Guinard (ENS), Axelle Guillausseau (Versailles), François Guyon (Strasbourg), Bertrand Haan (Paris-Sorbonne), Guillaume Hanotin (Montaigne Bordeaux 3), Charles-Édouard Harang (Rouen), Xavier Huetz de Lemps (Nice Sophia-Antipolis), Anne-Lise Humain-Lamoure (Paris-Est Créteil), Michèle Jablon (Strasbourg), Éric Janin (Versailles), Emmanuel Jaurand (Nantes), Caroline Jeanne (Créteil), Alain Joyeux (CPGE Montpellier), Guy Labarre (Franche-Comté), Matthieu Lahaye (CPGE Versailles), Caroline Le Mao (Montaigne Bordeaux 3), Xavier Le Person (Paris-Sorbonne), Stéphane Lebreton (Artois), Corinne Legoyt (Orléans), Enrique Leon (Paris), Julien Loiseau (Montpellier), Mathieu Lours (Créteil), Gilles Malandain (Poitiers), Antoine Mariani (Paris), Pierre Martin (Lyon), Gabriel Martinez-Gros (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Pascal Marty (La Rochelle), Véronique Mehl (Bretagne-sud), Benoît Montabone (Rennes 2), Gilles Montègre (Grenoble UPMF), Sophie Montel (Franche-Comté), Marianne Morange (Paris 7 Diderot), Vincent Moriniaux (Paris-Sorbonne), Xavier Nadrigny (Créteil), Nicolas Richer (ENS Lyon), Émilie Rosenblieh (Franche-Comté), Gregorio Salinero (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Jean-Baptiste Santamaria (Lille 3), Stéphanie Sauget (Tours), Pierre Savy (Paris-Est Marne-la-Vallée), Bertrand Schnerb (Lille 3), Isabelle Surun (Lille 3), Kevin Sutton (Savoie), Bénédicte Thibaud (Montaigne Bordeaux 3), Anne Tichit (Paris-Sorbonne), Valérie Toureille (Cergy-Pontoise), Julien Vasquez (Bordeaux), Géraldine Vaughan (Rouen), Sylvain Vigneron (Lille).

Membres des six commissions d'oral

Mmes et MM. Sylvie Aprile PU (Lille 3), Christophe Badel PU (Rennes 2), Valérie Batal PCh.S (CPGE Versailles), Christine Bouisset MCF (Pau et Pays de l'Adour), Isabelle Brian MCF HDR (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Charlotte de Castelnaud-L'Estoile MCF HDR (Paris-

Ouest Nanterre La Défense), Olivier Coquard PCh.S docteur (CPGE Paris), Pierre Cosme PU (Rouen), Michèle Dechenoix PCh.S (CPGE Paris), Olivier Deslondes PU (Lyon 2), Henri Fernoux PU (Rennes 2), Xavier Huetz de Lemps PU (Nice Sophia-Antipolis), Anne-Lise Humain-Lamoure MCF (Paris-Est Créteil), Alain Joyeux PCh.S (CPGE Montpellier), Matthieu Lahaye PA docteur (CPGE Versailles), Julien Loiseau MCF HDR (Montpellier), Gabriel Martinez-Gros PU (Paris Ouest Nanterre La Défense), Pascal Marty PU (La Rochelle), Nicolas Richer PU (ENS Lyon), Gregorio Salinero MCF HDR (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Bertrand Schnerb PU (Lille 3), Isabelle Surun MCF HDR (Lille 3), Kevin Sutton PRAG docteur (Savoie), Bénédicte Thibaud PU (Montaigne Bordeaux 3), Valérie Toureille MCF HDR (Cergy-Pontoise).

L'avenir proche

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le nombre de postes offerts au concours de l'agrégation d'histoire 2015 – 91 – est en croissance, à mi-chemin entre la session 2013 (100) et la session 2014 (80). Le nombre d'inscrits – 1 519 – est, quant à lui, à peu près stable.

Sur cette toile de fond, il convient pour clore cette introduction générale au *Rapport 2014* d'indiquer un changement et une évolution qui vont marquer la prochaine session.

Une double modification de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation

Cette modification concerne pour une part les épreuves de la section Histoire de l'agrégation, pour une part toutes les sections.

Conformément à un souhait ancien, la leçon d'histoire générale retrouve sa forme traditionnelle et, par là, un format plus propice au travail des candidats et à leur évaluation :

[...] B. Épreuves orales d'admission

1° Une leçon d'histoire générale.

L'épreuve comporte deux séquences :

- un exposé de trente minutes en réponse à un sujet tiré au sort, hors programme ;
- un entretien de trente minutes avec le jury portant aux deux tiers environ sur l'exposé et pour le tiers restant sur les lectures du sujet rapportées aux autres périodes historiques.

Durée de préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

[...]

D'autre part, l'article 8 de l'arrêté prévoit désormais que :

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013. »

Le directeur de l'agrégation d'histoire fera connaître la manière dont les épreuves d'admission intégreront ce qu'arrête cet article 8.

Un développement de la place du numérique dans les épreuves d'admission

Dans la continuité des pistes déjà tracées (remise de dossiers documentaires sous forme numérique lors de l'épreuve d'explication d'une carte ou de documents géographiques, mise à disposition d'une banque d'images et de cartes numérisées et plus récemment d'une clef USB lors des épreuves orales d'histoire, etc.), la session 2015 constituera la première étape d'un accroissement sensible de la dimension numérique et par conséquent d'une meilleure – et indispensable – adéquation entre le concours et ce que vivent quotidiennement les candidats comme étudiants ou ce qu'ils vivront tout aussi quotidiennement comme enseignants.

Cet accroissement passera :

- par une augmentation du nombre de sujets d'explication de document(s) remis sous forme numérique ;
- par la mise à disposition des candidats admissibles, lors des épreuves orales, d'outils de travail (tablettes ou ordinateurs portables) permettant de préparer tout ou partie de leur leçon ou de leur explication (avant d'avoir recours, comme c'est déjà le cas pour ceux qui le souhaitent, aux moyens de vidéo-projection des salles de commission) ;
- par l'accès durant le temps de préparation à un nombre contingenté de sites offrant des ressources académiques.

En ce qui concerne l'étape de la session 2015 proprement dite, il reste encore des questions techniques à régler et des choix précis à définir. Le dossier est en effet complexe et engage de nombreuses parties prenantes. Ces choix et les solutions techniques adoptées seront régulièrement portés à la connaissance des candidats et de leurs préparateurs sur le site du ministère et par l'ensemble des canaux d'information mobilisables.

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

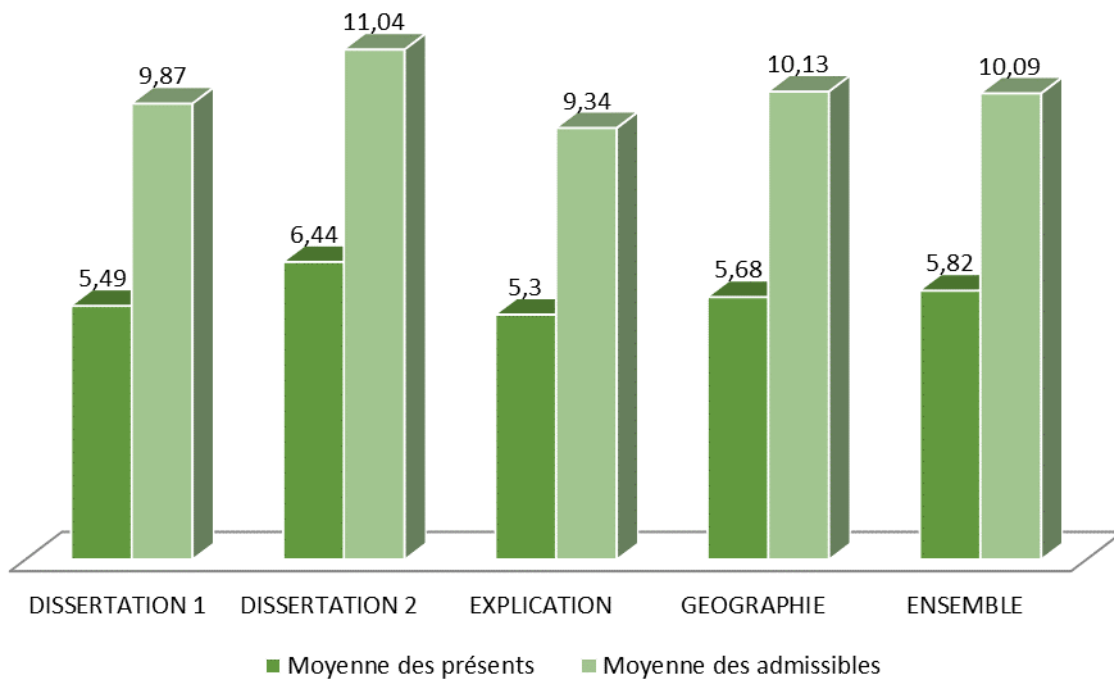
Elles sont au nombre de quatre, obéissant à un cadre identique : coefficient 1 (soit un total de 4 sur 10), durée de sept heures.

Elles se composent de :

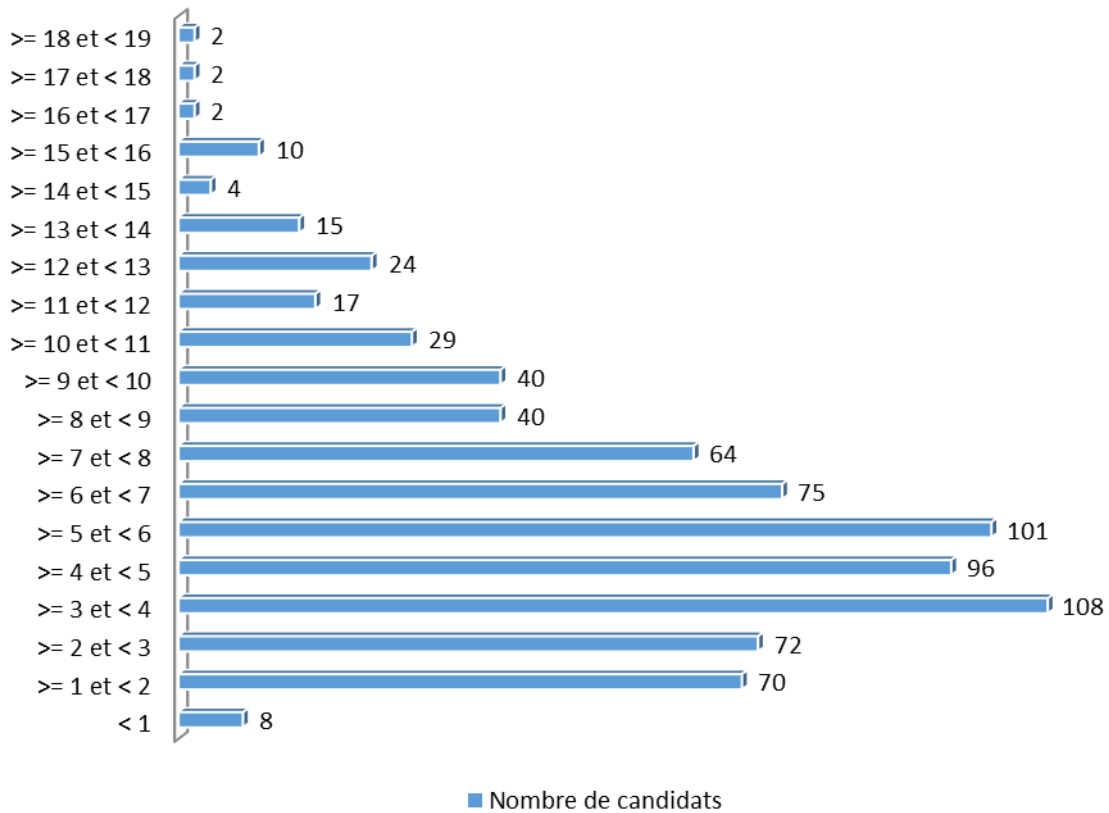
- trois dissertations, dont deux amènent à traiter un sujet d'histoire et la troisième un sujet de géographie (cette dernière dissertation est intitulée « composition sur un sujet de géographie » dans l'arrêté du 28 décembre 2009 sans qu'il faille chercher dans cette différence d'intitulé autre chose qu'un usage, d'ailleurs maintenu de l'arrêté du 27 août 1970 dans lequel le mot « composition » désignait de manière générique les quatre épreuves d'écrit) ;
- une explication de texte(s) historique(s).

Chacun de ces quatre exercices porte sur une des six questions inscrites au programme du concours (quatre en histoire, deux en géographie).

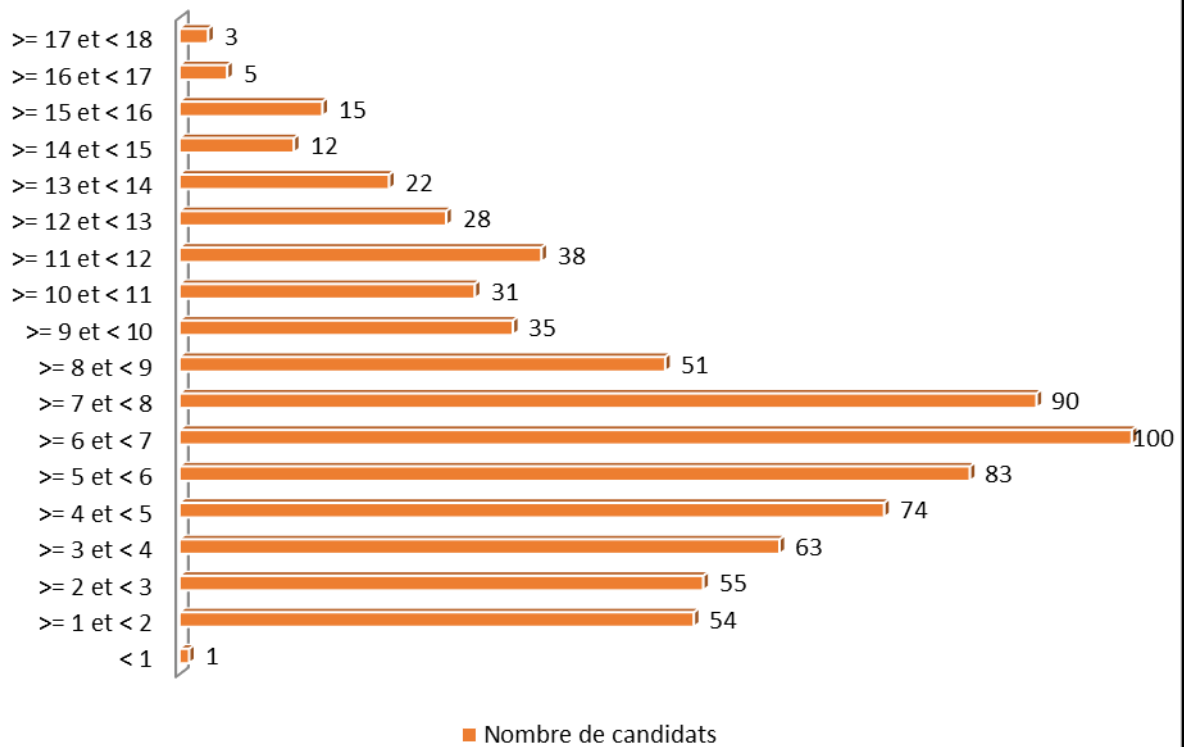
Moyennes des épreuves d'admissibilité (barre d'admissibilité : 8,25)



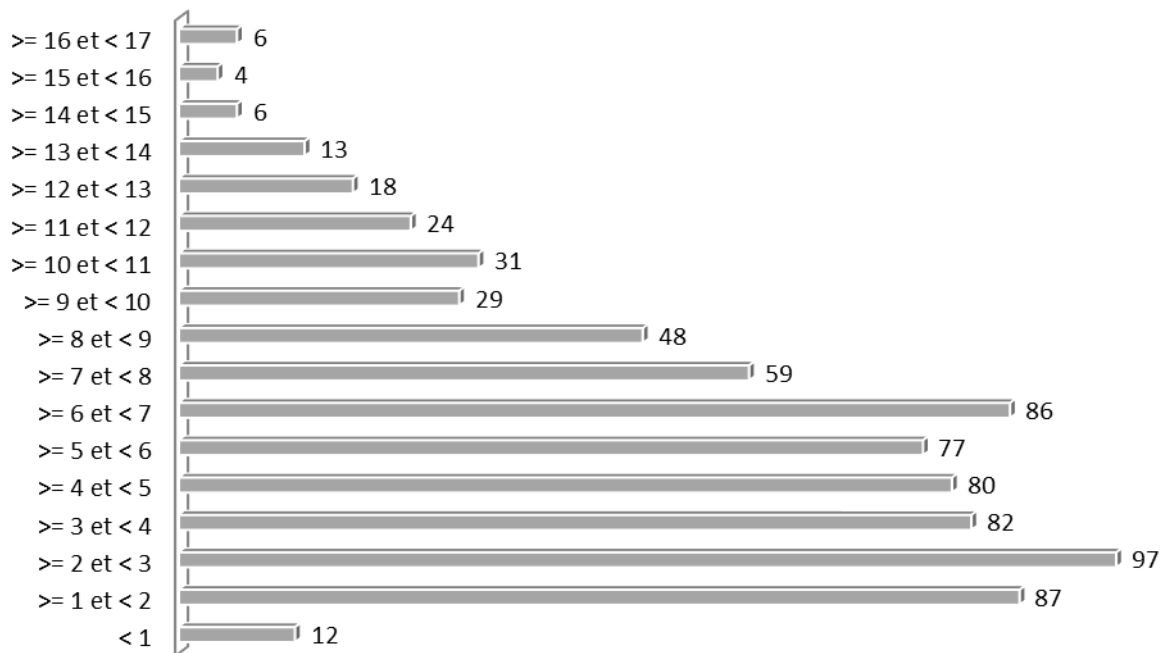
Résultats dissertation 1 d'histoire (écart type : 3,45)



Résultats dissertation 2 d'histoire (écart type : 3,64)

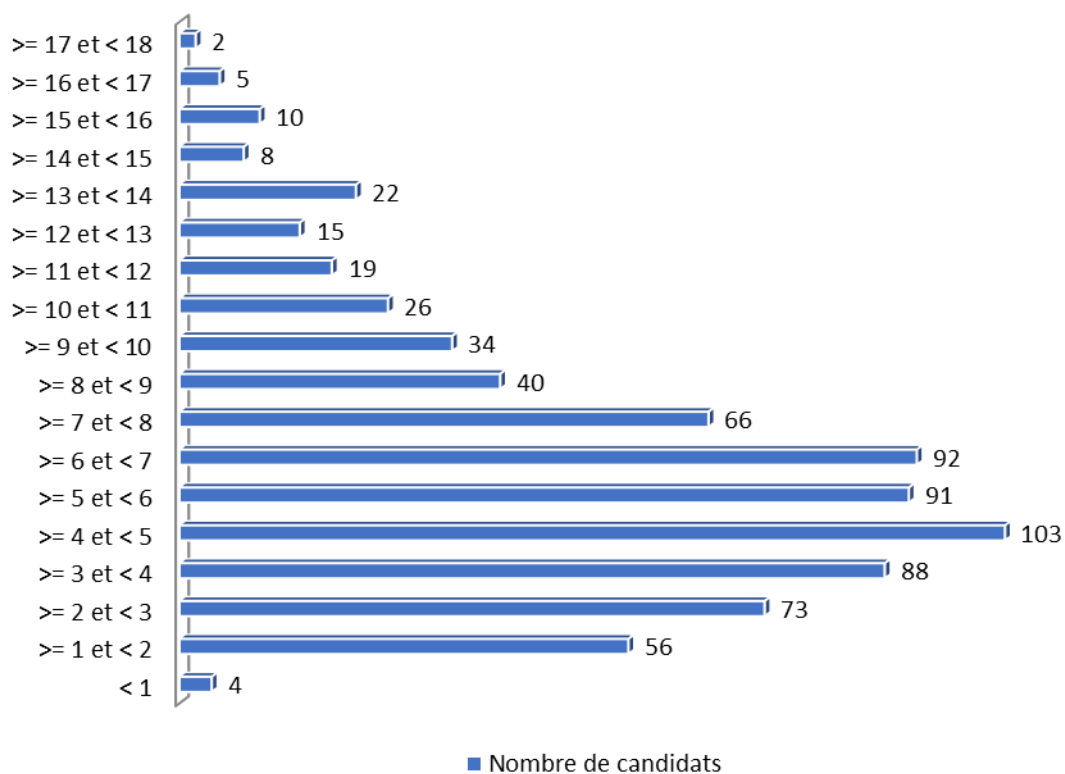


Résultats explication de texte historique (écart type : 3,45)



■ Nombre de candidats

Résultats dissertation de géographie (écart type : 3,46)



PREMIERE DISSERTATION D'HISTOIRE

Durée : 7 heures

LA PENINSULE IBERIQUE ET LES NOUVELLES FRONTIERES DU MONDE*

** Rappel de la question d'histoire moderne inscrite au programme : « La péninsule ibérique et le Monde, années 1470 - années 1640 ».*

Remarques préliminaires

La nouvelle question d'histoire moderne est tombée à l'épreuve de la première dissertation. Malgré la nouveauté du programme, son ampleur et le fait que les étudiants des universités françaises n'aient pas toujours l'occasion d'étudier dans leur cursus des questions à l'échelle mondiale, beaucoup de candidats ont paru à l'aise avec le sujet, montrant un réel intérêt pour cette question sur la mondialisation ibérique qui n'avait pas été inscrite au programme de l'agrégation depuis plusieurs décennies. Le sujet a été discriminant, mais cela est normal pour une question nouvelle. Les notes se sont échelonnées sur tout l'éventail, les bonnes voire très bonnes copies ne manquant pas : seize d'entre elles ont été notées entre 15 et 18. Cent-cinq candidats ont obtenu 10 et plus, cent-quatre-vingt-cinq 8 et plus.

Le sujet très ample permettait de juger la pertinence de la réflexion des candidats qui avaient tous en principe de la matière pour le traiter, la difficulté étant de construire une réflexion intéressante avec des exemples pertinents, précis, faisant preuve d'une réelle culture sur la période et non d'un simple vernis. Le risque était de traiter la question de l'expansion ibérique de manière générale en évacuant la réflexion sur les frontières ; de fait, après quelques remarques en introduction sur les frontières, un certain nombre de copies semble adopter un mode d'écriture automatique et se mettent à raconter l'épopée ibérique à travers le monde à l'époque moderne sans construction d'une réflexion articulée ; les frontières ont été alors complètement oubliées et la copie tombe dans le hors-sujet. De manière générale, une copie d'agrégation ne peut en aucun cas être purement narrative : on attend des candidats des qualités de réflexion et d'analyse.

Autre erreur fréquente, le candidat ne traite que partiellement le sujet. Le monde portugais est généralement moins bien analysé que le monde espagnol alors que pour la question des frontières, il offrait de nombreux points de réflexion intéressants. Pour certains, le monde des Ibériques se réduit à l'Amérique. Ni l'Afrique ni l'Asie n'ont été véritablement envisagées dans le sujet alors qu'il est clair que le Japon pour les Portugais et les Philippines pour les

Espagnols représentent l'ultime frontière au sens d'objectif ; l'hinterland (le sertão) africain qui reste en partie inaccessible pour des raisons politiques (efficace résistance des pouvoirs locaux) et sanitaires, est une frontière au sens de barrière impénétrable.

Curieusement la péninsule ibérique qui constitue pourtant un pôle du programme, paraît mal maîtrisée (et cette impression a été largement confirmée par les oraux) : les candidats doivent s'approprier un minimum l'histoire de la péninsule pour pouvoir véritablement réfléchir aux questions d'un monde ibérique étendu aux quatre parties du monde.

Enfin, la dernière partie chronologique du programme est méconnue : elle se résume pour certains à un déclin général et sans nuance de la puissance ibérique. Or la réalité est plus complexe : si la monarchie espagnole connaît effectivement une crise très profonde dans les années 1630 et 1640, les Espagnols parviennent à maintenir une position défensive en Amérique et à contenir les autres Européens en dehors des Indes occidentales, sur l'arc Caraïbes qui devient en quelque sorte une nouvelle frontière. Quant aux Portugais, s'ils perdent leur position en Asie, ils s'enracinent dans l'Atlantique sud par une série de victoires contre les Hollandais (au Brésil à partir de 1644) et avec la reprise de Luanda (1648), fondamentale pour alimenter la traite et contribuer au dynamisme économique du Brésil qui explique que le petit Portugal arrive à résister aux armées du roi de Castille et à s'allier aux autres puissances européennes. Ces nouvelles dynamiques à l'œuvre modifient les frontières. De manière générale la décennie 1640 qui fait partie *stricto sensu* du programme est une période intéressante qui ne se résume pas à un déclin absolu, notamment vue des espaces extra-européens. La Nouvelle-Espagne nouveau carrefour mondial par exemple n'entre pas dans le discours de la décadence. Les fortifications de ses littoraux, financées par la vice-royauté, étaient à analyser du point de vue des frontières. Il faut donc penser à aborder tout le spectre chronologique et spatial contenu dans les bornes du sujet afin de ne pas manquer des aspects importants de la réflexion attendue.

La frontière est un concept malléable, très utilisé aujourd'hui dans les sciences sociales. Le jury n'attendait pas forcément une réflexion théorique très approfondie mais au minimum une analyse présentant les diverses acceptions du terme. La Frontière marque la différence, la dissemblance, la disparité dans l'espace. Elle est une variété particulière de limite, sa caractéristique principale est qu'elle mérite d'être bien gardée. Elle appartient au registre de la guerre. Les frontières renvoient à la notion de territoire, de tracé sur la carte, à la volonté politique d'appropriation d'un espace [Daniel Nordman *Frontières de France. De l'espace au territoire XVI-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998]. La formation des empires ibériques est liée à

la cartographie et à la représentation des espaces et donc des frontières. Le concept de frontière est ouvert, divers, et a toutes sortes d'acceptions sociales, culturelles, figurées, symboliques. Dans le monde américain, la notion a pris un sens particulier, la limite entre le monde civilisé et le monde sauvage, la nature et les Indiens (Frederick Jackson Turner [1893], *The Significance of the Frontier in American history*). Plus récemment, on considère qu'entre ces deux mondes, la frontière n'est pas une limite réelle, mais un territoire imaginé, instable et perméable de circulation, de négociation et de lutte de diverses sortes entre des individus et des groupes d'origines distinctes. C'est ce qu'on appelle le « *middle ground* », la frontière comme zone intermédiaire. Il existe aussi des frontières culturelles, religieuses, au sens de limites qui bornent et que l'on cherche à défendre ou à franchir. L'évangélisation est un mouvement d'élargissement des frontières de la catholicité aux dimensions du monde. Les religions, les mœurs des « barbares » sont ainsi perçues comme des frontières à franchir nécessitant des traductions et des accommodements qui peuvent aller loin. Mais l'orthodoxie est elle aussi une limite posée comme infranchissable, l'établissement des tribunaux de l'inquisition à Goa d'abord puis en Amérique, montre bien ce double mouvement. L'islam est l'exemple intéressant d'une frontière bien connue des Ibériques, qu'ils retrouvent sur les littoraux africains puis en Asie jusqu'aux Philippines, et qui reste imperméable (peu ou pas de conversions de musulmans au christianisme). Les conversions à l'islam sont par contre plus nombreuses et les renégats sont des passeurs de frontières.

Le terme de « nouvelles » n'était pas non plus à négliger. Il renvoie à l'idée de la révolution d'espace mise en œuvre par les Ibériques de 1470 à 1570. Il y a un sentiment de la nouveauté, avec la claire conscience que le monde des Modernes a dépassé le monde des Anciens s'agissant de la connaissance du monde. Le Monde a de nouvelles limites et la péninsule Ibérique les repousse toujours plus loin. Mais la péninsule Ibérique a d'anciennes frontières qui restent bien présentes voire qui se renforcent dans cette période : elle est une frontière de chrétienté avec l'islam si proche et qui se renforce en Méditerranée, elle est elle-même traversée de frontières politiques et fiscales, entre la Castille et l'Aragon ; celle entre la Castille et le Portugal se renforce après la fin de l'union des couronnes et la guerre. La péninsule Ibérique transplante hors d'Europe les anciennes frontières péennes en leur donnant ainsi un nouveau sens.

Sur la problématique là encore, le jury était ouvert et prêt à se laisser convaincre par une réflexion intéressante. On pouvait s'interroger sur le rôle des frontières dans la révolution d'espace opérée par les Ibériques entre 1470 et la fin des années 1640 en soulignant les formes

de tension entre cette fuite en avant (le franchissement des frontières) et la tendance à la recréation de frontières qui sont en partie des anciennes frontières transplantées.

Il est préférable pour ce type de sujet d'adopter un plan mixte, à la fois chronologique et thématique. Il doit suivre l'inflexion chronologique et faire sentir le mouvement de la globalisation ibérique : un formidable mouvement d'expansion, parfois fragile, suivi de formes de repli mais aussi de consolidation. Il y avait de très nombreux plans possibles, celui qui va suivre est une proposition. **Le corrigé qui suit est volontairement développé pour pouvoir aider les candidats dans la préparation de la prochaine session ; le jury a bien sûr conscience qu'il n'a pas été fait dans les conditions de l'épreuve.**

Proposition de corrigé

ELEMENTS DANS LESQUELS PUISER POUR COMPOSER L'INTRODUCTION

Le terme de frontière, dans un sens spatial ordinaire, signifie les limites, les marges d'un territoire. Mais il s'agit d'un objet de nature contradictoire. Si la ligne est une figuration de la frontière (dès les années 1470), une frontière fictive, en pratique il s'agit toujours d'un secteur, d'une zone de séparation. La ligne ne se rencontre que dans les traités de l'époque. La frontière est un lieu d'appropriation symbolique de l'espace : bornes (*padrões*), rites, forts, missions (John H. Elliott, *Empires of the Atlantic World: Britain and Spain in America 1492-1830*, Yale, 2006). Elle a une réalité floue et néanmoins constitutive du territoire : espace identitaire, plus ou moins homogène, socialement hiérarchisé et ordonné par un mode de vie partagé. Une ordonnance castillane de 1570 précise : « que les Indes et le royaume de Castille sont une seule couronne, aussi les lois et les manières de gouverner les uns et les autres doivent être les plus semblables possibles... ».

La mondialisation ibérique prend le pas sur les antipodes inhabitables du monde. Les questions traditionnelles de la cosmographie et la géographie de Ptolémée cohabitent avec « la géographie de plein vent » des marins (Frank Lestringant, *L'atelier du Cosmographe ou l'image du monde à la Renaissance*, Paris, 1991). La méconnaissance rend bien souvent compte des contours du monde, tels que dans le planisphère de Waldseemüller daté de 1507 (Numa Broc, *La géographie de la Renaissance*, Paris, 1980). La géographie des mythes se déplace et s'étend avec l'expansion ibérique (Enrique de Gandía, *Historia crítica de los mitos de la conquista*, Buenos Aires, Madrid, 1929). Dans les études sur le monde nord-américain, la frontière est perçue en tant que territoire imaginé et instable (*middle ground*, une zone intermédiaire), perméable aux circulations, aux négociations et aux luttes entre individus et

groupes d'origines distinctes. Il n'en va pas différemment dans le cas des nouvelles frontières ibériques. Les frontières sont des espaces de contact avec des mondes dont l'existence était subodorée ou connue et avec lesquels s'établissent de nouveaux échanges et de nouveaux conflits : Le Maghreb, les côtes d'Afrique, les Indes, le Japon. Pas de face à face simple.

Les nouvelles frontières ibériques sont d'abord péninsulaires, les *Reconquistas* portugaises et castillanes. Les « trois diasporas » (Bernard Vincent, 1492, « *L'année admirable* », Paris, 1991), celles des musulmans, des juifs et des chrétiens suivent ce phénomène militaire : l'exclusion des musulmans et des juifs confronte ses populations aux frontières méditerranéennes ; l'Atlantique s'ouvre aux migrations castillanes permises seulement aux « vieux chrétiens ». L'expansion ibérique qui semble abolir les frontières du monde par des processus de globalisation et de mondialisation se produit donc parallèlement à la fermeture de la péninsule constituée en forteresse contre la Méditerranée musulmane (Natividad Planas, éd., *Le lien social revisité. Conflits et connivences dans les sociétés de l'aire méditerranéenne à l'époque moderne*, Toulouse, 2006).

Les moteurs qui font bouger les frontières sont divers et changeants selon les échelles : faim d'or, recherche de produits tels que le sel, faim de terre et manque de main-d'œuvre, évangélisation et universalisme chrétien. Les débats sur les explications du phénomène de mondialisation ibérique et européenne sont récurrents (Michel Vergé-Franceschi, *Henri le Navigateur. Un découvreur au XV^e siècle*, Paris, 1994).

Les Ibériques conçoivent les périphéries du domaine de leur expansion en tant que frontières : « San Juan de la Frontera de los Chachapoyas », plusieurs fois fondée à l'entrée du territoire des Indiens Chachapoyas, perchés au-dessus de la rivière d'Ullcabamba, au nord du Pérou colonial. La frontière de reconnaissance dépasse la frontière d'établissement. Le domaine ibérique est perçu en tant qu'ensemble de régions reliées par l'autorité de la péninsule, mais la couronne a parfaitement conscience de l'infinie variété de cet espace dilaté. Il faut distinguer entre mondialisation – les processus de généralisations discontinus à l'échelle du monde – et globalisation – la diffusion généralisée d'une même chose – (Serge Gruzinski, *Les Quatre Parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, 2004). Les métissages sont le fruit du dépassement et du déplacement des frontières (Serge Gruzinski dir., *L'expérience métisse*, musée du quai Branly, Paris, 2004). Mais la multiplication des législations contre les métis permet aussi d'étudier le métissage en tant que frontière de l'intérieur.

L'acculturation n'équivaut pas à la disparition des frontières. La légitimité de l'expansion et ses formes sont discutées : débat péninsulaire des « justes titres » ; contestations de Hugo

Grotius (*Mare Liberum*, 1609) et Serafim Da Freitas. Il existe des discordances multiples entre acculturation et territoires : indiens acculturés insurgés et séparés du domaine espagnol des Andes, tel l'État Inca de Vilcabamba (1565-1572). Quoi qu'il en soit, les nouvelles frontières présentent des aspects variés et connaissent une vie des plus riches. On peut distinguer tout un éventail de situations, depuis les frontières vives jusqu'aux frontières gelées en passant par des frontières un temps délaissées (Andrew Hess, *The Forgotten frontier : a history of the sixteenth-century Ibero-African frontier*, Chicago Press, 1978).

La nouveauté c'est la formation de frontières péninsulaires « chez les autres » (formule appliquée à l'expansion de la production et du capitalisme par Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, t. 2, *Les jeux de l'échange*, Paris, 1979). On assiste à une authentique course aux frontières qui se traduit par la *división del mundo* (Alonso de Zuazo) ; des alliances ; des conflits ; des justifications juridiques et de multiples politiques d'accommodation. Les nouvelles frontières péninsulaires se heurtent aux frontières indigènes. Les mondes indiens disposent de conceptions différentes de l'Espace, telle que la division du monde en *suyus* selon les Incas. La péninsule Ibérique chez les Autres est concurrencée par les Français (Floride, Brésil), les Hollandais (Pacifique, Brésil, Caraïbes) et les Anglais.

Il existe un souci du centre de contrôler les périphéries (à diverses échelles) et de disposer d'une information continue pour les diverses régions du monde. Le facteur de la distance s'avère quelquefois déterminant afin d'expliquer le devenir des espaces frontaliers. L'éloignement d'avec la métropole se fait sentir aussi pour les péninsulaires, à Goa ou aux Philippines. À d'autres échelles, des espaces coloniaux proches des centres de pouvoir (le Grand Chichimèque au nord de Mexico ou bien les *encomiendas* des Espagnols) peuvent échapper presque totalement à ceux-ci : notion de « Frontière d'autorité » (Gregorio Salinero, *Le trahison de Cortés*, Paris, 2014).

L'universalisme chrétien postule la frontière en tant qu'horizon d'évangélisation. Les nouvelles frontières religieuses se superposent diversement aux frontières militaires et culturelles. Les territoires religieux sont ceux de la révélation : Indiens hors des frontières de la révélation. Enjeu particulier des Indes qui constitue un défi à la conception mono-génésique du genre humain en tant que création divine et descendance de Noé (Giuliano Gliozzi, *Adam et le Nouveau Monde...*, Cahors, 2000). La thèse la plus commune est celle de la parodie démoniaque, c'est-à-dire l'idée que l'Amérique est un territoire soumis entièrement à la vindicte de Satan. L'œuvre du jésuite José de Anchieta, *De gestis Mendi de Saa* (Coimbra 1563), compare le gouverneur du Brésil, Mem de Sá à un Ulysse chrétien destiné à expulser

Satan du nouveau monde. Les religieux sont parmi les hommes les plus actifs de la frontière. Résultats variés, lieu de pratiques d'évangélisation concurrentes, multiples formes de syncrétismes et d'adaptations (Denis Crouzet et Francisco Bethencourt dir, *Frontières religieuses. Rejets et passages, dissimulation et contrebande spirituelle dans le monde moderne*, Paris, 2013).

Il existe de nombreuses publications récentes qui abordent divers domaines selon une thématique de la frontière (Salvador Bernabeu et Frédérique Langue coords., *Fronteras y sensibilidades en la Américas*, Madrid, 2011 ; José Javier Ruiz Ibañez, dir., *Las vecindades de la monarquías Ibéricas*, Mexico, 2013...). Les problématiques de la frontière ont nourri le questionnement des historiens. Les travaux de Walter Prescott Webb (*The Great Frontier*, Londres, 1953) ont eu pour objet d'établir une interprétation de l'histoire moderne en fonction du Nouveau Monde : si la Renaissance libère la conscience de l'homme et le luthéranisme libère son esprit, Colomb et la découverte de l'Amérique fournissent les moyens matériels pour libérer l'espace et les corps. Mais Webb va au-delà en faisant de l'ouverture américaine le facteur d'explication principal du développement de l'Europe. À ce point de vue F. Braudel a répondu d'une belle formule, « L'Amérique ne commande pas seule », en relativisant les effets bénéfiques de l'accès aux espaces du Nouveau Monde pour l'Europe.

L'affirmation est encore plus vraie dans le domaine politique. John. H. Elliott a noté que sans l'Amérique, la pression turque aidant, les traits d'évolution caractéristiques de l'État moderne s'expliquent parfaitement : la tendance à l'absolutisme des princes, tout comme le refus de suivre quelque type de subordination que ce soit à une autorité ecclésiastique supranationale. En considérant les publications européennes sur les domaines de l'outremer on doit relativiser l'intérêt pour ces nouveaux territoires. Néanmoins, les Indes (occidentales et orientales) et « La China » confèrent une puissance sans égal à la péninsule Ibérique. D'autant que la liberté d'action des couronnes dans ces Nouveaux Mondes contraste singulièrement avec les contraintes d'exercice de ce même pouvoir dans le Vieux Monde. Faute de toujours tenir un empire solide hors l'Europe, l'imaginaire, la symbolique et la mystique impériale sont bien présents dans la péninsule Ibérique, et plus encore après 1519. Le rôle de l'Espagne est justifié par la mission millénariste du Saint Empire étendue aux colonies. La mystique impériale existe aussi dans le monde portugais, au sens messianique : le Portugal est chargé d'établir le christianisme sur la terre entière. De dom Manuel à Antonio Vieira, la prophétie d'un V^e empire, justifie le mouvement d'autonomie portugais.

Au milieu du XV^e siècle, le Portugal est en proie à d'importants conflits sociaux économiques : la bourgeoisie a investi les Conseils cependant que la noblesse en partie appauvrie tente un retour en force en entrant dans les activités commerciales. Le passage de l'autorité des grands sur les expéditions (Henri le Navigateur au Portugal ou en Espagne le duc de Medina Sidonia) à l'autorité de la Couronne, est suivi d'une phase d'expansion. En 1469-70, Soeiro da Costa reconnaît d'un seul coup plus de 1 000 km de côtes. En Castille, Isabelle est déshéritée par son frère en 1470 ! La Catalogne connaît des troubles graves (1462-1472) et grâce à l'alliance avec Naples et la Bourgogne Ferdinand entre dans Barcelone en 1472. Ainsi, à l'aube des années 1480, l'union des deux couronnes de Castille et d'Aragon semblait faite et les deux souverains purent se consacrer à restaurer leur autorité. La date de 1640 invite à éclairer le sujet à partir des événements péninsulaires. La décennie 1630 est celle des désastres selon l'expression de Sanjay Subrahmanyam (*The Portuguese Empire in Asia 1500-1700. A Political and Economic History*, New York, 1993) analysant la dégradation des relations avec le Bengale, Ceylan, et le Japon. Le Portugal souffre des attaques hollandaises partout. Le 1^{er} décembre 1640, au nom de la lutte contre la tyrannie, une conspiration renverse le gouvernement de Marguerite de Mantoue et le 15 du même mois le duc de Bragance est couronné sous le nom de Jean IV. L'Espagne ne reconnaît l'indépendance du Portugal qu'au terme d'une guerre qui s'achève en 1668. Les difficultés aux frontières ont précipité la séparation des couronnes.

Éléments de problématique.

L'expansion ibérique se produit parallèlement à la fermeture de la péninsule qui exclut les musulmans, les juifs et exige de chacun des gages de conformité en début de notre période. On s'interrogera sur les résultats et la portée des projets d'exportation des modèles péninsulaires, religieux, culturels ou sociaux. À l'inverse, durant les années 1640 les frontières péninsulaires connaissent un nouveau fractionnement. La question se pose donc de savoir dans quelle mesure ces difficultés se répercutent sur les nouvelles frontières du monde ?

Proposition de plan

LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES FRONTIÈRES

Les nouvelles frontières ibériques sont d'abord péninsulaires.

Des antipodes inhabitables à la mondialisation ibérique

La course aux frontières du monde

LES FRONTIÈRES IBERIQUES CHEZ LES AUTRES

Nouvelles frontières indigènes ; nouvelles frontières européennes

Frontières religieuses : importance, bricolages et ambiguïtés

Hommes de la frontière et métissages : les frontières dépassées ?

FRONTIERES INTERNES ET EFFETS DE FRONTIERES

Les frontières internes

La contestation des frontières ibériques et le retour des frontières péninsulaires

Marges infranchissables et effets de frontière

I/ LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES FRONTIERES

I-1/ Les nouvelles frontières ibériques sont d'abord péninsulaires.

Après 1481, guerre de frontière de 10 ans avec des incursions de plus en plus lointaines de part et d'autre. En 1481, les Rois Catholiques attaquent Alhama pour s'approcher de Grenade. Le 2 janvier 1492 ils entrent dans Grenade. Pas de cérémonial vexatoire contre Boabdil. La fine fleur de la noblesse (Enrique Guzman duc de Medina Sidonia) est à Grenade, notamment ceux qui s'opposèrent précédemment à la couronne. La reddition de novembre 1491 prévoyait que les musulmans puissent émigrer en Afrique du Nord après avoir vendu leurs biens. Toujours prévu dans les capitulations signées avec les diverses villes. Le juriste de Fez Abd Allah al-Abdusi juge que si la persécution ne double pas la soumission, les musulmans peuvent habiter dans un pays non musulman. Passer la frontière du Dar el Islam est possible, mais suppose la conformité avec le droit. La disparition d'*Al-andalus* bouleverse les frontières péninsulaires, génère de nouvelles peurs et ravive les tensions religieuses et juridiques.

Les morisques, musulmans convertis, deviennent des sortes d'étrangers de l'intérieur. Entre 1511 et 1526 se met en place un authentique corpus d'interdits. L'ensemble vise à extirper tout particularisme. Avec l'expansion musulmane en Méditerranée (prise de Tripoli par les Turcs en 1551, défaite de l'Amiral génois d'Andrea Doria à Ponza en 1552 recul espagnol sur les côtes africaines), les morisques sont soupçonnés de s'allier avec l'étranger contre l'Espagne et le catholicisme. À la suite de la guerre des Alpujarras (1568-1571) ils sont très largement réduits à l'esclavage et déportés dans l'intérieur de l'Espagne. Disséminés dans la péninsule on espère qu'ils se fondront dans la population. La pratique d'un crypto-islam est fréquente, ce qui provoque une migration perlée mais continue jusqu'en 1609, date du début de leur expulsion : de 1485 à 1609, 500 000 personnes quittèrent leur terre natale. Ils émigrent vers Marrakech et Tetouan. Cette dernière est littéralement repeuplée par des émigrés de Ronda de Motril et de Baza, ils résistent aux Portugais installés dans le préside de Ceuta. Sur la côte atlantique, le port de Salé revigoré par les émigrés andalous servira de base pour de

nombreuses entreprises corsaires. D'autres prennent le chemin de Tripoli ou d'Alexandrie. Le lettré Ibn al-Azraq s'installe à Tlemcen, puis va en Égypte (en 1495), et enfin à Jérusalem où il finit sa vie. Ils sont nombreux encore à Istanbul en 1493, 279 migrants d'Almuñecar s'y dirigent. Le plus souvent, l'exil des musulmans d'Espagne fut dramatique. La plupart furent déçus par le traitement qui leur fut réservé en arrivant au Maghreb. Certains revinrent.

La politique menée contre les juifs séfarades et les *conversos* est vécue sur le mode messianique. Cette politique est justifiée par l'épuration de la foi catholique par des auteurs tels que Nebrija dans sa *Gramática de la lengua Castellana*, de 1492. Au cours du XV^e siècle, deux sentiments de défense et d'hostilité se radicalisent. On y trouve pêle-mêle des clercs, des nobles, des membres des oligarchies urbaines. Le séjour des Rois Catholiques à Séville les convainc que les *conversos* sont massivement apostats. Ils obtiennent de Sixte IV en 1478 la bulle *Exigit sinceræ devotionis* qui leur accorde la nomination d'inquisiteurs. Premier bûcher à Séville en 1481. La législation des quartiers réservés – prescrit par les Cortes de Tolède en 1480 – est appliquée avec une vigueur inusitée. En 1483, l'Inquisition interdit la résidence des juifs dans l'archevêché de Séville. À ces nouvelles frontières de l'intérieur s'ajoute bientôt l'expulsion : le décret est publié le 29 avril. Environ 400 000 convertis, les *conversos*, demeurent dans la péninsule ; entre 150 000 et 200 000 individus s'exilent.

Par voie terrestre, ils passent au Portugal où un millier au moins semble avoir été réduit en esclavage. En 1497 le roi Manuel I^{er} contraint lui aussi les juifs à la conversion, en sorte qu'il provoque un nouvel exil. Cependant, l'absence de tribunal de l'Inquisition au Portugal jusqu'en 1536 limite leur départ. Après l'installation du tribunal, un certain nombre partent pour les mondes d'outremer. En Navarre, les souverains proclament un édit d'expulsion au printemps 1498. À Rome, leurs coreligionnaires sont hostiles à leur installation. À Ferrare, Naples ou Istanbul, ils sont mieux reçus. Par voie maritime, arrivés au Maghreb beaucoup sont tués ou dépouillés. Entre Arzila et Fez, ils sont des victimes de choix. Un millier fut déporté vers les îles Atlantiques. En sorte que nombre d'entre eux revinrent sous condition de recevoir le baptême.

Pour partir aux Indes il faut disposer d'une licence délivrée par la Casa de la Contratación ou le Conseil des Indes. Ce contrôle illusoire vise à moraliser la migration pour constituer un monde vierge : interdit aux juifs, maures, *conversos*, morisques, individus endettés, repris de justice. Si l'on estime à 250 000 le nombre d'émigrants vers les Indes espagnoles pour l'ensemble du XVI^e siècle, un peu moins de la moitié partent vraisemblablement durant la

première moitié du siècle. Le flux s'accélère passé les années 1530 malgré l'encadrement légal renforcé. Puis 150 000 à 200 000 migrants partent durant la première moitié du XVII^e siècle. Volume incomparablement supérieur aux migrants portugais : quelques dizaines de milliers pour le XVI^e. Les *casados* portugais sont 3 000 à Goa dans les années 1630 (pour au plus 6 à 10 000 en Asie) et moins d'un millier à Macao. Mais ils sont plus nombreux à partir pour le Brésil après les années 1570 avec le début de l'économie de plantation.

Les migrants sont la base essentielle de l'hispanisation. Les héritiers des grandes familles ne se trouvent pas habituellement parmi les émigrés aux Indes, à moins d'y être conduits par l'exercice d'une haute charge d'officier du roi. Ceux qui déclarent être des domestiques représentent 10 % du groupe socialement identifiable. On sait que cette appellation recouvre un nombre important d'individus qui bénéficient sous ce titre de la licence d'un tiers pour passer aux Indes. Les candidats au départ sont avant tout des citoyens. Les commerçants ne sont pas nécessairement les plus pauvres. Les paysans quasi inexistantes selon les déclarations sont plus nombreux qu'il y paraît. Quand la mobilisation de l'économie familiale ne suffit pas, le candidat au départ accepte parfois un authentique contrat d'asservissement passé avec celui qui (possédant une licence de passage) accepte de le conduire aux Indes.

Pour le Portugal, Vitorino Magalhaes Godinho (*A economia dos descobrimentos Henriquinos*, Lisbonne, 1962) privilégie les causes économiques en tant que « moteur de la frontière » : or, main-d'œuvre et canne, pêcheries, textile et produits tinctoriaux. Jean Devisse et Michel Mollat insistent sur la force des mythes tels que celui du royaume du prêtre Jean (*Les Portugais dans l'ordonnance chrétienne du Monde*, Bibliothèque des Arts, Paris, 1979). Mais en fait tout est affaire de chronologie. Vergé-Franceschi réduit ainsi la thèse « politico-religieuse » soulignée par Joaquim Bensaude (*Lacunes et surprises de l'Histoire des découvertes maritimes*, Coimbra, 1930) : idée d'un projet pour prendre à revers l'islam avec un royaume chrétien d'Asie. Pas de cause unique donc.

I-2/ Des antipodes inhabitables à la mondialisation ibérique

Pas de conception géographique médiévale unique : emprunt à Cratès de Mallos (160 av. JC), Aristote (384-322 av. JC) et Parménide (1^{ère} moitié du V^e av. JC). Les découvertes modifient progressivement la perception des espaces et du globe terrestre. Évolutions conceptuelles par imbrication : souci de concilier le mythe biblique de la terre plate avec l'idée grecque d'une terre ronde. De même la cosmographie (étude de l'univers) passe d'un œcoumène (terres

émergées) diversement porté par la sphère de la terre et inscrit dans l'imbrication des trois autres sphères (eau, air, feu) à l'élaboration progressive de la notion de globe terraqué (Jean de Sacrobosco, *Traité de la Sphère*, début XIII^e siècle). Ce traité connaît 25 éditions avant 1500 et quarante jusqu'en 1647 ! Il sert de manuel de physique dans les universités de la péninsule et dans celles du reste de l'Europe.

La théorie des cinq zones de climat attribuée à Parménide exclut catégoriquement que les hommes puissent vivre dans les zones glacées et torrides du globe. Nombre d'auteurs, tel Pierre d'Apian (*Cosmographicus liber*, 1524), proposent un schéma de ces zones dont l'existence est enseignée au XVI^e siècle. Malgré l'avancée des explorations du monde, les marins et les migrants continuent de redouter de se trouver dans ces zones du monde. Pourtant, dès le milieu du XV^e siècle les grandes chroniques portugaises évoquent l'Afrique. Celle de Gomez Eanes de Zurara, dite *Chronique de Guinée*, de 1453, est la première à témoigner de l'Afrique tropicale. En 1475 paraît la première version imprimée de la géographie de Ptolémée ; en 1478 l'édition de Bologne comporte des cartes enluminées : du vert pour figurer la mer ; le bleu divin est terrestre. Après 1500, de nouvelles cartes sont introduites qui recourent aux portulans. Progressivement les « Ptolémée » constituent seulement une sorte d'introduction à des ouvrages plus larges.

L'essentiel des publications de la période s'intéresse aux espaces déjà connus, l'Asie et l'Afrique. En revanche, certains textes sur l'Amérique connaissent un très grand succès. Celui rencontré par la lettre d'Amerigo Vespucci tient certes à sa diffusion (50 éditions pour la première moitié du XVI^e siècle) mais aussi à son caractère fantastique, voire racoleur. La « quatrième partie du monde qu'il découvre » n'est pas en contradiction avec la géographie traditionnelle. Mais l'intuition d'avoir découvert un Monde-Autre est bien là.

À Lisbonne, la Casa da Guinée puis da India, à Séville la Casa de la Contratación, consignent les contours des nouvelles côtes du monde que les marins tracent durant leurs expéditions. Chacun réalise plusieurs *Padrone reales*, des planisphères tels que ceux de Sebastián Caboto piloto mayor de la Casa de la Contratación. Son père avait servi Venise et l'Angleterre. Hernando Colon et un Portugais au service de l'Espagne (Diego Ribera) réunissent dans un livre les informations fournies par 150 pilotes. Depuis 1539, la Casa de la Contratación devait enregistrer dans ces livres les routes à suivre, la mention des îles et des côtes. Arndt Brendecke (*Imperium und Empirie. Funktionen des Wissens in der Spanischen Kolonialherrschaft*, Cologne, 2009) a mis en évidence qu'il n'est pas certain que ces livres aient toujours été tenus

et reportés sur des cartes générales. Il existait des conflits entre clans, entre cosmographes et pilotes, pour le contrôle des savoirs sur les contours du monde.

I-3/ La course aux frontières du monde

Politisation de l'espace mondial, terrestre et maritime. En une longue série de traités, le Portugal et la Castille se partagent les droits de circulation, les espaces maritimes eux-mêmes, les îles et les domaines continentaux. Les conflits portent notamment sur la Guinée, les Canaries, l'Afrique du nord et les routes maritimes. En 1455, c'est la bulle *Romanus Pontifex* : monopole de navigation portugais vers toutes les terres à découvrir dans le futur, du cap Bojador jusqu'à l'Inde. Il y a une forte tension dans les années 1470 sur la Guinée où les Castillans sont nombreux. Traité signé à Alcoçavas 1479 confirmé à Tolède 1480 : ligne est-ouest qui octroie au Portugal les domaines situés au sud du Cap Bojador. La Castille garde la souveraineté sur les îles Canaries et le Portugal contrôle la région côtière de l'Afrique occidentale (dite Guinée), Madère, les Açores et le Cap-Vert. Confirmation par la bulle *Aeterni Regis* 21 juin 1481 de Sixte IV. En 1493, cinq bulles (dont *Inter Caetera*) d'Alexandre VI, établissent une ligne nord-sud à 100 lieues à l'ouest du Cap Vert qui attribue au Portugal les domaines situés à l'est. Cette nouvelle frontière hispano-portugaise est déplacée en 1494 à 360 lieues à l'ouest du Cap Vert lors du traité de Tordesillas. En septembre 1509, le traité de Sintra règle le contentieux sur le Maroc entre le Portugal et l'Espagne, dom Manuel reconnaît à Ferdinand autorité sur une partie de Fès et de la Berbérie (Oran).

Ces lignes de conflits se concrétisent sur le terrain à l'issue des expéditions ou des conflits. Ainsi, lors des voyages d'exploration de Cabral et de Vespucci (1500-1503), financés par le roi du Portugal (alors que les premiers voyages de Vespucci avaient été financés par les Castillans), sont établies les limites entre monde portugais et monde espagnol aux Indes occidentales. Le planisphère de Cantinho de 1502 comporte la mention « *este he comarco dentre Castilla e Portugal* ». Les nouvelles terres sont-elles des îles ou un continent ? La carte ne tranche pas encore mais elle porte déjà les marques de propriétés des deux couronnes. La ligne de partage traverse la terre de Santa Cruz où sont dessinés des perroquets et où sont marqués les nouveaux toponymes donnés par Vespucci ; la ligne traverse la mer et au nord, elle coupe l'île de Terre neuve appelée « terre du roi du Portugal ». Dans ce vaste conflit de frontières les transfuges sont légion : en 1511, Magellan est aux Moluques avec les Portugais, puis il passe au service de Charles Quint en 1518 ; Ruy et Francisco Faleiro qui travaillent à la

Casa da India de Lisbonne font de même ; certains banquiers tel que Cristóbal de Haro viennent de Lisbonne à Séville.

En 1518 l'expert Alonso de Zuazo, qui se trouve à Hispaniola, informe Charles I^{er} d'Espagne (futur Charles Quint) qu'il n'a pas de solution pour établir cette « division del mundo ». Les rois catholiques demandent une solution au cosmographe Jaume Ferrer de Blancs : il propose de naviguer au nord avec un angle de 11,25 degrés jusqu'à atteindre le 18,2 ce qui aurait fait parcourir 370 lieues... Puis il propose que dix des meilleurs navigateurs se réunissent pour estimer la distance à parcourir vers l'ouest. Malgré l'impossible marquage Jaume envoie aux rois une carte sur laquelle est tracée la ligne ! Le voyage de Magellan et de Juan Sebastián El Cano (1519-22) donne un avantage à la Castille qui a parcouru le Pacifique : Magellan meurt aux Philippines en avril 1521, 18 survivants (sur 239 personnes) et un seul navire rentre à Séville. Le second navire rentre en 1527 après avoir cherché en vain la route de retour dans le Pacifique. L'équipage épuisé par la navigation hivernale dans le Pacifique était rentré aux Moluques où il avait été emprisonné par les Portugais puis ramené en 1527 en Europe via Goa. Les tensions sont bien réelles. En 1524, la junta de Badajoz et Elvas (réunie au milieu du fleuve frontière entre le Portugal et la Castille) propose d'utiliser un globe en blanc et d'y placer ce sur quoi on pouvait s'entendre (*poma blanca*). Une fois de plus, la méconnaissance rend le traité possible. Au Traité de Zaragoza (1529), pour la somme de 350 000 ducats, Charles Quint, au faîte de sa puissance, vend les Moluques à son beau-frère João III. De fait, les Moluques se trouvaient dans l'hémisphère portugais !

Cette définition des frontières suppose une légitimité supérieure : celle du pape qui depuis 1455 est le garant de l'ensemble de ces traités. Ces donations sont fondées sur la notion d'absence de personnalité juridique des infidèles qui suscite un vaste débat. Selon le cardinal Hostiensis, canoniste du XIII^e siècle, les titres de propriété civile et publique dont pouvaient jouir les infidèles en vertu du droit des gens, ont disparu à l'avènement du Christ lequel a légué sa *potestas* universelle à son vicaire le pape. Les thomistes de l'École de Salamanque tels Francisco de Vitoria ne partagent pas la thèse de l'absence de droit des infidèles et discutent les droits de la Couronne d'Espagne qu'ils finissent par définir comme le droit à la liberté de circuler, d'évangéliser et de commercer (origine du droit international). Il n'y a donc pas remise en cause de la présence européenne. Dans l'expansion portugaise, les donations pontificales sont perçues avant tout comme un droit de monopole de commerce qui implique des négociations avec les autorités locales et l'éventuel recours à la force pour faire respecter ce monopole, notamment vis à vis des autres Européens. La frontière n'est pas ici territoriale

mais commerciale et incarnée dans les taxes dues au roi du Portugal. Les princes de l'Europe du nord remettent en question la validité des donations pontificales.

La construction des frontières dans le mouvement d'expansion ibérique est donc un mouvement complexe ; l'élaboration des nouvelles frontières péninsulaires est concomitante d'une course aux frontières dans les nouveaux espaces atteint par les navigations ibériques. Comment fonctionnent les frontières à la fois espaces de contact et de séparation, dans cet espace ibérique étendu aux quatre parties du monde ?

II/ LES FRONTIÈRES IBERIQUES CHEZ LES AUTRES

II-1/ Nouvelles frontières indigènes ; nouvelles frontières européennes

Les visions du monde des groupes amérindiens différaient des conceptions territoriales et frontalières des Ibériques. Ainsi, le domaine Inca du *Tahuantinsuyu* était partagé en quatre régions, supervisées par un *apu* (gouverneur) membre de la famille royale. À chacune de ces régions était associé un étendard, une couleur et une hauteur : soient deux régions hautes (*Chinchay Suyu* au nord, associé à la couleur rouge ; *Qulla Suyu* au sud, associé à la couleur bleue) ; et deux régions basses (*Anti Suyu*, à l'est, associé à la couleur verte ; *Kunti Suyu*, à l'ouest et associé au jaune). Bien entendu, ces conceptions ordonnatrices ne suffisaient pas à gommer la diversité et le fractionnement de l'empire. L'organisation des groupes mapuches correspond elle aussi à des domaines géographiques et ethniques qui conduisent parfois les Espagnols à forger le nom des ethnies sur la base de la dénomination de certaines régions.

La frontière avance avec la ville. En 1519 la fondation de Vera Cruz par Cortés accompagne le débarquement sur le continent : la ville frontière est la marque de l'appropriation juridique. Cortés démissionne de ses fonctions d'*adelantado* (commandant militaire d'expédition, un titre typique de la frontière) et se fait élire gouverneur par les nouveaux membres du Conseil de Ville (el *Cabildo* ou *Concejo*). Cette manœuvre juridique, justifiée par la situation d'éloignement et de risque, est systématiquement utilisée par les conquistadors et les insurgés, notamment dans les Andes. En terre indienne, les villes sont elles-mêmes la frontière : Durango était *frontera de los indios tepehuanes*, Salta ou Tucumán *frontera de los indios calchaquíes*, Esteco *frontera de los indios mocovíes*, Tarija *frontera de los indios chiriguano*s... (Christophe Giudicelli, éd., *Fronteras movedizas. Clasificaciones coloniales y dinámicas socioculturales en las fronteras americanas*, México, 2011).

Les villes et les comptoirs des bordures des océans portugais sont les frontières du domaine maritime lusitanien. Nombre d'entre elles sont aussi en position frontalière vis-à-vis de l'intérieur. São Jorge da Mina en 1481 (Joseph Bato'ora Ballong-Wen-Mewuda, *São Jorge da Mina, 1482-1637. La vie d'un comptoir portugais en Afrique occidentale*, Lisbonne, 1993). L'accord des Africains n'est ni simple ni unanime. Les Portugais agissent dans un mélange de ruse, de cadeaux et de négociations entre les différents rois. Ils proposent de construire une forteresse où ils seraient otages eux et leurs marchandises, choisissent un piton rocheux sur le littoral, pour avoir de la matière de construction. Ce même principe de la forteresse se retrouve à Malacca 1511 : selon une chronique malaise, les Portugais ont demandé un espace de la taille de la peau d'un animal, mais ont transformé la peau en corde et ont ainsi délimité un espace plus grand qui devient la forteresse. À l'est de Malacca, on trouve peu de forts, la présence officielle des Portugais jusqu'en 1570 se limite aux hommes embarqués sur des navires les *carreiras* et à leurs capitaines qui ont un rôle d'ambassadeur. Ils forment ainsi une forme de frontière mobile. Bien souvent, pas d'installation terrestre : les Portugais font le choix des îles (Arguin, Santo Tomé, Goa) ou construisent des forteresses comme des îlots, notamment en Afrique par peur des relations avec les indigènes. La frontière est donc marquée par les murs de la forteresse, qui ouvre sur un espace portugais à l'intérieur (marqué par l'église) en lien direct sur la mer pour les échanges qui restent la raison première de leur présence.

L'exemple de Goa peut faire l'objet de nombreux développements sur le thème de la frontière. À la veille de l'installation portugaise, Goa a vécu une période troublée. En 1475, la cité hindoue vassale des rajahs de Vijayanagar a été conquise par les sultans musulmans de Bijapur. Les Portugais se sont emparés à leur tour de la ville en novembre 1510. Fatiguée, la population locale s'est montrée relativement favorable à leur présence et à l'ordre instauré par les nouvelles autorités. Ce monde a fonctionné au départ sans loi écrite, en suivant la coutume locale (connue par le *Foral dos usos e costumes* rédigé en 1526 par Afonso Mexia). En 1530, Goa est devenue la capitale de l'État de l'Inde, qui englobait toutes les possessions asiatiques de la couronne portugaise. Afonso de Albuquerque encourageait même ses hommes à épouser des musulmanes et des hindoues converties au préalable, pour fixer sur place la communauté. Devenus des *casados* (mariés), les chefs de ces familles recevaient un cheval, des terres à cultiver et le droit d'exercer le métier de leur choix. Ainsi, plusieurs individus venus du Portugal pour échapper à des poursuites judiciaires ou fuir une situation misérable ont pu y trouver le moyen de recommencer une vie nouvelle. Certaines familles de *casados* tentaient de

mariage leurs enfants à des originaires de la métropole, ce qui faisait revenir une partie de la population vers des modèles plus européanisés. À leur tour, les élites indiennes, les *brahmanes*, perçurent négativement ce renversement de l'ordre social ancien. En 1543, l'annexion au territoire de Goa des provinces de Bardes et de Salcette, avec une forte majorité hindoue, pose la question de la conversion de manière plus aigüe. La même année, fut poursuivie et brûlé à Goa le premier hérétique dénoncé comme judaïsant (le médecin nouveau-chrétien Jerónimo Dias), sur l'ordre de l'évêque local. En 1583, éclate la première révolte hindoue contre l'activité missionnaire des jésuites qui coûta la vie à cinq prêtres et quinze autres chrétiens (révolte de Cuncolim, au sud de Goa).

Ainsi, les résistances des autochtones à l'établissement de nouvelles frontières ibériques prennent des formes multiples. Il est bien souvent difficile de faire correspondre les mouvements de résistance à une seule catégorie de révolte, d'autant que les mouvements d'insoumission larvée sont durables : révolte violente, hostile à l'acculturation, animée par la croyance millénariste (guerre de Mixton au nord de Mexico, 1530-1541) ; révolte violente, apparemment favorable à l'acculturation, sans millénarisme (État de Vilcabamba avec la politique de Titu Cusi au nord-est du Pérou, 1536-1572) ; révolte apparemment non violente, hostile à l'acculturation et définie par le millénarisme (mouvement Taqui Ongo, 1565). Ainsi, les frontières indiennes demeuraient vives ou bien se fermaient quelquefois (État de Vilcabamba) à l'avancée ibérique.

Les nouvelles frontières connaissent des périodes de très violentes remises en causes. Ainsi, en avril 1536 lors du soulèvement de Manco Capac, les généraux des quatre provinces incas convergent vers Cuzco pour déloger les Espagnols. Ils résistent dans le chaos durant 17 jours. Durant le même temps Lima est attaquée par les hommes de Tito Yupanqui pour éviter que des renforts ne soient envoyés à Cuzco. Au final le siège de Cuzco dure 12 mois et de nombreuses tentatives d'envoyer des secours échouent. Les Espagnols reçoivent l'appui de tribus indiennes : Canaris, Chachapoyas, Huancas (secteur de Xauxa) et des *yanaconas* dirigés par des parents de Manco Cápac. Mais fâchés contre ce dernier, nombre de factions et de tribus s'unissent aux Espagnols contre la faction Inca la plus forte. D'autres avaient déjà soutenu les Espagnols tels que les Indiens Lupacas. Noter que le camp des Espagnols est lui aussi divisé entre Almagristes et Pizarristes. La forteresse de Cuzco fut finalement reprise.

Le cas du Brésil est intéressant à analyser du point de vue des frontières. En 1530, décision de Jean III de faire une politique d'hégémonie en Atlantique sud, avec une colonisation privée

confiée à des capitaines donataires à qui l'on confie ces terres en échange du peuplement et de l'exploitation économique. C'est la rivalité avec les Français très présents sur le littoral qui inquiète les Portugais. La volonté de marquer les frontières portugaises sur ce littoral du Brésil vient de cette concurrence. Le littoral du Brésil est divisé en 15 lots de 50 lieues de littoral sauf celle de Martim Afonso qui a droit à 100 lieues ; il n'y a pas de limite à l'intérieur. Or ces capitaineries resteront en place même après la décision de la couronne de prendre en charge la colonisation du Brésil (1548) : elles deviennent les circonscriptions administratives du Brésil colonial. Les Européens dessinent leurs frontières à partir de rien puisque les tribus indiennes tupi de la côte semi-nomades n'ont pas de structure politique indigène forte. Les Européens considèrent qu'ils n'ont donc pas de territoire. Cela ne signifie pas que la conquête territoriale soit facile, bien au contraire. Face à un monde indigène hostile, les villes portugaises restent cantonnées sur le littoral, le Brésil est tourné vers la frontière maritime, comme un espace voué à l'exportation. En 1627, Frei Vicente do Salvador premier historien du Brésil peut dire que les Portugais sont comme des crabes restés sur le littoral. La frontière ouverte sur l'intérieur (le *sertão*) prend progressivement de l'importance comme réservoir d'Indiens à capturer, faisant de la société coloniale, une société de frontières. Le *sertão* est d'ailleurs désigné par le vocable frontière. Cette avancée vers l'intérieur fait que les Portugais dépassent à la fin de notre période les limites imposées par le traité de Tordesillas. L'expédition du bandeirante Raposo Tavares de 1649 à 1652 traverse le continent du Paraguay à Belém en remontant par les fleuves dont l'Amazonie.

II-2/ Frontières religieuses : importance, bricolages et ambiguïtés

La présence outremer étant légitimée par le devoir d'évangélisation, les Ibériques ont une forme d'obsession des frontières religieuses. À l'islam et au judaïsme, anciennes frontières religieuses, s'ajoutent l'hérésie protestante à partir de 1520 mais également les différentes idolâtries et superstitions, ce qu'Acosta désigne comme le vaste océan d'infidèles, les Gentils. A leur arrivée en Inde les Portugais identifient les temples hindous avec des églises, signe de la difficulté à percevoir les nouvelles frontières religieuses. En 1537, Paul III, en affirmant que les Indiens sont aptes au salut, souligne que toutes les frontières sont franchissables et que la conversion est possible. La traduction de la doctrine chrétienne dans de très nombreuses langues indigènes est un tour de force et une manière d'affirmer cet universalisme chrétien. C'est l'indigénisation du Verbe, selon la formule d'Ines Zupanov. Les Ibériques pratiquent des formes de destruction des frontières religieuses quand ils sont en position de force :

destruction des temples aztèques, des *huacas* péruviennes, des temples hindous de Goa dans la seconde moitié du XVI^e siècle. D'autres indigènes comme les Indiens du Brésil sont plus difficilement saisissables car les Européens ne retrouvent pas leur catégorie de temple, de clergé, de foi et de croyance. Ces indiens adoptent les rites et les usages chrétiens sans y apporter aucune conviction ni adhésion (*O dialogo do Gentio* de Nobrega). Le projet de conversion universelle est en quelque sorte fragilisé mais non dénoncé. La vision des frontières religieuses est claire dans le prologue du traité de missiologie du père jésuite José de Acosta, *De Procuranda Indorum Salute* (Salamanque, 1588) présentant la hiérarchie de l'humanité barbare. Les Chinois, les Japonais, les Indiens de l'Inde appartiennent à la première catégorie de barbares qui se caractérisent par un régime stable de gouvernement, l'existence de lois publiques. Les Mexicains et les Péruviens sont des représentants de la catégorie intermédiaire des Barbares qui n'ont pas de lois écrites mais qui ont des magistrats, des villes et une mémoire historique. Enfin, la dernière catégorie des barbares est l'ultime frontière de l'humanité : hommes sans écriture, sans loi, chasseurs et cueilleurs.

Ces « frontières religieuses » peuvent être choisies sur les différents « terrains missionnaires » et analysées. Au Pérou, on prend conscience de la sacralisation de l'espace, puisque les *huacas* sont souvent des lieux naturels sacrés et pas simplement des objets. La politique de *réduction* en 1570 (abandon des anciens villages et regroupement de plusieurs communautés dans une paroisse indienne nouvelle) sous l'égide du vice-roi Francisco de Toledo est une manière de détacher les communautés indiennes de leur territoire et donc de leurs dieux. Cependant, dans le Pérou du début du XVII^e siècle, on redécouvre la frontière de l'idolâtrie. Les Espagnols se rendent compte que contrairement aux apparences, les Indiens sont restés idolâtres. La frontière d'idolâtrie sert aussi les autorités civiles et ecclésiastiques à maintenir des différences au sein de la chrétienté coloniale et à interdire l'accès à la prêtrise aux Indiens (Juan Carlos Estenssoro Fuchs *Del Paganismo a la Santidad. La incorporación de los Indios del Perú al Catolicismo 1532-1750*, Lima, 2003).

Dans certaines situations, la réduction des frontières religieuses prend une dimension très subtile, c'est la pratique de l'accommodation. Certains missionnaires deviennent des spécialistes du franchissement des frontières, notamment les jésuites. L'idée, exposée par Ignace de Loyola dès les premières missions de l'ordre en Irlande, est de convertir en entrant dans la culture du païen ou de l'infidèle ou de l'hérétique pour ensuite la transformer de l'intérieur. Le visiteur jésuite des provinces asiatiques Alessandro Valignano (1576-1606) est partisan de trouver des formules différenciées. Cela autorise Ricci en Chine (de 1583 à 1610)

et Nobili en Inde (1605 à 1656) et lui-même au Japon à adopter des voies très audacieuses, suspectes pour les tenants de la *portugualisation*, et du nivellement. Ricci conçoit la mission comme une propédeutique : susciter l'intérêt, l'adhésion des membres de l'élite, présenter le christianisme comme doctrine proche du confucianisme, l'associer à l'enseignement scientifique. Nobili s'inspire de la méthode de Ricci, mais propose une approche mystique et théologique pour entrer en symbiose avec l'univers des brahmanes. Les expériences limites de ces missionnaires déplacent aussi les frontières entre ce qui est qualifié de religieux et ce qui est admis comme rites civils, faisant ainsi émerger progressivement une science des religions et une forme de relativisme culturel (Ines Zupanov, « Prosélytisme et pluralisme religieux. Deux expériences missionnaires en Inde aux XVI^e et XVII^e siècles », *Archives des sciences sociales des religions*, 1994, vol. 87, p. 35-56).

Ce prosélytisme qui est ainsi une tendance à vouloir effacer les frontières religieuses va cependant de pair avec une définition stricte de limites, de barrières qui sont autant de nouvelles frontières à l'intérieur de la chrétienté. Le phénomène commence dans la péninsule Ibérique avec les statuts de pureté de sang au milieu du XV^e siècle : seuls les individus ayant quatre ascendants vieux chrétiens peuvent obtenir un certificat de pureté de sang, nouvelle frontière dans ces sociétés ibériques. Le nouveau chrétien, descendant de juif converti, éternel suspect, se voit opposer des barrières dans la société ibérique (toute une série d'institutions prestigieuses lui sont progressivement interdites, les chapitres de cathédrale, les collèges universitaires et même le passage aux Indes de Castille). L'hérésie, dont la définition varie et se précise au fur et à mesure du temps, devient également une frontière omniprésente : création de l'Inquisition en 1478 en Espagne, en 1536 au Portugal, dès 1560 à Goa, en 1571 à Lima et à Mexico (sans juridiction sur les néophytes). Les Indiens restent d'éternels néophytes avec les privilèges et les limites afférents.

Les religieux sont donc parmi les pionniers et les passeurs de frontières, ceux qui y déploient leurs activités et ceux qui s'en affranchissent pour agir de part et d'autres des régions de contacts. Les frères franciscains, plus encore que les augustins, s'installaient dans les villages de vallées perdues pour y édifier des églises et s'efforcer de fixer quelques Indiens à évangéliser : tels fut le cas en Nouvelle-Espagne du frère Juan de San Miguel gardien de la maison de Acámbaro et dans la province septentrionale de Panuco, du frère Andrés de Olmos. On pourrait également citer les missionnaires diplomates et explorateurs qui passent d'un territoire à l'autre, souvent déguisés sous d'autres habits. Francisco Pinto au Brésil en chamane (Charlotte de Castelnau L'Estoile, « Les frontières religieuses dans le Brésil du XVI^e

siècle : le chamanisme colonial des missionnaires jésuites et des Indiens tupinamba », *Cahiers des Amériques latines* 67, 2011/2, Paris, 2011, p. 89-113.) ou Bento de Gois en Asie centrale habillé en marchand musulman (Hugues Didier, *Fantômes d'Islam et de Chine*, Paris, Chandeigne, 2003).

Dans le monde méditerranéen, les renégats tel Juan Rodelgas (entre 1610 et 1623) passent à l'Islam (Lucile et Bartolomé Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah...*, Paris, 1989) et reviennent vivre parmi les chrétiens. Certains itinéraires individuels semblent se jouer des nouvelles frontières et caractérisent des individus aux attaches multiples, tel El Hassan ben Mhammed al-Wazzan el Zayyat (Léon L'Africain) : naissance à Grenade en 1489-90, éducation à Fez, université de Karaouine ; vers 1506 il accompagne son oncle en mission à Tombouctou puis retourne sur les bords du Niger quelques années plus tard, puis en Égypte et au Maroc ; le sultan lui confie des tâches diplomatiques ; en 1518, il est fait prisonnier par un corsaire italien à Djerba ; offert au pape Léon X en tant que captif, il est baptisé en janvier 1520 puis il enseigne l'arabe à Bologne ; vers 1525, il regagne Tunis et en 1528 il rédige sa description de l'Afrique ; on perd sa trace ensuite.

II-3 Hommes de la frontière et métissages : les frontières dépassées ?

Ces passages des frontières sont loin d'être réservés aux religieux. Salvador Correia de Sá e Benavides, 1602-1686, est un bel exemple de passeur de frontières (C. R. Boxer *Salvador de Sá and the Struggle for Brazil and Angola 1602-1686*, 1952). Héritier de deux grandes familles ibériques, par son père il est descendant de la famille Mem de Sá, grande famille de gouverneurs et de conquérants du Brésil ; il reçoit une éducation en Espagne puis rentre au Brésil où il fait des expéditions dans les territoires d'Indiens rebelles ; par son mariage, il entre dans le monde des fonctionnaires de la couronne espagnole dans le Tucuman et travaille au lien entre Potosi et le Rio de la Plata devenu si important pendant la phase d'union des couronnes, où l'argent des Andes s'échange contre les esclaves dans un circuit économique qui se joue des frontières et des interdits ; la mort de son père, le ramène au Brésil puis à la cour de Philippe IV, où il cherche à être nommé à la succession de son père comme gouverneur de Rio de Janeiro ; après la rupture de l'union des couronnes, il prend le parti du roi du Portugal malgré ses multiples liens avec le monde espagnol ; il est à l'origine de la reconquête de Luanda et Santo Tomé, clefs de la traite essentielle à la survie économique du Brésil, contre les Hollandais en 1648 à la tête d'une armée luso-brésilienne ; finalement, Salvador de Sá devient gouverneur général de l'Angola (1648-52). Homme des frontières, il

oscille entre des mondes devenus complémentaires : de la péninsule à l'Amérique, du Brésil à la vice-royauté du Pérou, de Rio de Janeiro à l'Angola.

Le métissage biologique tout comme ceux des objets ou des pratiques culturelles est le fruit de la dilatation des frontières, le signe même des processus de mondialisation ibériques. Mais ceux-ci ne conduisent pas à une confusion des individus ou à la globalisation de pratiques fixes. Le métissage brouille aussi les origines à l'intérieur même d'un territoire. La péninsule est familière des mélanges : aux XV^e-XVII^e siècles, les Portugais y introduisent 300/450 000 esclaves noirs. Les hommes mêlés, ensauvagés et sangs mêlés, sont des hommes suspects. En Asie et au Brésil, les Portugais adoptent les usages des autres nations : le chasseur d'esclaves connu par les sources inquisitoriales, Domingos Fernandes Nobre, se dit métis (*mestiço, cristão velho*) ; lors de ses expéditions de capture à destination du territoire colonial, il reprend un nom indien Tomacauna ; il est tatoué, a plusieurs femmes et pratique les rites indiens ; *idem* des Espagnols perdus dans les îles du Pacifique ou en Afrique : en 1587, Juan de Loria revenu des Indes à Valladolid est accusé de s'être fait des scarifications sur le membre génital « à la manière des Indiens ». À Mexico, la part des sangs mêlés augmente. Ils ne sont pas liés à une communauté d'origine et échouent aux marges de leur communauté urbaine. En 1611, à la suite de l'émeute de 1 500 noirs et mulâtres accusés de parler la langue angola, ces deux groupes se voient interdire les réunions, le port d'arme et l'ostentation de tout signe de richesse. La brutalité de la répression conduit les noirs et mulâtres à se rapprocher des métis et des Indiens.

Il existe une volonté de recréer une frontière entre sangs mêlés, Espagnols et Indiens, qui ne doivent pas subir la mauvaise influence des métis. Abondante législation de contrôle des métis : 1549, Charles Quint interdit l'attribution de charge publique aux métis ; en 1567, le vice-roi Garcia de Castro réprime une émeute de métis et demande l'interdiction de toute arme aux sangs mêlés sous peine de mort ; 9 septembre 1600, cédula sur les métis occupant des emplois publics. En 1603, une correspondance entre le Conseil des Indes et Lima traite de ces sujets, le vice-roi du Pérou, Velasco junior avait pour mission d'empêcher les mulâtres, les *zambos*, les métis ainsi que les Espagnols de s'établir parmi les Indiens. Selon une cédula royale de ce corpus datant du 10 avril 1609, « il conviendrait de rassembler le grand nombre de mulâtre et de zambos vivant dans ces provinces et dans celles de Charcas, ainsi que les nègres libres et les métis et de les obliger de vivre dans des villes peuplées d'Espagnols ».

On peut citer de nombreux exemples d'objets, de pratiques et d'individus mêlés. Ainsi Garcilaso de la Vega étudié par Carmen Bernard (*Un inca platonicien, Garcilaso de la Vega 1539-1616*, Paris, 2006) : fils illégitime et métis du conquistador Sebastian Garcilaso de la Vega et d'une princesse indienne Chimpú Ocllo ; né le 12 avril 1539, ayant vécu jusqu'à 22 ans à Cuzco ; à la mort de son père, il débarque accidentellement à Lisbonne, puis se rend à Montilla, près de Cordoue ; élevé par sa mère, il s'avère être un excellent témoin des manières de vivre dans le monde Inca ; dans ses *Commentaires royaux sur le Pérou des Incas*, il évoque le passé Inca avec emphase ; il participe à la répression de la révolte morisque des Alpujarras ; il possède des ouvrages mis à l'Index, traduit du toscan l'ouvrage de Juda Abravanel (dit Léon l'Hébreu) intitulé *Dialogues sur l'Amour* et mettant en scène Philon, le philosophe alexandrin, et Sophia, la sagesse, lit l'historien juif Flavius Josèphe : « Ainsi, Josèphe et les philosophes alexandrins incarnaient la synthèse de traditions apparemment inconciliables et permettaient à Garcilaso de surmonter la dualité de son héritage incaïque et espagnol ». Un authentique métis donc, qui s'efforce de concilier les cultures superposées de sa double appartenance au monde Inca et à l'Espagne : un homme par-delà les frontières.

Les Ibériques n'ont pas aboli les frontières dans la monarchie catholique, même si elles ont tendance à se brouiller. Des frontières internes persistent avec les phénomènes de résistance à l'autorité, et surtout l'affaiblissement du pouvoir maritime ibérique à partir de la fin du XVI^e siècle fait que partout ressurgissent les frontières.

III/ FRONTIERES INTERNES ET EFFETS DE FRONTIERES

III-1/ Les frontières internes

Les frontières internes à l'autorité de la péninsule étaient légion. Les ordonnances royales sont bien loin d'être appliquées partout également (Horst Pietschmann, *Staat und Staatliche am Beginn der spanischen Kolonisation Amerikas*, Münster, 1980). Blasco Núñez de Vela fut nommé premier vice-roi du Pérou en mars 1544 afin de proclamer les Leyes Nuevas ; pour mener à bien la même mission, l'inquisiteur Francisco Tello de Sandoval fut nommé *visitador* (commissaire) pour la Nouvelle-Espagne, où il arriva en mars 1544 ; mais l'application des lois fut largement suspendue dès 1545 en Nouvelle-Espagne ; en 1546 au Pérou, la rébellion de Gonzalo Pizarro interrompit de fait l'application de ces décisions.

La couronne de Castille méconnut longtemps les réalités sociales et géographiques des Indes. Ainsi, quand Cortés établit une liste avec les villes et les bourgs qu'il désirait faire entrer dans

le marquisat que lui avait octroyé la couronne, il y glissa Tehuantepec, sur la côte pacifique, sachant pertinemment que les ports ne pouvaient entrer dans le marquisat : il fallut plusieurs années avant que la péninsule ne s'avise du fait.

Les encomiendas constituaient autant de territoires indiens dans lesquels les officiers du roi peinaient à exercer leur autorité. En 1544, le *visitador* Sandoval qui écrivait au Conseil des Indes avait parfaitement perçu les risques de soumission directe de certains autochtones aux Espagnols : « il existe des secteurs où les Indiens tiennent pour roi les seigneurs et les *encomenderos* du lieu et ils ne connaissent pas d'autre roi... Les Indiens sont très peu christianisés... on (en) a vu se livrer à des sacrifices presque publiquement ». À tout juste vingt ou vingt-cinq lieues de la ville, la justice ne régnait pas toujours sur la Nouvelle Espagne. La résistance des *encomenderos* consistait à dire « *se obedece pero no se cumple* » : on obéit au roi, mais on n'applique pas la loi. Une telle position revenait à séparer le domaine américain de la législation péninsulaire. Ils se soulevaient « *con la tierra* », avec le pays des Indes, perçu comme un territoire différent de la péninsule. En pratique, cette résistance ne pouvait durer. En 1546 Gonzalo Pizarro se fit proclamer gouverneur du Pérou par les principales villes des Andes : les autorités locales faisaient obstacle entre les Espagnols des Indes et le roi qui ne pouvait manquer d'écouter leurs doléances. Les révoltés tombèrent rapidement le masque de la paix : le nouveau commissaire du roi, le président de l'audience La Gasca, mena la répression contre les insurgés, vaincus à Xaquixaguana, le 9 avril 1548. La victoire militaire se solda par une capitulation politique puisqu'avant de rentrer en Espagne La Gasca dut concéder de nombreuses encomiendas à tous ceux qui l'avaient soutenu.

Le mouvement pizarriste eut ses théoriciens pour justifier l'insurrection par la tyrannie du roi de Castille. Le chanoine de Quito, Juan Coronel rédigea un bref ouvrage en ce sens répondant au titre de *Bello Justo*. Le dominicain Luis de la Magdalena fut condamné lui aussi en juin 1548 et reçut publiquement la discipline à Lima. Il vitupérait en chaire contre les Lois Nouvelles et contre les autorités judiciaires. Le roi de Castille prenait les ressources du pays pour les utiliser ailleurs, n'écoutait pas ses sujets et ne reconnaissait pas leur mérite. En menant une politique aux antipodes de celle qu'il avait promise, il reniait sa parole et rompait le pacte de gouvernement tacitement passé avec ses sujets. En Nouvelle-Espagne, Luis Cal, gardien du couvent franciscain de Texcoco, en distillait d'ailleurs une version radicale au milieu des années 1560 : « se défendre est licite, tuer est licite ; et s'il est impossible de cesser de tuer, je ne commets pas de péché en tuant celui qui m'offense. Il fallait comprendre que si l'arrêt royal était appliqué, la cause serait justifiée... et les conquistadors pourraient alors

défendre leurs villages ». Sorte de théologien de la rébellion avant la lettre, le moine donnait ainsi l'absolution sans confession aux futurs meurtriers des officiers royaux.

Sous-encadrement des territoires, défaillances dans les circuits de l'information, discordances multiples, formes variées de désobéissances et accommodements de toutes sortes étaient constitutifs de la mondialisation ibérique.

III-2/ La contestation des frontières ibériques et le retour des frontières péninsulaires

À partir de la fin du siècle, les puissances locales et les autres Européens bousculent les nouvelles frontières ibériques. Les Portugais souffrent spécialement des attaques hollandaises, la percée néerlandaise étant évidente depuis les années 1590. Coups durs pour les Portugais dès les années 1620 : Ormuz est prise par les safavides (1622), alliés aux Anglais depuis 1616 ; perte de Syriam, en Birmanie, une région dans laquelle Felipe de Brito s'était taillé une principauté indépendante ; le sultanat d'Aceh, allié des ottomans et du sultan de Johor, attaque Malacca en 1629 ; les moghols s'installent à Hughli en 1632 ; Colombo reste acquis aux portugais jusqu'en 1656, mais les ports de l'est, vers Trincomale, sont perdus entre 1638 et 1640 ; le cœur de l'*estado da India*, Goa est attaqué en 1639 par les Hollandais qui prennent Malacca en 1641 avec l'aide du sultan de Jahor... Les appétits hollandais visent aussi l'Atlantique : attaque sur Bahia, 1624 ; prise de São Jorge da Mina en 1637 ; pénétration à Pernambouc dans les années 1630, où Recife est fondé en 1637. Tout cela érode l'union entre Portugais et Espagnols. La course hollandaise capture ou détruit en mer plus de 428 bateaux portugais entre 1623 et 1634.

L'union des deux couronnes n'est pas exempte de tensions : la soie chinoise exportée par les Espagnols depuis les Philippines concurrence celle que les Portugais tirent de Macao, du moins dans les années 1580-1590. Les mesures d'uniformisation des deux empires, lancées depuis Madrid, mettent en sourdine cette concurrence jusqu'au début du XVII^e siècle, mais celle-ci s'aiguise dans les années 1620 car la concurrence hollandaise et anglaise pousse les Portugais à s'infiltrer toujours davantage dans les réseaux de commerce espagnols. La confrontation est aussi missionnaire. Les jésuites portugais expulsés du Japon en 1614 imputent leur échec aux franciscains et dominicains espagnols venus des Philippines. Les Portugais souffrent spécialement des attaques hollandaises dont ils estiment que la couronne de Castille ne les protège pas, à l'exception de l'expédition de la reprise de Bahia (1625) immortalisée par le magnifique tableau de Maino qui est un des rares succès de l'union des Armes.

La rancœur se cristallise autour d'un personnage, le comte-duc Olivares, *valido* du roi Philippe IV. En Amérique, la fraude et la contrebande sont systématiques. Au début du XVII^e siècle, la Castille assure l'essentiel des *servicios*, suivie par Naples et le Milanais alors que les apports des royaumes orientaux de la péninsule (Aragon, Valence, Catalogne) et les Pays-Bas sont bien plus modestes. Le 1^{er} décembre 1640, au nom de la lutte contre la tyrannie, une conspiration renverse le gouvernement de Marguerite de Mantoue et le 15 du même mois le duc de Bragance est couronné sous le nom de Jean IV. L'Espagne ne reconnaît l'indépendance du Portugal qu'au terme d'une guerre qui s'achève en 1668. Le 10 janvier 1641, Madrid ferme ses frontières avec le Portugal et ses colonies, si celles-ci s'unissaient aux insurgés.

Les frontières politiques entre Amériques espagnole et portugaise sont rétablies, bien que toujours traversées par une forte contrebande économique. L'importance de ces relations avec l'Amérique espagnole pouvait faire craindre que la capitainerie de Rio ne reconnaisse pas l'autorité de Jean IV. Le gouverneur d'alors, Salvador de Sá, bien que fils d'une aristocrate castillane se prononça en faveur de Jean IV. On recommande aux autorités des territoires castillans de surveiller les Portugais. Le commerce avec le Portugal et ses colonies est interdit. On se refuse par contre à les expulser ou à confisquer leurs biens. En 1642 tous les Portugais sont invités à s'enregistrer. En nouvelle-Espagne, le vice-roi, don Diego Lopez Pacheco, est un cousin de Jean IV. Des rumeurs circulent sur sa volonté de remettre la colonie à Lisbonne. Juan de Palafox y Mendoza le dépose en octobre 1642. La crainte des Portugais atteint son maximum à Carthagène des Indes, importante colonie portugaise en 1640 où une armada luso-espagnole s'était réfugiée après son essai avorté de reprendre Pernambouc au Hollandais.

L'avis envoyé en Angola connaît de nombreux retards. Dès début 1641, le trafiquant d'esclaves Simao Pérez demande à Philippe IV la permission de faire partir un navire en Angola pour éviter que la colonie ne s'unisse aux Bragances : le risque est de perdre le marché des esclaves américains ; il faut la permission du Conseil des Indes car il veut passer aux Amériques avec des esclaves sur le retour ; frein du Conseil, qui est plutôt un pôle d'opposition à la pénétration des Portugais aux Amériques espagnoles ; la perte de temps joue contre les Habsbourgs : en avril 1641, Angola et Guinée se prononcent pour les Bragance.

Au bout du compte, il ne se produit pas d'authentique « choc » politique et territorial, mais plutôt des soubresauts qui durent jusqu'à la fin des années 1640. Au Mexique les années 1647-1649 sont le point culminant de la crise. Philippe IV révoque toutes les *naturalezas* concédées à des non castillans pour faire du commerce aux Indes. En 1649, les Portugais ne sont plus autorisés à naviguer dans les eaux espagnoles. Mais malgré cela, les années 1640 ne sont pas

une rupture dans l'histoire coloniale des Amériques. La contrebande perdure. Ce n'est pas la fin de l'empire portugais d'Asie (après la restauration, renouveau de Goa). Pourtant, malgré la présence des Hollandais et des Anglais aux Indes orientales, l'inévitable démembrement de l'axe prospère Malacca-Macao-Nagasaki-Macassar-Manille, qui ne pouvait fonctionner que sous la Monarchie Catholique, n'empêche pas une certaine confiance de revenir à Goa sous la Restauration. Néanmoins, l'Atlantique sud, après la reprise de Luanda et le départ des Hollandais du Pernambouc amorcé dès 1644, devient le centre de l'empire portugais. Les Portugais commencent à développer des projets de collecte d'épices vers l'Amazonie pour compenser les pertes asiatiques.

III-3/ Marges infranchissables et effets de frontière

Dans certaines régions, au Chili, sur les marges andines, dans le nord de la Nouvelle-Espagne, tout comme en Afrique ou dans le domaine pacifique, la mondialisation ibérique s'essouffle et se heurte à des frontières résistantes malgré les métissages et les phénomènes de globalisation. L'exemple du Japon pouvait parfaitement illustrer ce propos.

Pour les Ibériques, le Japon incarne le mythe de Cipango. Il se situe sur la ligne de partage entre Espagnols et Portugais. À leur arrivée dans l'archipel en 1543, les Portugais se trouvent dans un pays à la situation politique particulièrement instable, qui aboutit à la montée en puissance des seigneurs de la guerre qui unifient de vastes régions : Oda Nobunaga réunit les régions centrales, Toyotomi Hideyoshi élargit la succession. Le Japon est également relié à l'Europe, notamment grâce au phénomène de la circulation des hommes, des objets, des savoirs entre les deux continents. Le commerce Chine/Japon se fait à partir de la base de Macao. Les Portugais s'y installent en 1557. Macao a la fonction d'entrepôt et de port de redistribution des marchandises de la zone extrême orientale. Les relations sont très tendues entre la Chine et le Japon. Les pirates japonais, les *wakô*, ravagent les régions côtières chinoises. De sorte que les Portugais jouent là un rôle d'intermédiaires. Ils achètent de la soie aux foires de Macao pour la revendre au Japon (secteur de Nagasaki et île de Kyushu) en échange de métal argent, de laques et de produits locaux à destination des élites de la péninsule Ibérique. Mais les Espagnols et les Portugais n'ont qu'une connaissance limitée de la Chine et du Japon malgré des contacts et des emprunts nombreux.

Après 1603 et l'instauration du nouveau shogunat des Tokugawa est créé un pouvoir central fort méfiant à l'égard des chrétiens. L'arrivée d'autres Européens change la donne et fragilise la position des marchands portugais. Malgré les efforts des missionnaires jésuites, on estime à

seulement 2 % le pourcentage des chrétiens au Japon à la veille des persécutions dont ils sont victimes en 1614. En sorte que la politique de fermeture des frontières du Japon procède avant tout de la volonté de contrôler le commerce. La révolte de Shimabara en 1637, aux accents chrétiens, est un prétexte pour le shogun pour expulser les Portugais. Malgré la fermeture de certaines frontières du monde aux Ibériques, la péninsule et à sa suite, une bonne partie de l'Europe, sont désormais profondément transformées par cette ouverture au reste du monde. Ce sont ce que l'on pourrait appeler les effets de frontières, les conséquences sur la péninsule de ces nouvelles frontières du monde.

Les effets en retour de l'expansion ibérique sur la péninsule peuvent être estimés en termes économiques. On ne saurait toutefois les réduire à ce domaine des chiffres. Vitorino Magalhães Godinho, pour les arrivées d'épices asiatiques au Portugal et Earl Hamilton pour les arrivées de métaux en Europe, se sont efforcés d'établir le niveau de ces chiffres. Si l'on s'en tient au poivre, sur 6 000 tonnes l'an négociables en Asie on débarque seulement 25 à 40 tonnes à Lisbonne durant la première moitié du XVI^e siècle. Ce n'est qu'en 1512 qu'Antonio de Abreu reconnaît la face nord de l'archipel indonésien depuis Malacca jusqu'aux Moluques, le magasin des épices les plus fins. L'enrichissement des Portugais par le commerce des épices est indéniable. Malgré des variations, leur prix flambe alors que la demande augmente avec la hausse de la consommation de viande.

La manne des métaux précieux est l'autre grande source d'enrichissement. Jusqu'au XV^e siècle, les sources de l'or échappent très largement à l'Europe. L'or davantage présent au XV^e est le métal de l'Asie et de l'Afrique, le métal du pouvoir et de l'expansion. « L'argent fait cuire la marmite, l'or est le métal des grandes entreprises » (Pierre Vilar, *Or et monnaie dans l'histoire*, Paris 1978). Notons que l'imagerie extraordinaire de l'Orient fait la part belle au métal jaune : dans le *Voyage d'outre-mer* de J. de Mandeville, des fourmis géantes sont gardiennes de l'or d'orient... Après 1530 l'argent l'emporte sur l'or dans les arrivées dans la péninsule. Pour prendre la mesure du phénomène, rappelons pour un temps long qu'entre 1500 et 1650, 181 tonnes d'or et 16 000 tonnes d'argent parviennent des Amériques en Europe, l'essentiel dans la péninsule (Earl Hamilton, *American Treasure and the price revolution in Spain, 1501-1650*, Cambridge, 1934). L'exploitation de l'argent connaît un bon en avant à la fin des années 1570, avec l'application du procédé de l'amalgame dans les mines de Potosi qui est combiné à un système de travail contraint et massif des Indiens dans le cadre de la *mita*. Le début du XVII^e siècle n'en constitue pas moins une période de crise des approvisionnements en métaux, qui

connaissent un recul très important tout en se maintenant à de hauts niveaux : en 1591-1600, arrivée de 19,45 tonnes d'or et de 2 707,62 tonnes d'argent ; en 1641-1650, arrivée de 1,54 tonnes d'or et de 1 056,43 tonnes d'argent en Espagne.

L'arrivée des richesses du monde fait l'effet de « pluies de printemps » (Hamilton) sur l'économie de la péninsule Ibérique et d'une bonne partie de l'Europe. Le volume des arrivées de métaux et leur irrégularité permettent, et rendent tout à la fois nécessaire, le recours au crédit qui connaît un développement sans précédent. Les circuits capitalistes à l'étranger se multiplient. Les outils de crédit marchand tels la lettre de change, marginale au Moyen-âge, deviennent des instruments courants de paiement et de change avec la multiplication de leur modalités d'usage : endossement notamment, qui se multiplie. Portées par ce mouvement durant la première moitié du XVI^e siècle, les foires de la péninsule connaissent leur apogée. De même, la diffusion de la Renaissance artistique est liée à l'abondance de numéraire ; ce fait est particulièrement remarquable dans les évolutions de l'architecture privée de la péninsule Ibérique.

Ces flux équilibrent les différentiels de prix du XV^e siècle, entre un Sud cher et un Nord de l'Europe bon marché. Peu ou prou, les contemporains habitués à la stabilité des prix voient quintupler ceux-ci au cours du XVI^e siècle. Mais la hausse des prix trop souvent identifiée comme un signe de bonne santé économique est en trompe-l'œil. Quand la situation économique se dégrade, au tournant des années 1560, les prix continuent d'augmenter. Michel Morineau a montré que la hausse des prix a d'autres causes que l'expansion du volume des métaux, et notamment l'alternance négative des bonnes et des mauvaises récoltes qui jouent surtout, il est vrai, à la fin du XVI^e siècle.

L'Amérique confère une puissance et un prestige sans égal aux gouvernements péninsulaires. L'idée ancienne que l'hégémonie mondiale et la civilisation ont glissé de l'est vers l'ouest trouve son aboutissement dans les conquêtes, Portugal et Castille sont bien le centre d'un monde aux contours redessinés. Ainsi, Pérez de Oliva, dont l'œuvre est publiée seulement dans les années 1570 et 1580 (*Historia de la invención de las Yndias*) saisit un sentiment présent dès le milieu du siècle : l'Empire égyptien avait été supplanté par la Grèce et l'Italie puis enfin par l'Espagne « entourée de mer et bien gardée ». Il est renforcé par la montée en force de la légende noire antiespagnole. Les atrocités commises par les péninsulaires, et dont Las Casas se fait l'écho (*Brevisima relación de la destrucción de las Indias*, écrite dans les années 1540 et publiée en 1552), alimentent ce courant dès les années 1570-1580. *A contrario*, les raids des

corsaires anglais enracinent une violente hostilité à l'encontre de la couronne anglaise en Castille. La course aux frontières outremer attise le mépris de l'Autre européen.

Les découvertes suscitent une vive émotion parmi les humanistes, mais l'intérêt pour les nouveaux espaces n'est pas partagé par tous. Pierre Martyr d'Anghiera écrit à l'archevêque de Grenade « Debout les esprits..., écoutez les nouvelles découvertes ! ». La curiosité est bien au rendez-vous. Toutefois, selon John H. Elliott (*The old World and the New, 1492-1650*, Cambridge, 1970) on s'intéresse aux espaces déjà connus, l'Asie et l'Afrique. En revanche, il faut nuancer l'intérêt de l'Europe et de la péninsule pour les nouvelles frontières du monde, et notamment pour les Amériques, qui produisent sur les consciences un « impact incertain » : de 1481 à 1610, sur 524 titres de livres « géographiques » traitant des pays extra-européens publiés en Europe, 125 seulement concernent des « terres nouvelles », l'essentiel portant sur la Méditerranée et l'Orient classique ; beaucoup sont en latin.

CONCLUSION

La mondialisation ibérique constitue un processus contradictoire : d'une part la péninsule a le projet d'exporter ses croyances, ses pratiques et ses institutions jusqu'à parvenir à réaliser l'idéal d'un monde unifié ; d'autre part, elle revendique la possibilité de s'emparer très largement des richesses du monde en soumettant ses nouveaux voisins. Ces mécanismes s'accompagnent de formes multiples de globalisation. Les espaces ainsi ouverts sont marqués par des modèles péninsulaires qui se retrouvent partout à l'identique. Mais les contradictions insoutenables entre l'exploitation du monde, aussi loin qu'il était possible, et la prétention à lui imposer des valeurs exportées aboutissent à la levée de frontières nouvelles, frontières internes, résistances indigènes et fermetures des puissances lointaines. Le mode messianique sur lequel fut vécu l'expansion s'émoussa lentement jusqu'à marquer en retour la péninsule au sceau de la désillusion et de nouvelles fractures. Passées les années 1640, Castille et Portugal de nouveau séparés n'en poursuivirent pas moins leur rêve d'universalité sans que leur éloignement ne vienne réellement remettre en cause les nouvelles frontières du monde.

CHARLOTTE DE CASTELNAU L'ESTOILE ET GREGORIO SALINERO

SECONDE DISSERTATION D'HISTOIRE

Durée : 7 heures

LE CORPS EN SITUATIONS COLONIALES*

** Rappel de la question d'histoire contemporaine inscrite au programme : « Les sociétés coloniales : Afrique, Antilles, Asie (années 1850 - années 1950) ».*

Présentation, analyse du sujet et éléments pour une introduction

À la première lecture, le bref intitulé du sujet a pu surprendre, voire dérouter les candidats. En tout cas, il exigeait des agrégatifs une réflexion approfondie – l'extension relativement limitée des copies l'atteste – et la maîtrise de la méthode de la dissertation en histoire. Si une petite minorité s'est contentée de reproduire des fiches de lecture sans aucun effort de réflexion, la majorité des copies montre que les candidats ont compris que ce sujet stimulant pouvait leur permettre d'aborder un nombre considérable de thématiques importantes de l'historiographie des sociétés coloniales, de mobiliser des exemples pour l'ensemble des espaces et des époques pris en compte par la question et, enfin, de construire un plan original. À l'évidence, tous n'avaient pas les moyens de leurs ambitions, mais le nombre relativement élevé de bonnes, voire d'excellentes copies, laisse penser que l'objectif de sélection inhérent à toute épreuve de concours a été atteint.

Une des difficultés du sujet résidait dans la richesse de la notion de « corps » et le nombre infini d'exemples historiques qu'elle permettait de mobiliser dans les sociétés coloniales : si les correcteurs ont souhaité qu'un certain nombre d'idées importantes soient abordées et que la question du corps ne soit jamais perdue de vue, ils ont toujours valorisé l'intelligence – voire l'audace – du plan, d'une part et, d'autre part, la diversité et l'originalité des exemples convoqués pour appuyer la démonstration. La qualité des connaissances mobilisées dans certaines copies montre d'ailleurs que nombre d'étudiants et de préparateurs ont été passionnés par l'histoire des sociétés coloniales.

Pour comprendre et définir le terme central du sujet, le corps, il fallait disposer d'une culture générale solide et s'appuyer sur des connaissances historiographiques au-delà des sociétés coloniales. En effet, la notion, multiple et complexe parce qu'elle englobe la matérialité du corps et des pratiques physiques comme leurs représentations, intéresse un nombre considérable de disciplines (médecine, anthropologie, philosophie, esthétique, psychologie, etc.) dont les interrogations ont stimulé la recherche historique comme cette dernière a

contribué aux débats des premières. De fait, l'historiographie du corps est un champ en constant renouvellement depuis les années 1970, et les correcteurs attendaient des candidats qu'ils s'appuient sur les travaux d'historiens français importants et reconnus – Alain Corbin, Michel Foucault ou Georges Vigarello, *a minima* – qui ont exploré l'histoire des processus explicites et implicites de régulation, de normalisation et de contrôle des corps dans les sociétés contemporaines. Pour les sociétés coloniales, le corps est au cœur des premières analyses des ressorts de la domination coloniale (Frantz Fanon, Albert Memmi, Octave Mannoni...) et, sans toujours en faire l'objet central et explicite de leur recherche, les spécialistes de multiples champs historiques (histoire des maladies et histoire sociale de la médecine, démographie historique, histoire du genre, histoire de la sexualité, histoire des religions, histoire de la consommation, histoire militaire, histoire de la justice et de la police...) ont contribué à identifier les spécificités coloniales d'une histoire du corps. On attendait des candidats qu'ils montrent l'importance de l'histoire du corps dans les courants historiographiques récents de la recherche internationale (Subaltern Studies, Postcolonial Studies, Colonial/New Colonial Studies, Gender Studies). Cependant, les références bibliographiques susceptibles d'être mobilisées étaient si nombreuses qu'elles ne pouvaient être toutes énumérées dans l'introduction et qu'il valait mieux revenir sur les historiographies « sectorielles » (histoire du sport, histoire de l'école, histoire des relations de genre...) pour appuyer les parties et sous-parties du développement. L'étude du corps humain dans les sociétés coloniales était un si vaste et si riche sujet qu'il convenait de s'en tenir à l'acception première du mot. La volonté de prendre en compte d'autres sens du mot (corps social, corps de métier, corps politique et même... corps d'armée) a débouché sur des copies confuses et informes.

L'analyse du second terme du sujet, « en situations coloniales », permettait de mieux comprendre les attentes des correcteurs. Si la référence à l'article fondateur de Georges Balandier et à sa « redécouverte » dans le contexte du renouveau des études coloniales dans les années 1990 a souvent été explicitée par les candidats, tous n'en ont pas tiré les bons enseignements pour la position et la délimitation du sujet. La notion même de situation coloniale interdisait de ne traiter que du corps du « colonisé » tout comme elle bannissait les analyses caricaturales opposant des catégories binaires essentialisées. De même, le pluriel « en situations coloniales » avait été préféré à la formule consacrée « en situation coloniale » pour souligner l'importance de la prise en compte des évolutions dans le temps, des nuances, des différences, voire des divergences que l'on observe d'une société coloniale à l'autre. Les

copies qui se sont limitées à exposer des notions « postcoloniales » mal comprises et supposément valables en tout temps et en tout lieu ont été sanctionnées ; tout comme l'ont été celles qui, souvent par manque de connaissances, ont refusé d'entrer sur le terrain concret des sociétés coloniales et qui ont préféré s'en tenir à des considérations moralisatrices sur le discours colonial et ses conséquences en métropole : les expositions coloniales et les « zoos humains », pas plus que Joséphine Baker et Jesse Owens, n'avaient ici leur place. Comme le rappelait le texte de cadrage de la question au programme, la notion de « sociétés coloniales » excluait en effet l'espace métropolitain, incitant à centrer l'étude sur les terrains coloniaux. L'analyse des représentations, en particulier celle de la construction coloniale de catégories fondées sur une naturalisation de l'altérité, avait en revanche toute sa place dans le traitement du sujet proposé, à condition d'être étroitement articulée à celle des pratiques et saisie dans la relation coloniale. Ce même texte de cadrage délimitait assez précisément les limites géographiques de la question, et les correcteurs ont été surpris qu'un nombre non négligeable de copies abordent des espaces très explicitement hors sujet, en particulier les colonies du Pacifique.

Au-delà, l'objet « corps » comme la notion de situation coloniale invitaient à explorer les sociétés coloniales dans leur quotidienneté, sans négliger les états et les fonctions les plus banals voire les plus triviaux du corps, sans oublier d'aborder les espaces de l'intime et du côtoiement des corps. Le traitement désincarné d'un tel sujet aurait par conséquent constitué un contresens. La sphère domestique, par exemple, a été trop souvent absente des copies, comme si elle n'avait pas constamment alimenté les énoncés sur le corps de l'autre, comme si elle n'avait pas été un espace d'affrontements mais aussi de rencontres entre colonisateurs et colonisés, comme si les historiens des sociétés coloniales (Ann Laura Stoler, pour n'en citer qu'une) l'avait négligée. En revanche, la présence affirmée de certains objets dans l'historiographie ne devait pas conduire à leur accorder un poids excessif : ainsi, la sexualité en situations coloniales ne se réduisait pas à la prostitution, surreprésentée dans les copies. Enfin, une succession d'anecdotes, même pertinentes, ne pouvaient tenir lieu d'analyse : les exemples devaient venir à l'appui d'idées fortes ou préparer l'énonciation de ces dernières.

Que ce soit dans l'introduction ou dans le développement, bien peu de candidats – ils en ont été largement récompensés – se sont interrogés sur les sources dont l'historien dispose pour étudier le corps et les rapports au corps en situations coloniales. Ces sources sont à la fois abondantes (corpus juridique, corpus médical, documents administratifs, récits de voyage, mémoires, documents iconographiques...) et incomplètes. Elles laissent dans l'ombre

certaines catégories sociales, d'âge ou de genre ; elles sont biaisées par le regard des producteurs qui appartiennent le plus souvent aux élites colonisatrices, au point que les lectures autochtones du corps et leur évolution au cours de la domination coloniale nous échappent largement.

L'« assaut sans précédent sur le corps des colonisés » (David Arnold) qu'entraîne la domination coloniale des années 1850 à la fin des années 1950 devait être au centre des problématiques, à la condition de faire une large place aux réactions des colonisés et de mettre en évidence les contradictions internes au projet colonial, de mesurer les écarts entre le projet et sa mise en œuvre, et de souligner les tensions qui traversent les sociétés coloniales. La diversité des trajectoires historiques des sociétés coloniales prises en compte par la question, l'hétérogénéité des politiques coloniales tout comme les réponses des colonisés interdisaient d'adopter un plan strictement chronologique, même si les évolutions devaient être constamment soulignées dans les parties thématiques. Les dissertations n'ont pas été notées à l'aune d'un plan-type ou d'une grille de correction.

Le plan, résolument thématique, que nous proposons ci-après est une proposition, parmi d'autres, d'ordonnement des idées – sans les exemples détaillés – que le jury souhaitait voir aborder.

Proposition de plan

I. TRANSFORMER LES CORPS

A. La « civilisation des mœurs » aux colonies

B. Une « ingénierie sociale » des corps ?

C. Les violences faites au corps

II. MAINTENIR LA DISTANCE

A. Les « politiques de la différence » (J. Burbank et F. Cooper)

B. Séparations, ségrégations

C. Les arts du quotidien, enjeu des mouvements de renaissance culturelle

III. MIMÉTISME, HYBRIDATION, SUBVERSION

A. Contact et métissages

B. Le mimétisme et ses limites

C. Les armes retournées

I/ TRANSFORMER LES CORPS

On associe dans cette partie discours et pratiques, pour montrer comment le corps est un objet privilégié de la « mission civilisatrice » en explorant divers domaines de sa mise en œuvre qui associent violences symboliques et physiques.

I-A/ La « civilisation des mœurs » aux colonies

1) Vêtir les corps

Les missionnaires sont les premiers à faire du port du vêtement à l'européenne une marque de civilisation, une victoire sur la sauvagerie associée à la nudité. Les convertis sont souvent les seuls à porter le costume européen. Le port d'une pièce de ce costume (veste d'uniforme) peut aussi constituer un attribut de prestige porté par un chef lors d'une cérémonie. Le vêtement à l'européenne devient ensuite la marque distinctive des « évolués ».

2) Discipliner

L'armée coloniale, qui enrôle des soldats autochtones dès la conquête, constitue un lieu d'acculturation à des manières de vivre (port de chaussures, vie de caserne). L'éducation physique est considérée comme un moyen de produire des corps vigoureux et sains, tandis que les sports collectifs, adoptés par les élites puis largement diffusés au sein des populations colonisées, doivent développer l'esprit d'équipe, le fair-play, le contrôle de soi, le respect des règles et le goût de l'effort. L'encadrement de la jeunesse par des mouvements issus du scoutisme laïc ou confessionnel vise le même objectif : discipliner les corps et éduquer les esprits. École missionnaire et école coloniale constituent des lieux d'inculcation de nouvelles normes de comportement incorporées. L'enseignement féminin vise à produire une nouvelle mère de famille évoluant dans un environnement à l'européenne par les arts ménagers, les cours de maintien, les manières de table.

3) Moraliser

L'imposition de nouvelles normes morales conduit les autorités coloniales à lutter contre l'usage de l'alcool et de l'opium, considérés comme des fléaux sociaux alors même que la colonisation a largement contribué à les répandre. Les campagnes de moralisation s'adressent aussi au colonisateur sommé de ne pas céder aux usages locaux et de garder la maîtrise de son corps.

Les coutumes matrimoniales ont constitué un enjeu majeur de l'encadrement colonial. Malgré une affirmation de principe du maintien de toutes les coutumes qui ne heurteraient pas « les principes de la civilisation », un certain nombre de pratiques ont été systématiquement mises en cause par les missionnaires et l'administration : polygamie, mariages arrangés, réclusion des épouses (zenana, harem), excision et surtout mariage avant l'âge de la puberté. Cette

volonté de légiférer dans le domaine matrimonial a parfois provoqué des controverses qui ont conduit les autorités coloniales à reculer. Il faut souligner le rôle des femmes occidentales et des missionnaires dans ces « croisades ».

I-B/ Une « ingénierie sociale » des corps ?

1) Préserver, soigner, fortifier

L'objectif de la médecine coloniale a d'abord été la préservation du corps des colonisateurs, vulnérable aux maladies tropicales. Le respect des règles d'hygiène et le développement de la médecine tropicale (révolution bactériologique) ont permis une réduction des taux de mortalité puis l'installation progressive des familles.

Les politiques sanitaires appliquées aux populations autochtones pouvaient être analysées à travers les lieux (l'hôpital, le dispensaire, l'orphelinat), les agents d'apprentissage (missionnaire, bonne sœur, médecin, infirmière), et les méthodes (prévention par l'hygiène, tentatives d'éradication des maladies endémiques par une action sur l'environnement, campagnes de vaccination forcée, brutalité des protocoles de lutte contre les épidémies : isolement des malades, destruction de l'habitat insalubre).

Les pratiques sportives participent aussi d'une politique sanitaire visant à fortifier et à « régénérer » les populations – ou à éviter la « dégénérescence » des Européens.

2) Sexualité, reproduction, maternité

La sexualité n'est pas seulement pensée en termes de mœurs, mais aussi comme un outil de l'accroissement naturel des populations, dans des colonies où l'administration s'est inquiétée d'un déclin démographique et a développé des politiques natalistes. Une colonie prospère est une colonie peuplée : il s'agit de « faire du noir en quantité et en qualité » (A. Sarraut). Une politique de protection maternelle et infantile mise en œuvre par différents acteurs (administrations coloniales, missionnaires, œuvres caritatives, programmes patronaux mais aussi sages-femmes autochtones) conduit à un contrôle étroit des pratiques maternelles et du corps des femmes. L'attention portée à l'encadrement médical de l'accouchement et du jeune enfant vise aussi à attirer des femmes européennes aux colonies. Le sex-ratio reste cependant déséquilibré en faveur des hommes au sein de la population européenne, d'où le recours à une prostitution qui fait l'objet d'un encadrement sanitaire et d'un contrôle policier pouvant conduire à l'enfermement des prostituées (maisons d'abattage ou quartiers réservés).

3) La mise au travail des populations

La mise au travail des populations orientales et africaines, considérées comme indolentes et paresseuses et comme incapables de mettre correctement en valeur les ressources de leur territoire, constitue un volet important du projet colonial. Elle passe par différentes formes de contrainte qu'il fallait bien distinguer : travail forcé considéré comme un impôt en nature ; cultures obligatoires ; l'impôt comme « aiguillon » de la production (Gallieni). Le travail est le plus souvent agricole et de plus en plus féminin puisque les mobilités de travail en direction des nouveaux bassins d'emploi sont surtout masculines. Les populations paysannes connaissent des épisodes de disette et de famine et une pauvreté accrue, en particulier dans les années 1930. Les contrats de travail sont très contraignants pour les salariés, et garantis par l'administration coloniale qui exerce un contrôle policier sur la main-d'œuvre. La notion de « colonies d'exploitation » traduit une exploitation généralisée de la main-d'œuvre qui connaît des épisodes paroxystiques, et les conditions de travail ne s'améliorent pas avant les années 1940. Les nouvelles formes de travail se traduisent par l'apprentissage de nouveaux gestes mettant le corps au service de l'outil, et par une organisation de la journée parfois difficile à concilier avec les usages rituels et alimentaires des populations.

I-C/ Les violences faites au corps

Les violences extrêmes faites aux corps pouvaient faire l'objet d'une typologie à condition de souligner qu'elles naissent, se calment et surgissent à nouveau tout au long de la période.

1) Violences militaires

La volonté d'extermination physique et les usages symboliques du corps de l'ennemi dans les épisodes de violence paroxystique des conquêtes coloniales, de la répression des révoltes et, dans certains cas, des guerres de décolonisation, devait être analysée. Notons que son caractère systématique a souvent coïncidé avec l'existence d'un projet de peuplement impliquant la dépossession foncière de la population autochtone. De même, dans les guerres de décolonisation, la présence de colons ajoute la violence des milices à celle de l'État.

2) Répression et enfermement

Les institutions disciplinaires et les techniques scientifiques d'identification des individus pouvaient être évoquées. Régime de l'indigénat, « réseau coercitif » (T. Sherman), internement administratif : les multiples outils dont dispose l'administration coloniale pour contrôler les populations et maintenir l'ordre ont donné lieu à une vaste production historiographique qui interroge la spécificité coloniale des pratiques policières. L'emprisonnement, pratiqué à grande échelle pour les plus petits délits ou pour des pratiques

sociales criminalisées par la réglementation coloniale, s'accompagne, certes, de mauvais traitements, de conditions de détention déplorables, mais il n'est pas caractérisé par un enfermement continu : la plupart des condamnés sortent dans la journée pour effectuer des travaux forcés. Le réseau coercitif participe ainsi de la mise au travail dont il est une facette.

3) Les mauvais traitements au quotidien

La violence se manifeste au quotidien dans les relations à l'autorité, qui exige des marques de respect, comme dans les relations entre employeur et employé, ordinairement caractérisées par l'usage de châtiments corporels (coups, chicotte, meurtres, mutilations) et d'humiliations (tonte, exposition publique de certaines parties du corps...). Les employés de l'administration, « évolués », n'échappent pas aux brimades et aux injures. L'esclavage et les formes extrêmes de dépendance (coolies) liées à l'appropriation du corps de l'autre devaient être ici analysés. Après les scandales coloniaux du début du XX^e siècle, sous la pression toujours ambiguë des opinions métropolitaines et des puissances rivales, ces pratiques ont été parfois interdites ou, plus souvent, réglementées sans pour autant disparaître.

4) Violences sexuelles

Les violences sexuelles et la mainmise sexuelle sur le corps de l'autre avaient ici leur place. Cet aspect de la question ayant été largement renouvelé par l'historiographie récente à la fois pour ce qui concerne les représentations (masculinité, érotisation du regard, dégoût de la sexualité autochtone) comme les pratiques (histoire du viol, de la prostitution, de l'homosexualité et des formes coloniales de concubinage), il a souvent été bien traité par les candidats. Encore fallait-il éviter de transformer les sociétés coloniales en de gigantesques bordels réglementés par le pouvoir colonial pour permettre à « l'homme blanc » d'assouvir ses plus noires passions.

II/ MAINTENIR LA DISTANCE

II-A/ Les « politiques de la différence » (J. Burbank et F. Cooper)

L'État colonial administre des populations hétérogènes en accentuant les clivages qui les traversent. Il ne s'agit pas seulement de « diviser pour régner » mais de construire une grille de lecture qui facilite la compréhension par le colonisateur de sociétés complexes.

1) La construction sociale d'une altérité

Le regard porté sur le corps occupe une place centrale dans la construction de l'altérité et dans la subordination symbolique et matérielle des colonisés. L'observation anatomique, les mesures anthropométriques et les observations savantes de bien d'autres « sciences

coloniales » donnent un vernis « objectif » à de vieux stéréotypes. Si la tonalité dominante est celle de la répulsion pour le corps de l'autre, ce dernier fascine aussi.

Les mécanismes de la dépréciation et l'infériorisation graduelle du corps des colonisés sont assez proches d'un empire colonial à l'autre et ils tendent à se radicaliser dans les dernières décennies du XIX^e siècle et les premières du siècle suivant. Partout, les colonisateurs ne comprennent pas les relations complexes que les autochtones ont au corps. Partout, ils dénoncent les pratiques corporelles « barbares » des autochtones : danses et transes, tatouages, scarifications, cérémonies initiatiques, façonnage des corps. Partout, ils dénoncent – et se délectent – de la « sauvagerie », de la « violence innée » et de la « bestialité » des populations qu'ils colonisent : l'anthropophagie, les sacrifices humains, la chasse des têtes sont ainsi mobilisés. Par la suite, ce discours est réactivé à la moindre marque d'insoumission. Les médecins décrivent, dans leur immense majorité, les corps malades, sales, dégénérés des autochtones et ils déduisent de leurs observations des considérations morales et psychologiques (indolence, incapacité à atteindre l'âge adulte...). Le diagnostic est cependant ambivalent sinon contradictoire : la force latente et la vigueur animale de « l'indigène », le courage physique du guerrier autochtone fascinent autant qu'ils inquiètent.

Confrontés à l'extrême diversité des populations qu'ils prétendent contrôler, les colonisateurs tentent d'inscrire les corps des colonisés dans une nomenclature de catégories théoriquement hiérarchisées et opposées en fonction de critères « raciaux » : races martiales et races efféminées ; races industrieuses et races paresseuses ; belles races ou races laides... Cependant, la volonté de préserver les traditions autochtones en les figeant hors du temps, leur recyclage en folklore au profit du tourisme et la disqualification du « détribalisé » apparaissent contradictoires au projet civilisateur annoncé.

2) Pratiques de la distinction chez les colonisateurs

La nécessité de maintenir la distance avec les populations colonisées conduit aussi les colonisateurs à valoriser des signes extérieurs de la « civilisation » (port du costume colonial, arts de la table, décoration intérieure, etc.), et à les ériger en critères d'appartenance à un groupe exclusif. La préservation des normes corporelles de la métropole devient un impératif à la fin du XIX^e siècle, marginalisant les créoles ou les « petits blancs » qui avaient dans un premier temps adopté certains usages vestimentaires ou alimentaires autochtones. Dans ce contexte de raidissement, les femmes européennes deviennent les garantes du rang social et racial des colonisateurs. Le club britannique fermé aux indigènes, le café européen, le terrain de tennis, les réceptions à la résidence du gouverneur ou encore les fêtes privées organisées

dans les villas des colons et bien sûr les stations d'altitude constituent autant de lieux de sociabilité exclusifs réservés à l'entre soi des colonisateurs, où l'on n'admet les représentants de l'élite colonisée qu'à titre exceptionnel.

II-B/ Séparations, ségrégations

1) Hantise de la promiscuité avec les indigènes

La faiblesse numérique des colons provoque une fièvre obsidionale qui se traduit par une peur de la foule, une stigmatisation des corps réputés « sales » des indigènes. Cette hantise est exacerbée à l'égard des domestiques, en raison de leur présence dans la sphère de l'intime et des fonctions qui leur sont dévolues. La sexualité réputée incontrôlée des hommes indigènes alimente la peur de l'agression sexuelle dont pourraient être victimes des femmes blanches : c'est le fantasme du « péril noir » qui conduit au renforcement des barrières sexuelles. Pour les hommes aussi, les unions avec des concubines ou des épouses autochtones font l'objet d'une réprobation croissante. Quant aux enfants, ils doivent être protégés de l'influence jugée néfaste des nourrices autochtones.

Les pratiques sportives (le football en particulier), qui toléraient une certaine mixité lors de leur apparition aux colonies, se referment progressivement autour de clubs à recrutement homogène qui participent à la construction d'identités communautaires ou nationales.

2) Contrôle des mobilités et espaces de relégation

Cantonnées à une partie de leur ancien terroir ou assignées à des réserves, les communautés villageoises connaissent un appauvrissement et une déstructuration. Dans les bassins miniers d'Afrique du Sud, les mineurs sont logés dans des *compounds*, quartiers de baraquements fermés la nuit, qui ont pu constituer un laboratoire de l'apartheid. Dans certaines villes africaines, un couvre-feu interdisait aux indigènes de circuler la nuit en dehors de leur quartier. La circulation des travailleurs était strictement contrôlée par le port obligatoire du « pass » (en Afrique australe et orientale) ou d'un livret ouvrier (aux Antilles).

3) Fuite et évitement

Les populations colonisées mettent elles-mêmes en œuvre des stratégies d'évitement qui leur permettent d'échapper à la contrainte coloniale (migration transfrontalière, fuite en brousse ou en forêt, « marronnage colonial »), d'éviter le contact (port de lunettes noires) ou de cacher les femmes au colonisateur (port du voile, réclusion). Dans des sociétés déstructurées, ces formes d'« invisibilisation » peuvent reposer sur une sanctuarisation des femmes et du foyer devenus

une valeur refuge. Dès lors, une surveillance étroite de la sexualité féminine permet d'assurer une « étanchéité charnelle » (J. Berque).

II-C/ Les arts du quotidien, enjeu des mouvements de renaissance culturelle

Les sociétés autochtones cherchent elles aussi à préserver leur différence en affichant des façons de faire qui leur sont propres, de crainte que l'introduction de modes de vie européens ne compromette tout leur édifice culturel.

1) Le refus de l'intrusion

Les politiques sanitaires sont souvent vécues comme une effraction dans la sphère charnelle, une immixtion qui bouleverse les rapports traditionnels au corps, à la maladie, à la mort. Le refus de l'auscultation de jeunes filles par des médecins étrangers, les rumeurs autour de la vaccination, les réactions parfois violentes aux politiques de lutte contre les épidémies reposent sur un rejet général de l'intrusion dans l'intimité que représentent les techniques de la médecine occidentale. Une médicalisation graduelle des sociétés n'empêche pas le recours aux thérapeutes autochtones et aux remèdes traditionnels et, finalement, un pluralisme thérapeutique. Les rites funéraires sont également un enjeu du conflit entre hygiénisme colonial et attachement à la tradition.

2) Critiques autochtones des habitus européens

Les caractéristiques physiques, les attitudes corporelles des Européens font l'objet de représentations ironiques ou critiques (portraits, statuettes). Des pièces de théâtre raillent la « bibi » indienne qui imite le style vestimentaire et le comportement des *memsahibs* dans l'espace public. Le mépris des Africains pour les Européens s'exprime par des quolibets ou des surnoms, mais aussi par un refus d'obéir à ces « incirconcis », considérés comme des mineurs au regard de codes sociaux qui associent la dignité et l'autorité d'un homme à l'initiation reçue.

3) Invention ou réinvention de la tradition

La notion d'« invention de la tradition » (E. Hobsbawm et T. Ranger) permet de rendre compte de processus par lesquels les sociétés autochtones reconstruisent leur lien à une culture « ancestrale » ou « immémorielle » altérée par les transformations culturelles produites par le contact colonial. Le chant et les arts de la scène, mais aussi les prières et le rituel (Brahmo Samaj), sont les supports d'une réinvention du répertoire classique qui procède d'une réécriture à visée patriotique. La notion de « tradition parfaite » (R. Bertrand) permet d'évoquer une adhésion de la noblesse de robe javanaise (les *priyayi*) aux habitus de

l'ancienne noblesse de sang, qui n'exclut pas l'adoption maîtrisée de nouveaux usages exigés par le contact avec les Néerlandais, comme la consommation de boissons alcoolisées.

En Inde, les campagnes de promotion des produits indiens (tissus, savon, huile capillaire, etc.) sont le corollaire du boycott des produits britanniques. En Afrique, les boissons fermentées locales (bière de mil, vin de palme, vin de banane) sont préférées à la bière importée d'Europe.

III/ MIMÉTISME, HYBRIDATION, SUBVERSION

La ligne de partage qui structure les sociétés coloniales ne saurait être absolue, dès lors que les politiques de transformation des sociétés provoquent des mobilités sociales et entraînent l'émergence de catégories intermédiaires qui se singularisent par des pratiques corporelles nouvelles.

III-A/ Contact et métissages

1) Lieux de contact

Le maintien de la distance, que cette dernière soit imposée ou voulue (II), doit pourtant s'inscrire dans des espaces qui, par nature ou par fonction, mettent en contact plusieurs composantes, voire l'ensemble des sociétés coloniales. La ville, ou, plus précisément, certains espaces urbains (places publiques, marchés, lieux de sociabilité partagés...), le bureau ou l'usine, la sphère domestique sont les lieux par excellence de ce côtoiement des corps. Cette coexistence débouche-t-elle sur l'interaction et l'échange ? En situation coloniale, la réponse à cette question doit être prudente.

2) Unions mixtes et enfants métis

Initialement envisagées comme un moyen de « régénérer » les populations locales par la création d'une population métisse acclimatée et comme un des leviers de la politique d'attraction des élites autochtones, les unions mixtes sont de plus en plus réglementées, voire interdites. Ces relations, légitimes ou illégitimes, sont censées subvertir l'ordre colonial en favorisant un rapprochement entre colonisateur et colonisé et en produisant des enfants inclassables selon les catégories coloniales, et, par là-même, aigris et potentiellement contestataires. Le métissage ne disparaît pas pour autant, mais la régulation des relations sexuelles entre colonisateurs et colonisés impose une norme sociale qui s'érige en frontière.

III-B/ Le mimétisme et ses limites

1) Le rôle des catégories intermédiaires

Ces catégories de l'entre-deux sont très diverses. Les Européens « décivilisés » qui ont adopté les apparences et les pratiques corporelles autochtones peuvent être évoqués ici, mais ils sont, parce que transgressifs, marginaux et marginalisés. Les médiateurs appartiennent plutôt à des catégories autochtones : créoles et *settlers* (au moins dans les « vieilles » colonies), métis « européens » et, bien sûr, « évolués » qui naissent des politiques de transformation des sociétés coloniales (I). On pouvait, par exemple et par commodité, s'appuyer là sur des travaux récents en langue française qui se sont penchés sur certaines catégories sociales nées de la colonisation qui, d'une part, se sont appropriées des normes corporelles occidentales – et souvent les discours qui les légitiment – et, d'autre part, ont profité d'une relative proximité culturelle pour contribuer à leur diffusion dans les populations colonisées : instituteurs, médecins, infirmiers ou infirmières, sages-femmes, prêtres et religieuses. Il convient cependant de souligner que (très tôt, dans certaines colonies), les élites locales puis, progressivement, les classes moyennes, ont eu accès à des médiateurs autrement plus puissants comme la presse, la littérature, la musique, le théâtre, la danse puis le cinéma.

2) *Les appropriations sélectives*

Même pour les catégories susnommées, et quel que soit le registre pris en compte (vêtement, régime alimentaire, habitat, hygiène...) l'imitation n'est jamais servile. On assiste en fait à des combinaisons complexes qui alternent souvent et parfois combinent des pratiques occidentales et autochtones en fonction des conceptions individuelles du paraître et de l'être, des nécessités de la représentation corporative, du contexte public ou privé, religieux ou pas, etc. Le degré d'assimilation dépend parfois du statut assigné par les codes culturels autochtones : s'habiller à l'europpéenne, se déplacer à bicyclette, pratiquer un sport, voire se prostituer, peut, pour certaines femmes et dans certaines colonies, être une voie d'émancipation.

3) *Les inconforts du mimétisme*

En situation coloniale, se mettre dans le corps de l'autre ou en copier simplement certaines apparences revient – mais avec plus ou moins de violence en fonction des sociétés et des contextes – à s'exposer aux attaques croisées d'une part des colonisateurs qui se moquent de ces « Européens en simili » (L. Werth) ou apprécient peu d'être aussi facilement « singés » par des individus qu'ils méprisent profondément et, d'autre part, des « traditionalistes » autochtones (*cf.* II) qui sont prompts à chasser les « m'tourni » pour asseoir leur autorité de « gardiens de l'orthodoxie ».

III-C/ Les armes retournées

1) Les revanches symboliques

Les populations autochtones ont tôt compris les enjeux et les ressorts corporels de la domination coloniale. Cette conscience a pu se traduire par la mise à distance (*cf.* II), mais elles ont parfois cherché à prendre leur revanche sur les terrains même qui leur avaient été imposés. Pour les élites les plus riches et les plus ouvertes sur le monde, la bataille des apparences est souvent facilement remportée sur des colons qui, pour beaucoup, n'ont pas les moyens culturels et matériels de leurs prétentions. Le sport, à nouveau, est un bel exemple : les sommes considérables que certains princes indiens investissent dans le polo, l'extraordinaire popularité des sportifs (football et plus encore boxe) autochtones qui parviennent à triompher de leurs adversaires occidentaux disent combien la revanche sur le corps de l'autre compte symboliquement. Sans forcément valider certaines théories des années 1950 et 1960, force est de constater que de nombreux leaders nationalistes ont eu pour compagne une femme blanche.

2) La destruction du corps de l'ennemi

Dans le contexte extrême de guerres de la conquête, des grandes révoltes ou des conflits de la décolonisation, le recours à certaines pratiques par une partie des populations locales soumises à la violence des colonisateurs (*cf.* I) doit être évoqué, malgré la complexité des ressorts matériels et symboliques ici en jeu. Aux cas des suicides individuels et collectifs pour soustraire son corps à la domination coloniale répondent les violences extrêmes exercées sur celui de l'envahisseur : massacres collectifs, tortures, émasculations, décapitations.

CONCLUSION

La « mission civilisatrice » et, plus encore, l'optimisation de l'exploitation coloniale sont passées par l'imposition de nouvelles normes et de nouvelles pratiques corporelles aux colonisateurs comme aux colonisés. Ces politiques ont été déclinées en fonction des « races », des appartenances sociales et de genre. Si leur élaboration et leur application ont été sensiblement différentes d'une colonie à l'autre selon l'ancienneté de la conquête des territoires, selon les objectifs que se sont fixés chacune des puissances coloniales en fonction des représentations des populations concernées et des moyens dont elle disposait, elles ont convergé, surtout à partir du début du XX^e siècle, vers des objectifs similaires. Des années 1850 aux années 1950, les puissances coloniales ont eu à leur disposition d'importants moyens politiques, administratifs, techniques, scientifiques, financiers, intellectuels et symboliques pour contrôler, encadrer, transformer, « éduquer » les corps d'une part importante de la population mondiale. Si l'avancée de la recherche historique ne permet pas de prétendre au

bilan, la comparaison avec des aires qui ont été économiquement et culturellement dominées par l'occident sans pour autant avoir été formellement colonisées laisse dubitatif sur l'efficacité de ces politiques par nature imposées à leurs destinataires. En revanche, leur influence déterminante sur les formes d'encadrement des populations que les gouvernements indépendants ont menées dans la période postcoloniale ne fait aucun doute.

Xavier HUETZ DE LEMPS et Isabelle SURUN

EXPLICATION DE TEXTE HISTORIQUE

Durée : 7 heures

TRAITE DE CAPITULATION DE LA VILLE DE GUISE (18 SEPTEMBRE 1424)*

* *Rappel de la question d'histoire médiévale inscrite au programme : « Guerre et société, vers 1270 - vers 1480 (Royaume d'Ecosse, royaume d'Angleterre, Irlande, pays de Galles, royaume de France et marges occidentales de l'Empire¹ - espace italien exclu) ».*

¹ *Provence, Dauphiné, confédération suisse, comté de Bourgogne, Alsace, Lorraine, Barrois, Luxembourg, Brabant, principauté de Liège, Hainaut, Hollande, Zélande.*

Traité de capitulation de la ville de Guise¹
(18 septembre 1424)

[*Texte modernisé – original en français moyen*]

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou entendront, Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, et Thomas Rampston, chevalier, chambellan de monseigneur le régent, tous deux capitaines commis et députés en ces marches de par le roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur, par monseigneur le régent et par monseigneur le duc de Bourgogne, salut. Savoir faisons qu'aujourd'hui nous avons traité, appointé et accordé, au nom des dessus dits, avec Jean de Proisy, gouverneur et capitaine des ville et château de Guise², et avec les gens d'Eglise, les gentilshommes, les compagnons de guerre, les manants et habitants de la ville et du château, et, par ces présentes, traitons, appointons et accordons, sous les conditions, moyens, convenances et promesses ci-après déclarés :

Premièrement, lesdits gouverneur, gens d'Eglise, gentilshommes, compagnons de guerre, bourgeois, manants et habitants de ladite ville et dudit château de Guise se sont mis, et par nous ont été reçus, en composition, moyennant qu'ils ont promis, juré et convenu de rendre, remettre et livrer franchement et absolument la ville et le château de Guise, à nous ou à l'un de nous, aux députés de nous ou de l'un de nous, ou à autres que le roi de France et d'Angleterre y aura commis et ordonné, au 1^{er} jour de mars prochain, sauf au cas où, à ce jour choisi pour cela, ils seraient secourus et que les seigneurs ou princes du parti que ceux de Guise tiennent [...], viendraient nous combattre, ou l'un de nous, [...] et toute notre puissance, entre la ville de Sains³ et la maison forte de Faucouzy⁴, lieu que nous avons choisi, avec ceux de Guise, pour tenir ladite journée.

Item, si les princes ou seigneurs du parti que ceux de Guise tiennent [...], viennent pour combattre, ainsi qu'il est dit, et qu'ils sont défaits ou prennent la fuite, ceux de Guise seront tenus de nous rendre et livrer la ville et le château.

Item, si nous, l'un de nous, ou autres commis de par le roi de France et d'Angleterre, sommes défaits en bataille ou n'osons pas paraître audit lieu choisi pour combattre, ledit 1^{er} jour de mars, nous serons tenus de rendre, remettre et livrer aux gens de Guise, sans aucune

¹ Guise, Aisne, arr. Vervins, ch.-l. cant.

² Le comté de Guise était une possession de la Maison d'Anjou et était tenu en 1424 par René d'Anjou, alors âgé de quinze ans.

³ Sains-Richaumont, Aisne, arr. Vervins, ch.-l. cant.

⁴ Faucouzy, Aisne, arr. Vervins, cant. Sains-Richaumont, comm. Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy.

difficulté, les otages et sûretés qui nous auront été remis pour la reddition de la ville et du château.

Item, mon dit seigneur le régent et mon dit seigneur de Bourgogne, ou l'un d'eux et leurs commis, ou les commis de l'un d'eux, nous ou l'un de nous, serons tenus d'être et de paraître audit lieu, en telle puissance que bon nous semblera, et de nous tenir là toute la journée du 1^{er} mars, c'est à savoir depuis l'heure de prime jusqu'à soleil couchant ce dit jour. Et si nous ne sommes ni combattus ni vaincus, ceux de Guise seront tenus, aussitôt après le coucher du soleil, sans aucune difficulté, sans fraude et sans tromperie, de nous remettre et livrer la ville et le château de Guise, en recevant de nous, en retour, lesdits otages.

Item, si pendant ladite composition et un mois après, ledit gouverneur et tous autres étant dans la ville et le château, gens de quelque état qu'ils soient, s'en veulent partir pour aller ensemble ou individuellement, en une place tenant leur parti, ils pourront le faire et emporter et faire emmener avec eux tous leurs chevaux, armures, bagages et autres biens meubles. Et pour faire tout cela sûrement, nous leur remettrons et ferons remettre par mon dit seigneur le régent, si nous en sommes requis, de bons sauf-conduits, suffisants et valables, avec une escorte s'ils partent ensemble à plus de vingt personnes. Et si certains veulent aller hors du royaume, que ce soit en Hainaut ou autre part, ils pourront le faire à leurs risques et périls.

Item, et si après la composition certains de ceux de Guise veulent rester en leur lieu ou ailleurs dans des lieux en l'obéissance du roi et de mes dits seigneurs le régent et le duc de Bourgogne, ils y seront reçus en faisant le serment de respecter la paix finale faite entre les royaumes de France et d'Angleterre, et jouiront franchement de tous leurs héritages et possessions non donnés. Et s'ils veulent partir, comme il est dit, ils emporteront avec eux leurs biens meubles seulement.

Item, ceux de Guise et chacun d'eux, en ayant *bullette*⁵ ou sauf-conduit des conservateurs ordonnés pour garantir le respect de ce présent traité, que ceux-ci ne pourront pas refuser de leur donner, pourront aller dans les villes que nous leur avons désignées et y entrer avec l'autorisation des capitaines ou gardes desdites places ou de leurs lieutenants, c'est à savoir : Saint-Quentin, Ribemont, Laon, Bruyères, Crépy, Marle, Aubenton, Vervins⁶ et les villages des environs, pour y trouver et avoir, contre argent, tous vivres raisonnables et autres denrées qui leur seront nécessaires pour leur vie et leur sustentation, mais seulement durant le temps de cette composition.

Item, ceux de Guise pourront régler les questions liées à leurs créances et à leurs dettes licites et raisonnables devant les conservateurs qui en auront la connaissance et ceux-ci seront tenus de faire raison aux parties après les avoir entendues.

Item, si, pendant le temps de cette composition, certains de ceux qui tiennent le parti du roi, prennent la ville et le château de Guise par échelle ou autrement, nous les ferons évacuer, à notre loyal pouvoir et nous ferons remettre ceux de Guise et la ville et le château en leur premier état. Et de même nous ne capturerons ni ne ferons capturer ceux de Guise.

Item, pendant cette composition, ceux de Guise, pour tant qu'ils résideront dans la ville et le château, ne prendront ou feront prendre, ouvertement ou secrètement, aucune place de l'obéissance du roi et desdits seigneurs et ne feront pas non plus guerre à leurs sujets en nulle manière.

Item, abolition générale est faite à ceux de Guise et à toutes gens, de quelque état qu'ils soient et de tous cas, excepté pour ceux qui sont coupables de la mort de feu monseigneur de

⁵ Document scellé d'un petit sceau ou « bullette » attestant le ralliement au parti du roi de France et d'Angleterre.

⁶ Saint-Quentin, Aisne, ch.-l. arr. ; Ribemont, Aisne, arr. Saint-Quentin, ch.-l. cant. ; Laon, ch.-l. Aisne ; Bruyères-et-Montbérault, Aisne, arr. et cant. Laon ; Crépy, Aisne, arr. et cant. Laon ; Marle, Aisne, arr. Laon, ch.-l. cant. ; Aubenton, Aisne, arr. Vervins, ch.-l. cant. ; Vervins, Aisne, ch.-l. arr.

Bourgogne, que Dieu absolve !, ceux qui ont juré la paix finale, les coupables de la trahison commise sur la personne du duc de Bretagne, tous les Anglais et Irlandais, s'il y en a dans la ville et le château, toutes personnes qui seront remises à la justice. Et pour que nous en ayons pleinement connaissance, ceux de Guise nous remettront par écrit les noms et surnoms de ceux, gens de guerre et autres, qui, à présent, résident en la ville et au château.

Item, si durant le temps de cette composition, certains de notre partie ou de la partie de ceux de Guise, commettent des actes contraires et préjudiciables à ce présent traité ou à ses dépendances, il ne sera pas rompu, enfreint ni violé, mais les conservateurs dudit traité seront tenus de faire prendre et punir les malfaiteurs et aussi de faire faire la restitution là où ce sera nécessaire.

Item, ceux de Guise, pendant cette composition ne mèneront pas d'actes de guerre, pour tant qu'ils résident dans la ville et le château, et ils n'y recevront ou soutiendront aucune personne de leur parti qui voudrait faire acte de guerre. Et s'il advient que certains, menant la guerre, soient poursuivis à vue par ceux du parti du roi et des seigneurs dessus dits, et pris en chasse jusque dans la ville et le château, ceux de Guise seront tenus de les remettre et livrer à ceux qui les auront ainsi poursuivis et chassés, pour qu'ils les traitent comme leurs prisonniers.

Item, pendant le temps de cette composition, ceux de Guise ne pourront ou ne devront pas démolir la ville et le château ni les fortifier autrement qu'ils sont à présent, et avec cela, ils ne démoliront pas les approches de dehors.

Item, dès que nous aurons fait retirer en sûreté tous les canons, artillerie, engins, habillements de guerre⁷ et autres biens en notre ost, nous lèverons notre siège et partirons de devant la ville et le château, pour aller où bon nous semblera.

Item, ledit gouverneur et autres gentilshommes et bourgeois de la ville et du château, jusqu'au nombre de vingt-quatre personnes des plus notables, jureront solennellement de tenir et faire respecter ce présent traité sans l'enfreindre en aucune manière, et ceux qui auront un sceau le scelleront de leur sceau.

Item, avec cela, pour plus grande sûreté, ceux de Guise nous bailleront huit personnes en otage, c'est à savoir : Jean d'Ere, Renaud du Hamel, Jean de Caudeville, Jean de Beuvoir, Jean de Saint-Germain, Waulier l'Ancien, messire Waleran du Mont et Jean de Flavigny de Bouwers. Et au cas où certains d'entre eux iraient de vie à trépas ou s'enfuiraient pendant le temps de cette composition, ceux de Guise nous en livreront d'autres pour que nous ayons toujours huit personnes en otage, de même statut ou plus.

Item, nous et ceux de Guise avons élu et ordonné ensemble, d'un commun accord et consentement, et, par ces présentes, élisons et ordonnons comme conservateurs de ce présent traité, de notre côté messire Daviot de Poix, chevalier, et du côté de ceux de Guise, Colart de Proisy, écuyer, ou leurs commis ; et nous avons donné et donnons, audit messire Daviot, ou à son commis, plein pouvoir et autorité de délivrer à ceux de Guise les sauf-conduits ou les *bullettes* nécessaires, de connaître et entériner tous les cas qui donneraient lieu à procès pouvant naître de part et d'autre pendant ladite composition, concernant les promesses et convenances déclarées ci-dessus.

Item, nous avons promis et juré, jurons et promettons loyalement, sur notre honneur, d'accomplir toutes les choses déclarées ci-dessus, au regard de celles que nous sommes tenus d'accomplir de tout notre loyal pouvoir et de faire garder et respecter chacune d'elles par tous les sujets du roi et ceux qui obéissent à mes dits seigneurs le régent et le duc de Bourgogne, sans aucunement les enfreindre.

⁷ C'est-à-dire équipements de guerre.

Item, pour la plus grande sûreté de cela, nous ferons, le plus diligemment que faire se pourra, agréer, approuver et ratifier ce présent traité par mon dit seigneur le régent, dans les forme et manière déclarées ci-dessus.

En témoin de cela, nous avons fait mettre nos sceaux à ces présentes. Donné en notre siège devant la ville et le château de Guise, le 18^e jour de septembre l'an 1424.

Texte dans : Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët-d'Arcq, 6 vol., Paris, Société de l'Histoire de France, 1857-1862, IV, p. 199-205.

Remarques générales

Le document ne présentait pas de difficultés majeures. Le texte est modernisé, donc immédiatement compréhensible. Il aborde des réalités qui sont supposées connues du candidat, tant en ce qui concerne le contexte général, qui n'est pas « exotique », qu'en ce qui concerne plus spécifiquement la guerre à la fin du Moyen Âge. Les notes qui l'accompagnent éclairent les quelques points particuliers que l'on pouvait, même bien préparé, légitimement ignorer (ainsi la situation politique du comté de Guise).

Thèmes à développer dans le commentaire

Ce sont ceux sur lesquels les éléments de réponse les plus précis étaient attendus.

La source : d'où provient le document ? Qu'est-ce que la chronique d'Enguerrand de Monstrelet ? Que sait-on du chroniqueur ? Qu'est-ce que l'extrait proposé nous apprend de sa méthode de travail et de son propos ? Quelle est la nature du texte ?

Le contexte : quelle est la situation politique et militaire dans le nord du royaume de France dans les années 1420 ? Comment se manifeste l'alliance anglo-bourguignonne ? Quelle est la position de la Maison d'Anjou sur l'échiquier politique à la date du texte ?

Guerre de siège et conquête des villes : quel enjeu représentent les villes dans les guerres de la fin du Moyen Âge ? Quelles techniques sont employées dans la poliorcétique du début du XV^e siècle ? Quels inconvénients et quels risques les opérations de siège présentent-elles pour les assiégeants ? Quel est l'intérêt du recours à la négociation ? Ce recours est-il fréquent ?

Négociations et conclusion d'un traité de capitulation : quelles sont les parties en présence ? En vertu de quelle autorité les négociateurs de l'un et l'autre camp interviennent-ils ? À quelle nécessité répond l'élaboration d'un tel acte écrit ? Quels sont les caractères diplomatiques, la fonctionnalité et les termes de cet acte écrit ? Quelles sont les conditions de mise au point d'un tel instrument : le cadre général et l'adaptation aux circonstances ?

L'établissement d'un régime de trêve : quelles sont les modalités du régime de trêve établi à l'échelle locale ? Quelle est son application dans le temps et dans l'espace ? Qu'implique le respect et la conservation de cette trêve (garanties, sûretés, nomination de conservateurs – dont

les attributions doivent être clairement définies – prestation d’un serment et remise d’otages par les assiégés). Quels accommodements avec la guerre l’établissement de la trêve rend-il nécessaire (pour le ravitaillement de la garnison, pour la circulation des hommes et des vivres, pour faire respecter la suspension d’armes, pour éviter la destruction des fortifications, pour aménager les relations existant entre les contractants et ceux qui ne sont pas partie au traité) ?

Les conditions pratiques de la capitulation enfin : quelles sont les modalités prévues pour la reddition de la place ? Quel délai entre la conclusion du traité et l’évacuation par la garnison ? Qu’est-il prévu en cas d’intervention d’une armée de secours (assignation d’un jour de bataille et fixation d’un lieu par accord entre les parties) ? Quelles sont les conséquences sur l’application du traité des différentes situations possibles (victoire, défaite, abstention) ? Quelles sont les conditions d’évacuation de la garnison ? Par comparaison avec d’autres cas connus, sont-elles favorables ou défavorables ? Qu’impliquent les clauses d’exclusion ? Quel est le sort des prisonniers détenus éventuellement par la garnison ; une intervention en leur faveur est-elle prévue ? La capitulation donne-t-elle lieu à un rituel ? Quelle différence entre le sort des gens de guerre de la garnison et celui des « bourgeois et habitants » de la ville ? Quel choix pour ces derniers (exil ou ralliement) ? Quels sont les aspects politiques du traité ?

Définitions à fournir dans le cours du commentaire

Elles sont assez nombreuses mais ne nécessitent pas un savoir très spécialisé : chevalier, chambellan, écuyer, régent, marches, gentilshommes et compagnons de guerre, ville et château, heure de prime, sauf-conduit, paix finale, abolition générale, approches de dehors, otages...

Éléments de valorisation des copies

Ont été valorisés les candidats qui maîtrisaient bien le contexte et qui pouvaient effectuer des comparaisons pertinentes avec d’autres cas de prise ou de capitulation de ville. Il fallait mettre le traité de Guise en perspective avec la politique menée par les Anglais depuis le début de la conquête en 1417 et bien connaître la géopolitique de cet espace.

Les références historiographiques étaient également attendues. Il fallait souligner le caractère juridique du document, sans s’en étonner.

La méthode du commentaire est au cœur de l’exercice ; or, elle est trop souvent imparfaitement maîtrisée : paraphrase, surinterprétation, prétexte à un exposé hors de propos.

Enfin, la qualité de l'écriture, en termes de clarté et d'exposition, comme celle de l'orthographe sont indispensables ; elles font malheureusement défaut dans un certain nombre de copies.

Attentes en matière d'introduction

Plusieurs thèmes étaient attendus.

Villes et sièges dans la guerre à la fin du Moyen Âge

Il est nécessaire, pour entamer le propos, de souligner l'importance des villes et des techniques de siège dans la guerre médiévale. Les villes sont des objectifs essentiels en raison de leur rôle politique, militaire et économique. Pour prendre une ville, si on ne bénéficie pas de circonstances favorables à une prise par « stratagème », comme lors de la reconquête de La Rochelle en 1372, ou à un « échellement » nocturne (spécialité du célèbre capitaine français Forte-Épice dans les années 1430), il est nécessaire d'établir un blocus dont l'objectif est double : isoler la place afin de la priver de ravitaillement et diminuer ses capacités de résistance, saisir les occasions de prendre la ville de vive-force après avoir affaibli des fortifications par la mine, l'artillerie mécanique et l'artillerie à poudre. Les pressions exercées pendant le siège (famine, tir d'artillerie, harcèlement, assauts, voire action psychologique) servent aussi à convaincre les assiégés d'opter pour une capitulation négociée. Ce type de capitulation, fréquent aux XIV^e et XV^e siècles, présente l'avantage d'éviter aux assiégeants de s'épuiser dans une opération longue et coûteuse et d'éviter aux assiégés de courir le risque d'un traitement rigoureux en cas de prise d'assaut.

Le traité de capitulation de la ville de Guise du 18 septembre 1424 illustre bien la pratique de la capitulation négociée et est un bon exemple d'accord conclu dans le cadre de cette pratique. Il est nécessaire de le replacer dans son contexte historique, d'en faire une analyse précise et de présenter l'œuvre dont il est tiré.

Le contexte

- Le contexte politique général

Il est inutile de le développer longuement. Il suffit de préciser que l'élaboration du document s'inscrit dans la période qui suit la conclusion du traité de Troyes (mai 1420), la mort d'Henri V (août 1422) et celle de Charles VI (octobre 1422). L'instauration du régime de la « double monarchie de France et d'Angleterre » alors que le roi Henri VI, fils d'Henri V et petit-fils de Charles VI (né en décembre 1421), n'était âgé que de dix mois, a donné lieu, pour le royaume de France, à la mise en place d'une régence assumée par Jean de Lancastre, duc de Bedford,

oncle paternel du jeune roi (le régent est mentionné dès les lignes 2-3 du texte). Le contexte est aussi marqué par le resserrement de l'alliance entre la puissance anglaise et la puissance bourguignonne ; cette alliance a été conclue au lendemain de l'assassinat de Jean sans Peur sur le pont de Montereau (septembre 1419 – un événement auquel il est fait directement allusion aux lignes 70-71 du texte), père du duc Philippe le Bon mentionné aux lignes 4-5. Elle a pris un relief particulier à partir du début de la régence de Bedford, ce dernier ayant même épousé, en 1423, Anne de Bourgogne, l'une des sœurs de Philippe le Bon, créant ainsi un lien personnel avec le duc de Bourgogne. L'alliance anglo-bourguignonne donna lieu à une active coopération militaire dont le texte proposé est une bonne illustration.

On peut aussi noter que le contexte de guerre civile apparaît clairement dans la mention de « partis » opposés : le « parti du roi » (l. 84) et l'autre parti, qui n'est désigné que par une périphrase : « le parti que ceux de Guise tiennent » (l. 20).

- Le contexte militaire

La conclusion du traité de Troyes devait instaurer la « paix finale » entre les royaumes de France et d'Angleterre (*cf.* l. 46), mais la présence autour du dauphin Charles, devenu le roi Charles VII en 1422, d'un parti puissant bien implanté dans le sud et l'ouest du royaume contraint les Anglais et les Bourguignons à mener, à partir de 1420, des opérations militaires continuelles. Entre 1420 et 1424, le sort des armes est changeant, les partisans de Charles remportant une victoire signalée à Baugé (mars 1421), mais étant vaincus successivement à Cravant (juillet 1423) et surtout à Verneuil (17 août 1424), un mois seulement avant la capitulation de Guise.

- Le contexte local

La ville de Guise, bien que de taille modeste (elle comptait 386 feux au milieu du XVIII^e siècle) est un enjeu dans la guerre. Dans les années 1424-1425, le duc de Bedford cherche à s'assurer le contrôle du Valois, du Soissonnais, du Laonnois et de la Thiérache, régions très disputées (Compiègne, par exemple, change huit fois de mains entre 1414 et 1429). Dans ce secteur, la situation du comté est particulière dans la mesure où il appartient alors, par héritage, à René d'Anjou, fils puîné de Louis II, duc d'Anjou (mort en 1417). Or, la Maison d'Anjou soutient Charles VII (lui-même époux de Marie d'Anjou, sœur de René) : aussi la prise du comté de Guise est un objectif politique et militaire important (en raison du rôle stratégique de cette ville qui commande un passage sur l'Oise et contrôle un carrefour routier où se rejoignent la route est-ouest Mézières-Saint-Quentin et la route nord-sud Valenciennes-Reims). À cela s'ajoute les appétits de Jean de Luxembourg, (issu d'une branche cadette de la Maison

royale et impériale de Luxembourg), l'un des principaux capitaines du parti bourguignon, possessionné dans la région (il est seigneur de Beaufort, au nord de Saint-Quentin et à l'ouest-nord-ouest de Guise). C'est à lui que Bedford inféoda le comté de Guise après la conquête de 1424-1425.

Le document : provenance et analyse

- Provenance du document

Il est extrait de la chronique d'Enguerrand de Monstrelet et il est indispensable de fournir des éléments concernant cette œuvre (sur laquelle les candidats doivent avoir en principe quelques connaissances, étant donné qu'il s'agit d'une source narrative majeure pour l'histoire politique et militaire de la France de la première moitié du XV^e siècle). De l'auteur on peut rappeler qu'il est né vers 1390 et mort en 1453 ; qu'il était issu de la petite noblesse de la région de Doullens et a fait une carrière d'homme de guerre avant de se fixer, à partir de 1436, à Cambrai où il assumait plusieurs offices administratifs (lieutenant du gavenier – officier chargé de la perception d'une redevance seigneuriale appelée « gavène » –, bailli du chapitre cathédral et prévôt de la ville). Proche de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaufort, qu'il semble avoir accompagné dans ses campagnes (il était en particulier présent au siège de Compiègne en 1430, lorsque Jeanne d'Arc fut capturée), il était particulièrement bien renseigné sur les opérations militaires conduites par ce chef de guerre. Sa chronique, rédigée alors qu'il se trouvait à Cambrai (probablement à partir de 1440), couvre la période allant de 1400 à 1444, Monstrelet se présentant lui-même comme le continuateur de Jean Froissart (dont la chronique s'arrête en 1400). La rédaction fut probablement achevée en 1447, date à laquelle il présenta le texte au duc Philippe le Bon. L'œuvre, qui revêt une forme annalistique, se caractérise par le fait que l'auteur intègre à son récit des documents auxquels il a eu accès, notamment dans le fonds des archives urbaines de Cambrai et, peut-être aussi, dans les archives du seigneur de Beaufort dont Cambrai était l'une des principales résidences (Jean de Luxembourg y possédait une résidence appelée Hôtel de Luxembourg et, en 1430, par testament il fit élire de sépulture dans la cathédrale au plus près de la tombe de son oncle André de Luxembourg qui avait été évêque de la cité). Le texte proposé est l'un de ces documents intégrés *in extenso* dans le corps de la chronique pour étayer le propos de l'auteur.

- Analyse

L'analyse diplomatique du texte pourra être intégrée au corps du commentaire ; à ce stade on peut se borner à fournir une brève analyse du contenu en rappelant que le document est la transcription pratiquement complète du traité de capitulation négociée entre les assiégés,

représentés par leurs deux capitaines, un Bourguignon et un Anglais, et les représentants des assiégés conduits par le « gouverneur » de la ville, Jean de Proisy. Dans les vingt articles qui forment le texte sont énumérées les conditions de la capitulation : suspension d'armes jusqu'au 1^{er} mars suivant (1425), cas où la ville serait secourue, conditions d'établissement d'une suspension d'armes, constitution de garanties pour le respect du traité (remise d'otages, prestation de serment, etc.), désignation et attribution des conservateurs de la trêve, octroi d'une « abolition générale », clauses d'exclusion.

Problématique

Ce document doit conduire non seulement à commenter un traité de capitulation particulier, mais aussi à montrer que, par-delà son aspect ponctuel, il constitue un témoignage sur un aspect important de la guerre médiévale dans laquelle se mêlent action militaire et action diplomatique, conciliation des préoccupations politiques et des préoccupations liées à la conduite de la guerre. Le recours à la négociation ouvre sur des réalités pragmatiques, bien éloignées d'une volonté d'anéantissement de l'adversaire ; il faut saisir comment les différentes composantes d'une société en guerre agissent pour tenter de sauvegarder leurs intérêts propres en recherchant des accommodements possibles.

Proposition de plan et développement

I – Siège et négociations

- A – Le siège et ses enjeux
- B – Un traité de capitulation
- C – Négociations et négociateurs

II – Un régime de trêve

- A – Les modalités pratiques
- B – Les accommodements avec la guerre
- C – Les garanties

III – La capitulation

- A – Un jour de bataille
- B – Des conditions favorables
- C – Un acte politique

I – Siège et négociations

- A – Le siège et ses enjeux

1°) La forteresse de Guise

On voit que la place assiégée est constituée d'une ville fortifiée et d'un château (le document mentionne toujours « la ville et le château » comme deux éléments distincts – par exemple, l. 6, 8, 11, etc.) Le château de Guise était une forteresse imposante – la ville conserve aujourd'hui, malgré les destructions de la Première Guerre mondiale, une grosse tour cylindrique des XII^e-XIII^e siècles, haute de 32 mètres. Cette association ville-château est fréquente et, lors d'un siège de ville suivi d'une prise d'assaut, il est fréquent que le château résiste plus longtemps que la ville (ainsi à Caen en septembre 1417, la ville est prise de vive-force, mais le château tient bon et les défenseurs obtiennent une capitulation négociée ; quelque temps plus tard, à Falaise, la ville et le château capitulent séparément). Dans le cas de Guise, le destin de la ville et celui du château sont liés.

2°) Le commandement de l'armée assiégeante

L'armée assiégeante est une armée combinée anglo-bourguignonne commandée par deux capitaines, l'un est un chef de guerre bourguignon, Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, déjà présenté (on peut signaler ici qu'il est le frère de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, que Bedford institue chancelier de France en 1425), et l'autre un capitaine anglais du nom de Thomas Rampston. Tous deux sont chevaliers, ce qui indique leur appartenance à l'élite nobiliaire et militaire de ceux qui ont été adoubés (tous deux sont d'ailleurs des chevaliers bannerets, mais le document ne le mentionne pas). Le premier est conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, c'est-à-dire membre de l'entourage du prince, siégeant à son conseil et appartenant au niveau supérieur des gens de son hôtel (le recrutement des chambellans est exclusivement aristocratique) – on peut rappeler le rôle essentiel qu'il joue comme chef de guerre du parti anglo-bourguignon et il n'est pas hors de propos de souligner que ce sont ses gens de guerre qui capturèrent Jeanne d'Arc sous les murs de Compiègne en mai 1430. Le second, Thomas Rampston, est un chevalier anglais, mentionné ici comme chambellan du duc de Bedford, appartenant donc à l'hôtel du régent ; c'est un personnage non négligeable, capitaine d'Argentan en 1424 et qu'on retrouve plus tard, dans les années 1430-1440, sénéchal de Gascogne. L'ordre dans lequel les deux personnages sont cités montre toutefois que Jean de Luxembourg est d'un rang supérieur à celui du chevalier anglais (tant par la naissance que par l'importance des fonctions exercées). Le fait que les assiégeants soient placés sous l'autorité conjointe de ces deux capitaines illustre la coopération militaire anglo-bourguignonne et nous renseigne sur la nature des forces sur lesquelles s'appuyait la double-monarchie. On peut souligner enfin que ces deux capitaines se placent

sous la triple autorité d'Henri VI, roi de France et d'Angleterre, du duc de Bedford, régent de France, et du duc de Bourgogne, ce qui est une autre manifestation de l'alliance.

3°) Le siège

Le texte offre peu d'éléments permettant de saisir la technique de siège. On apprend toutefois, aux lignes 91-92, que « l'ost » des assiégeants campe sous les murs de la ville (voir aussi la date de lieu du traité : « donné en notre siège devant la ville et le château de Guise » l. 120-121) ; ils ont disposé autour de la place leurs « canons, artillerie, engins et habillements de guerre ». Cette énumération stéréotypée permet d'évoquer le déploiement des moyens techniques nécessaires pour assiéger une ville de l'importance de Guise. L'artillerie à poudre, depuis les premières années du XV^e siècle, a commencé à jouer un rôle qui ira croissant dans la poliorcétique. On utilise de grandes bombardes de fer ou de bronze tirant des projectiles de pierre à une distance utile maximale de 500 m pour ouvrir des brèches dans les murailles. On utilise aussi des pièces plus petites en fer (« veuglaires » à partir des années 1410 et « coulevrines » à partir des années 1420) qui servaient à tirer dans l'intervalle entre les coups de bombardes pour empêcher les défenseurs de réparer les dégâts causés par les projectiles des grosses pièces ou pour abattre les fortifications légères des remparts (échiffes et guérites). Il est utile de rappeler que si les autorités royales et princières équipaient leurs armées de canons et bombardes à leurs frais, certains grands seigneurs avaient leur propre parc d'artillerie qu'ils utilisaient dans le cadre des opérations militaires dont ils avaient la charge ; c'était le cas de Jean de Luxembourg qui mettait ses canons à la disposition du régent Bedford et du duc de Bourgogne (il possédait ainsi une grande bombarde appelée « Beaurevoir »). On sait qu'il perdit une partie de cette artillerie lors de la levée du siège de Compiègne en 1430 et qu'il en demanda ensuite remboursement. On peut légitimement penser que cette artillerie seigneuriale a été également utilisée contre Guise. La mention d'« engins » (ligne 91) permet de mentionner le fait qu'à côté de l'artillerie à poudre, l'arsenal des armées assiégeantes comporte encore, dans les années 1420-1430, une artillerie mécanique comptant des engins à cordes et à contrepoids de type « trébuchet » et « couillard » (ainsi appelé parce qu'il comportait un double contrepoids). Le terme général « habillements de guerre » renvoie à tous les équipements nécessaires à un siège (munitions, outils, bois de charpente, etc.).

Un autre élément du texte qui peut être commenté est le terme d'« approches de dehors » cité à la ligne 90. L'expression désigne les travaux réalisés par les assiégeants pour venir, à couvert, au plus près de la forteresse assiégée. À cet ensemble des « approches » appartiennent les tranchées creusées pour avancer jusqu'aux fossés, les contrevallations et circonvallations

constituées de palissades surélevées et fossoyées, de « manteaux » (panneaux pivotant autour d'un axe horizontal, placés devant les bombardes pour protéger les servants lors du rechargement de la pièce), échiffes et guérites, etc.

Le texte, implicitement, montre l'importance des moyens mis en œuvre et aussi la nécessité dans laquelle les deux parties se trouvent de parvenir à sortir du siège par la négociation.

B – Un traité de capitulation

1°) Éviter un long siège

Assiéger une ville est une opération délicate qui nécessite des effectifs importants et contraint à l'immobilisation dangereuse d'une armée, vulnérable car soumise aux aléas climatiques, aux problèmes sanitaires, aux difficultés de ravitaillement, à la désertion, aux attaques ennemies provenant soit de l'intérieur (sorties des assiégés), soit de l'extérieur (intervention d'une armée de secours). Un siège implique le déploiement de lourds moyens techniques et induit des dépenses considérables (20 000 livres pour le siège d'Orléans par les Anglais en 1428-1429). Certains sièges sont non seulement coûteux, mais aussi vains, voire catastrophiques (Orléans en 1429, Compiègne en 1430, Beauvais en 1472, Neuss en 1475, Morat en 1476 pour ne citer que des cas célèbres). À partir des années 1430, certains capitaines (notamment chez les Anglais) expriment l'idée qu'il faut éviter la guerre de siège : ainsi John Fastolf, dans un mémoire touchant la conduite de la guerre qu'il adresse au duc de Bedford en septembre 1435, la déconseille absolument. Cette prévention contre la guerre de siège eut un impact incontestable sur la mentalité des chefs de guerre anglais et on constate que, par la suite, durant la guerre des Deux-Roses, les armées des York et des Lancastre évitent d'assiéger les villes.

Quoi qu'il en soit, malgré les difficultés et les risques, les sièges sont nombreux durant la période. Mais on trouve aussi souvent la volonté des assiégeants et des assiégés de sortir du contexte de siège par une solution négociée préférable à une autre issue. Si l'on se place du point de vue des assiégés, il faut prendre en compte le fait que les villes prises de vive-force ne bénéficient d'aucune forme de clémence et peuvent être soumises à un traitement rigoureux et délibérément spectaculaire permettant de « faire un exemple » : ainsi pour Soissons en 1414, Caen en 1417, Luxembourg en 1443, Liège en 1468. Quant aux conditions de capitulation offertes aux assiégés, elles variaient en fonction de leurs capacités de résistance : lorsque celles-ci étaient très affaiblies et que les négociations intervenaient au terme d'un long siège, les conditions offertes pouvaient être sévères : ainsi pour Calais en 1347 ou pour Rouen en

1419. En revanche, elles pouvaient être plus favorables, surtout lorsque, comme dans le cas de Guise en 1424, la puissance assiégeante recherchait non seulement la conquête militaire, mais poursuivait aussi des objectifs politiques en désirant obtenir le ralliement des populations. C'est pourquoi on en trouve de nombreux exemples au début du XV^e siècle. Les Anglais ont fait un très grand usage des traités de capitulation, notamment à partir du début de la conquête de la Normandie par Henri V : on conserve les textes de près de 50 traités concernant des villes, des châteaux et des établissements religieux fortifiés pour la période allant d'août 1417 à septembre 1419 ; on en trouve encore durant les opérations militaires qui suivent le traité de Troyes (capitulation de Melun en 1420, de Compiègne et de Guise en 1424). Par la suite Charles VII eut aussi largement recours à la pratique de la capitulation négociée entre 1429 et 1451, notamment pendant la reconquête de la Normandie et du Bordelais. On voit donc que le traité proposé reflète une pratique courante mêlant guerre et diplomatie ; il s'intègre par ailleurs à un ensemble de documents du même type, car les capitulations négociées donnent toujours lieu à l'établissement d'un acte écrit.

2°) Conclure un traité

Le texte intégral du traité passé entre assiégeants et assiégés nous est fourni par Enguerrand de Monstrelet (peut-être d'après un exemplaire conservé par Jean de Luxembourg : *cf. supra*). Cet acte est donné sous forme de lettres patentes rédigées au nom des deux capitaines conduisant les opérations de siège (Jean de Luxembourg et Thomas Rampston) ; on notera qu'il n'est pas donné sous forme d'indenture comme cela apparaît parfois, notamment pour les traités de capitulation conclus entre 1417 et 1419 pendant la conquête de la Normandie par Henri V. La langue originale est le français ; on constate que le terme « capitulation » (du latin médiéval *capitulare*, « stipuler », « faire une convention ») n'y apparaît pas mais qu'il y est question de traité, d'« appointement » et d'accord concernant la ville et le château de Guise qui doivent être « rendus, remis et délivrés » par « composition ».

Sur le plan diplomatique, ces lettres s'ouvrent sur un protocole comprenant une adresse, une suscription et un salut, suivis d'un exposé dans lequel sont nommées les parties au traité. Viennent ensuite vingt articles détaillant les clauses de ce dernier. On peut souligner l'extrême précision de celles-ci, manifestant la volonté des parties d'organiser non seulement les modalités de la reddition de la place, mais aussi les conditions d'application d'une longue trêve qui doit être observée entre la date du scellement du traité et la remise de Guise aux assiégeants. L'eschatocole, qui comporte notamment la date de lieu et de temps, indique, dans

sa clause de corroboration, que l'acte a été authentifié par les sceaux conjoints des deux capitaines.

La rédaction du traité est toute entière due à la partie des assiégeants qui est en position de force (on se souviendra de la périphrase utilisée pour désigner le parti de Charles VII). On peut émettre l'hypothèse que le rédacteur était l'un des clercs du seigneur de Beurevoir. L'acte a été établi sur place (« donné en notre siège devant la ville et le château de Guise »), dans les logis des assiégeants. On sait que les négociations préalables à la conclusion d'un traité de ce genre avaient elles-mêmes souvent lieu « aux barrières », c'est-à-dire à la limite des fortifications érigées devant les portes lors de la mise en défense des villes. Cette remarque permet de passer à la question des négociations.

C – Négociations et négociateurs

1°) Pourquoi négocier ?

Dans le cas de Guise, on peut résumer la situation en constatant d'abord que les défenseurs de la place avaient intérêt à négocier car ils avaient peu de chance d'être secourus. Guise est un isolat au milieu d'un secteur dominé par l'adversaire, comme l'indique, à la ligne 54, l'énumération des villes et places tenues par les Bourguignons ; les assiégés ne devaient pas se faire d'illusion sur leur situation et il convient de rappeler ici que le traité de capitulation intervient le 18 septembre 1424, soit juste un mois après la sévère défaite subie par les partisans de Charles VII à Verneuil – 17 août 1424 – ce qui a peut-être eu des conséquences sur l'esprit de résistance dans la ville. Pour les assiégeants, la voie de la négociation était également préférable à la poursuite du siège. Leur objectif étant non seulement la conquête du comté mais aussi l'adhésion des populations au régime anglo-bourguignon, traiter permettait de proposer des conditions de reddition favorables et ainsi faciliter le ralliement espéré. On peut ajouter que la date du traité n'est pas non plus indifférente du point de vue des assiégeants, puisque l'on se trouve à l'entrée de l'automne et que la suspension d'armes prévues par l'accord négocié va leur éviter la poursuite d'un siège durant la mauvaise saison.

2°) Les négociateurs anglo-bourguignons et leurs pouvoirs

Le document fait connaître l'identité de ceux qui ont négocié le traité. Du côté des assiégeants, ce sont les deux capitaines, Jean de Luxembourg et Thomas Rampston. Ils agissent en vertu d'une délégation de pouvoir à eux donnée au nom du roi de France et d'Angleterre, du régent de France et du duc de Bourgogne, dont ils sont les « commis et députés », c'est-à-dire les commissaires et représentants spéciaux, investis de larges pouvoirs (probablement par lettres

de commission données sous forme de lettres patentes). L'exercice de ces pouvoirs était limité à un secteur géographique donné correspondant à une zone d'opérations militaires ; ce secteur est désigné par le terme « marches » (l. 3), ce qui, littéralement, renvoie à une large frontière militaire. La commission qu'ils ont reçue leur donne non seulement autorité pour commander les troupes et mener les opérations, mais aussi pour négocier et conclure des accords particuliers avec l'adversaire et même accorder « abolition générale » pour les faits de guerre, sauf exception (on peut le constater à la ligne 70). Toutefois, si Jean de Luxembourg et Thomas Rampston disposent d'une grande liberté de manœuvre et d'initiative, le traité qu'ils négocient et authentifient de leurs sceaux, pour être valide, doit être approuvé et ratifié par le duc de Bedford en tant que régent de France (lignes 117-119), mais non par le duc de Bourgogne.

3°) Les négociateurs pour la ville de Guise

Du côté des assiégés, on voit que les négociateurs se sont présentés en groupe. À leur tête se trouvait le seul personnage nommément désigné, Jean de Proisy. Il s'agit d'un représentant de la noblesse locale (Proisy est une localité de l'actuel département de l'Aisne, arrondissement de Vervins) ; il est écuyer et non chevalier (on ne lui donne pas le titre de « messire ») – on le retrouve ensuite parmi les conseillers de René d'Anjou au duché de Bar et en Lorraine. En 1424, il est investi de la fonction de « gouverneur et capitaine » de la ville et du château de Guise, ce qui fait de lui le représentant de l'autorité princière avec des attributions administratives et militaires ; cependant, on constate qu'il n'est pas seul impliqué dans les négociations ; en effet, avec lui, de toute évidence, étaient présents des représentants des différentes composantes du groupe des assiégés ; en effet, le texte mentionne les « gens d'Église, gentilshommes, compagnons de guerre, bourgeois, manants et habitants de la ville » (l. 7-8 et 10-11). Cette énumération fait apparaître, d'une certaine manière, les « trois États » de Guise :

- en premier lieu le clergé – pour Guise, il faut penser aux chanoines de la collégiale Saint-Gervais et Saint-Protais, qui est la principale église de la ville (elle comptait un doyen et douze chanoines) ;

- en deuxième lieu les hommes de guerre de la garnison, désignés comme « gentilshommes et compagnons de guerre », expression qui montre la diversité du recrutement des troupes puisqu'à côté des gentilshommes, réputés nobles d'origine, se trouvent des « compagnons de guerre », combattants non-nobles, soit hommes d'armes issus

d'un milieu social hétérogène, soit hommes de trait (archers et arbalétriers) ou spécialistes (canonniers, artilleurs, etc.) parmi lesquels on ne trouve que très peu de nobles ;

- en troisième lieu sont cités les « bourgeois, manants et habitants » de la ville, soit l'ensemble de la population laïque de Guise représentée probablement par des notables.

Ainsi, les négociations ont été le fruit, du côté des assiégés, d'une démarche collective et, semble-t-il, consensuelle, la décision de rendre la place ne revenant pas au seul capitaine. Cette situation n'est pas exceptionnelle et beaucoup de traités de capitulation reflètent une telle réalité : lorsque Rouen négocia sa capitulation en janvier 1419, les assiégés déléguèrent 24 personnes dont 4 hommes d'Église, 6 nobles (3 chevaliers et 3 écuyers) représentant les gens de guerre de la garnison, et 14 bourgeois.

Les négociations débouchent sur l'engagement pris par les assiégés de rendre la place aux assiégeants après un certain délai. En conséquence entre le scellement du traité et la reddition effective est établi un régime de trêve dont l'application fait l'objet de plusieurs articles de l'accord.

II – Un régime de trêve

A – Les modalités pratiques

1°) La durée

Le traité du 18 septembre 1424 prévoit une suspension d'armes qui doit durer jusqu'au 1^{er} mars suivant, soit 5 mois et 11 jours. Il faut souligner qu'une telle durée est exceptionnellement longue : on peut rappeler, par exemple, que, durant la conquête de la Normandie par Henri V, le délai le plus long entre la date d'un traité de capitulation et le jour prévu pour la reddition concerne la ville de Cherbourg et est de 40 jours (dans les autres cas, pour la Normandie, le délai varie entre 2 et 20 jours ; pour Compiègne, qui capitule en février 1424, le délai prévu est de trois semaines). Dans le cas de Guise, la longueur de ce délai illustre non seulement le caractère très favorable des clauses consenties aux assiégés, mais aussi le fait que tant les assiégeants que les assiégés se sont entendus pour laisser passer l'automne et l'hiver et éviter ainsi d'avoir à mener des opérations militaires à la mauvaise saison. Il faut rappeler qu'en principe on ne fait pas la guerre en hiver, sauf lorsque l'on y est contraint (l'un des griefs de Philippe de Commines à l'égard de Charles le Téméraire est qu'il faisait la guerre en hiver). Du reste, le traité prévoit que les assiégeants vont lever le siège (l. 92-93) pour ne revenir sous les murs de Guise qu'à la date fixée pour la reddition. Dans les

autres traités connus, les assiégeants restent sur place en attendant l'échéance. Ici, ils vont aller prendre leurs quartiers d'hiver dans des conditions plus confortables qu'en plein champ.

2°) Une suspension d'armes

Durant la période comprise entre le 18 septembre 1424 et le 1^{er} mars 1425, les deux parties doivent observer une « abstinence de guerre », c'est-à-dire une suspension d'armes. « Ceux de Guise » ne doivent commettre aucun acte de guerre contre le parti adverse (l. 81) ; de ce point de vue, il faut remarquer l'importance des clauses concernant le maintien en l'état des fortifications et des approches : les assiégés doivent s'abstenir de toute intervention sur ces éléments ; ils ne doivent ni démolir ni affaiblir les défenses urbaines avant de rendre la ville ; à l'inverse, ils ne doivent pas les renforcer en vue de reprendre la guerre (dans le traité de capitulation du château de Falaise, en février 1418, le capitaine se voit, lui, contraint de réparer à ses frais les dégâts causés aux fortifications du fait du siège, avant de rendre la place). Les assiégés ne doivent pas non plus profiter de la levée du siège pour détruire les travaux d'approche (voir *supra*) réalisés par les assiégeants car de telles destructions gêneraient la reprise des opérations de siège en cas de rupture de l'accord.

L'établissement d'une suspension d'armes rend nécessaires certains accommodements avec la guerre.

B – Des accommodements avec la guerre

1°) Un espace de neutralité

Le traité aménage les relations entre assiégeants et assiégés mais son champ d'application est plus large et fait de Guise un espace privilégié où existe une sorte de régime de neutralité. Pour résumer la situation créée par le traité on peut dire, en utilisant une notion empruntée au droit des contrats, que les clauses en sont « opposables aux tiers » car les deux parties s'engagent non seulement à respecter la trêve, mais à la faire respecter par ceux de leur parti qui ne seraient pas concernés par l'accord. La conséquence en est que la ville de Guise ne peut, durant les cinq mois de validité de la « composition », servir de refuge à des partisans de Charles VII (voir les lignes 82-83 et 85-87). Les assiégés doivent livrer à leurs poursuivants ceux de leur parti qui, pris en chasse par des Anglo-Bourguignons, entreraient dans la ville pour tenter d'éviter la capture. De la même manière, Guise ne doit pas servir de base de départ pour des opérations de guerre dirigées contre les Anglais et les Bourguignons, soit sous la forme de chevauchées sur le plat-pays, soit sous la forme de prise de châteaux ou de villes (l. 65-68). À l'inverse, les Anglo-Bourguignons s'engagent à garantir le respect du traité en

intervenant, éventuellement même par la force, pour s'opposer à une prise de la ville par des gens de leur propre parti.

2°) Circulation et ravitaillement

Pendant la durée de la trêve, qui correspond aux mois de l'automne et de l'hiver, la garnison et les habitants de Guise doivent avoir la possibilité de se ravitailler. Le traité le prévoit de façon détaillée en définissant un espace géographique où ce ravitaillement doit être possible. Le document mentionne huit villes qui forment un grand arc de cercle autour de Guise (notamment Saint-Quentin, à l'Ouest, Laon et Marle, au Sud, Vervins, à l'Est) qui sont toutes aux mains des Bourguignons. Pour s'y rendre, les gens de Guise doivent recevoir des sauf-conduits ; ces documents leur permettent d'y être reçus et d'y acheter des vivres et autres biens nécessaires (il faut penser, pour les hommes, au vin, aux céréales panifiables, à la viande et au poisson salé, et, pour les chevaux, à l'avoine et au fourrage). Le texte précise que ces biens doivent être acquis contre argent, les hommes de la garnison de Guise ne devant en aucun cas effectuer des réquisitions sans contrepartie ou se livrer au pillage puisqu'ils assurent leur ravitaillement dans des villes et des contrées tenues par leurs adversaires.

On constate que le régime de trêve établi par le traité est applicable en fonction des personnes concernées (*ratione personae*) et en fonction des lieux (*ratione loci*) ; or, comme toutes les trêves, celle-ci nécessite la mise en place d'un système complexe de garanties et de sûretés.

C – Les garanties

1°) Les conservateurs de la trêve

Notre document fournit de riches renseignements sur les précautions prises pour garantir l'application des clauses négociées. La mesure première est la nomination de « conservateurs », un terme utilisé très communément pour désigner des personnages chargés de faire respecter les trêves. Ils sont au nombre de deux (lignes 105-107) ; leur nomination est le produit de la coopération des deux parties en présence puisque l'un est nommé par les Anglo-Bourguignons et l'autre par les assiégés. Tous deux sont des nobles et des hommes de guerre. Du côté des assiégeants, le conservateur s'appelle messire Daviot de Poix ; il s'agit d'un chevalier picard (Poix est une localité de la région d'Amiens) ; on n'a pas désigné un Anglais pour assurer cette mission, probablement afin que les relations entre les deux conservateurs ne soient pas trop conflictuelles. Ce Daviot (un diminutif de David, prénom chevaleresque qui est celui de l'un des Neuf Preux) est un homme de Jean de Luxembourg. Pour la partie de « ceux de Guise », le conservateur est un écuyer et non un chevalier (il

semble qu'il n'y en ait pas beaucoup dans la garnison de la ville) ; son nom, Colart de Proisy, indique que l'on a affaire à un parent du capitaine de Guise (sans doute son fils ou son neveu – le couple oncle-neveu est très fréquent dans les armées).

Ces conservateurs, nommés conjointement par les deux parties, doivent coopérer et ont des pouvoirs et des attributions similaires. En premier lieu, ils peuvent agir soit en personne, soit par délégation, en nommant des commissaires chargés de les représenter (l. 107). Leur rôle consiste principalement à faire respecter la trêve ; c'est à eux, en particulier, qu'il revient de délivrer sous leur sceau les sauf-conduits permettant aux gens de Guise de circuler librement en territoire ennemi « durant le temps de la présente composition ». Toutefois, ils ne sont pas juges de l'opportunité de délivrer ces sauf-conduits, car ils ne peuvent refuser de les donner (l. 51-52). Les conservateurs, et singulièrement le Bourguignon, délivrent aussi les « bullettes » qui sont des documents scellés d'un petit sceau, d'où leur nom, attestant le ralliement des individus qui en sont porteurs au parti du roi d'Angleterre ; la délivrance de ces « bullettes » a commencé en Normandie au cours de la conquête de 1417-1419 et aucun Normand ne pouvait circuler dans la « Normandie anglaise » s'il n'était porteur d'un tel document.

En tant que garants du respect de la trêve, les deux conservateurs ont aussi des attributions militaires : il est ainsi prévu (l. 76-80) qu'ils doivent agir ensemble pour réprimer les infractions au traité, qu'elles soient le fait d'Anglo-Bourguignons ou de partisans de Charles VII. Cela signifie qu'ils disposent d'une petite force armée et qu'ils ont, également, un pouvoir juridictionnel leur permettant de « faire prendre et punir les malfaiteurs ». Ils ont en charge aussi la restitution éventuelle des biens saisis et pillés. On retrouve là les attributions classiques des conservateurs de trêves et il faut souligner que leur intervention permet d'éviter que les infractions aient pour conséquence la rupture de l'accord (l. 78).

Les attributions juridictionnelles des conservateurs sont encore attestées par le fait qu'ils sont compétents pour régler les questions concernant les dettes et autres obligations contractées par les gens de guerre envers les habitants de la ville durant le siège. Les liens économiques et financiers unissant hommes de guerre et population urbaine sont largement attestés ; on relève de nombreux cas de prêts d'argent, de prêts de monture, de ventes de vivres, etc. Les relations entre la garnison et la population ne sont pas forcément conflictuelles ; cependant, il peut arriver que ces relations d'affaires donnent lieu à contestations et à procès ; on voit ici que les conservateurs ont vocation à connaître de ces litiges civils et à les régler.

2°) Les serments

La pratique du serment pour garantir le respect des clauses du traité apparaît à différentes reprises dans le texte. En premier lieu, à la ligne 12, on lit que Jean de Proisy et les autres négociateurs représentants de « ceux de Guise », ont « promis, juré et convenu » de rendre la place au jour fixé. La mention de cet engagement apparaît dans les tout premiers articles du texte. Symétriquement, à la fin du document (l. 112-116), on trouve mention du fait que Jean de Luxembourg et Thomas Rampston ont « juré et promis » de respecter les clauses du traité et de les faire respecter par tous les sujets du roi (Henri VI) et par ceux qui obéissent au régent Bedford et au duc de Bourgogne. Cet engagement est fait sur l'honneur et, puisqu'il s'agit d'un serment solennel, également, de façon certaine, sur les Évangiles. Mais ces prestations de serment ne sont pas les seules : aux lignes 94-97, on voit que les assiégeants ont exigé que vingt-quatre personnes « des plus notables » (deux fois douze, ce qui renvoie à une référence apostolique), parmi lesquelles Jean de Proisy, des gentilshommes de la garnison et des bourgeois de la ville, soit la *melior pars* de la population, prêtent serment de respecter et de faire respecter les clauses du traité. Cette prestation de serment doit donner lieu à l'établissement d'un acte écrit scellé par tous ceux qui auront juré (et qui possèdent un sceau). Cette exigence du serment n'est pas en soi exceptionnelle dans la mesure où il s'agit d'une pratique généralisée non seulement dans les relations diplomatiques, mais aussi dans la procédure judiciaire, civile ou criminelle, dans les obligations contractuelles, dans les relations féodales, etc.

3°) Les otages

La remise d'otages destinée à garantir le respect des clauses du traité entre le moment du scellement de l'acte et la reddition de la place est, tout comme la prestation de serment, une pratique généralisée : tous les traités de capitulation prévoient ce type de sûreté personnelle, mais on peut rappeler qu'il s'agit aussi d'une pratique attestée dans de nombreux autres cas dans le cadre de relations diplomatiques ou juridiques ; il est vrai, cependant, que si, à la fin du Moyen Âge, la constitution d'otages perd de son importance en droit civil au profit des sûretés réelles (encore qu'on la trouve pour garantir le remboursement d'une dette), on y recourt encore très fréquemment dans le cadre du droit de la guerre (voir les exemples célèbres du traité de Brétigny-Calais de 1360 et du traité de Buzançais de 1413). Dans le traité de capitulation de Guise (l. 98-103), on voit apparaître quelques traits caractéristiques de cette pratique : en premier lieu, on constate qu'il n'y a pas de réciprocité, à la différence de ce qui se pratique dans le cas de « l'otagement », et que seuls les assiégés, qui sont en position d'infériorité, doivent livrer des otages ; par ailleurs, comme toujours, le nombre d'otages est

spécifié : ici on trouve le chiffre de 8 otages (alors qu'on trouve souvent 6 ou 12 dans les traités normands de 1417-1419 et 12 nobles et 6 bourgeois dans le traité de capitulation de Melun de 1420) ; ce chiffre doit être constant et l'article du texte qui traite de cette question prévoit le remplacement des otages morts ou évadés pour que le chiffre soit maintenu ; un autre trait caractéristique est que la qualité et l'identité des otages sont précisées ; il ne s'agit pas, en effet, pour les Anglo-Bourguignons d'accepter la livraison d'individus sans valeur sociale qui ne constitueraient pas une garantie suffisante. L'un des critères essentiels est donc celui de la notabilité des personnages livrés en otages ; c'est pourquoi ceux-ci sont désignés nommément. Certes les huit individus nommés dans le document ne sont pas autrement connus, mais il n'est pas trop audacieux d'affirmer qu'il s'agit de notables choisis probablement dans le groupe des gentilshommes et des bourgeois de Guise (on constate que l'un d'eux porte le titre de « messire » ce qui indique que l'on a affaire soit à un chevalier soit à un prêtre) ; la question du statut social des personnes remises en otages apparaît d'ailleurs clairement dans le texte (l. 103).

Comme on le sait, la condition d'otage n'est pas comparable à celle de prisonnier de guerre. La remise d'otages est une sûreté temporaire dont l'utilité prend fin lorsque l'accord devient caduc ou lorsque les obligations sont remplies. Dans de tels cas, les otages doivent être libérés sans condition ; le texte du traité de Guise prévoit ainsi deux cas où une telle libération doit intervenir : en premier lieu dans le cas où la ville serait secourue et, en deuxième lieu, au moment de la reddition.

III – La capitulation

A – Un jour de bataille

1°) Un jour donné

Le traité de capitulation de Guise prévoit la possibilité où, durant le temps de la trêve, la ville serait secourue. Cette clause n'est, là encore, en rien exceptionnelle puisqu'on la retrouve dans tous les traités dans lesquels un certain délai est prévu entre la conclusion de l'accord et le jour de la reddition. Ce qui fait la particularité du texte, c'est qu'il y est prévu la fixation d'une « journée » pour l'intervention d'une armée de secours. Cette « journée » est fixée au 1^{er} mars 1425, jour de l'échéance de la trêve. Il s'agit d'un jour où l'armée assiégeante, revenue sous les murs de Guise, doit offrir la bataille à l'adversaire (l. 15-19). Nous sommes dans le cas d'un jour de bataille fixé d'un commun accord entre les deux camps opposés. On peut rappeler que ce type de pratique est attestée dans la guerre médiévale et qu'il en existe quelques

exemples : ainsi la bataille d'Auray fut livrée à la suite d'un accord entre Jean de Montfort et Charles de Blois, le 29 septembre 1364, jour de la Saint-Michel. On trouve aussi des cas où l'un des adversaires offre la bataille à l'autre à un jour et en un lieu donnés (ainsi le 7 août 1429, le duc de Bedford écrit à Charles VII pour lui proposer une « journée de bataille » ; de même l'année suivante, après la levée du siège de Compiègne, des capitaines du parti de Charles VII offrent au duc Philippe le Bon de venir les combattre « à plain champ » près de Roye). Il est évident que dans une telle situation, l'adversaire doit être informé du lieu, du jour et de l'heure fixés pour la rencontre. Cette remarque pose la question de la communication entre belligérants. La fixation d'une journée de bataille doit donner lieu à l'envoi de lettres à l'adversaire, qui peuvent s'apparenter à des lettres de défi ; elles peuvent lui être apportées par un officier d'armes, héraut ou poursuivant, dont la fonction implique une immunité lui permettant de se rendre d'un camp à l'autre et de circuler librement entre les armées.

2°) Bataille et capitulation

Dans le traité de Guise est précisé le lieu de la rencontre, entre le village de Sains et la maison forte de Faucouzy, à quelques kilomètres au sud-est de Guise, sur la route de Marle (l. 18-19). Ce lieu a été choisi d'un commun accord par les deux parties, probablement parce qu'il a été repéré comme propice à une bataille rangée et aussi parce que, situé au sud de la ville, il est sans doute placé face à la direction dont une armée de secours pourrait éventuellement déboucher. Il est prévu que les Anglo-Bourguignons y viennent pour offrir la bataille à leur adversaire au jour fixé. Leur propre armée doit s'y ranger en ordre de bataille pour y attendre depuis l'heure de prime (la première heure canoniale après les laudes, soit, au début de mars, vers 6 ou 7 heures du matin), jusqu'au coucher du soleil (on notera la différence des deux repères servant à mesurer le temps). À partir de cette situation de principe, plusieurs hypothèses sont émises (l. 20-27). En cas d'abstention ou de refus de la bataille de la part des Anglo-Bourguignons, le traité de capitulation devient caduc ; la ville de Guise ne doit pas être rendue et les otages doivent être remis en liberté, de même que doivent être restitués les éventuels gages pris pour garantir le respect de l'accord. Les conséquences sont les mêmes en cas de bataille tournant à l'avantage des Français. En revanche, si ceux-ci s'abstiennent de paraître pour la « journée de bataille » ou s'ils viennent mais sont vaincus, la reddition de Guise doit intervenir, comme prévu, à la fin de la journée. Bien qu'aucun rituel ne soit prévu pour cette reddition (il n'est pas fait allusion, par exemple, à une quelconque remise des clés de la ville aux capitaines anglais et bourguignon), celle-ci doit cependant se faire selon des

modalités précises et dans les conditions somme toute assez favorables que les assiégés ont réussi à obtenir par négociation.

B – Des conditions favorables

1°) L'évacuation de la garnison

Les gens de guerre de la garnison de Guise ont obtenu les meilleures conditions pour évacuer la place. En premier lieu, on voit qu'ils ont le choix du moment de cette évacuation puisqu'il est précisé (aux lignes 35-39) que Jean de Proisy et ses hommes de guerre peuvent quitter la place à tout moment, soit pendant la durée de la trêve, soit au jour fixé pour la reddition, soit encore dans un délai d'un mois après cette échéance. Cette évacuation peut se faire soit en groupe, soit individuellement. Il ne s'agit donc pas d'une « vidange » imposée de manière brutale en une journée et dans un délai bref. Les gens de guerre de la garnison ont tout le temps de régler leurs affaires, de liquider leurs éventuelles créances, de payer leurs dettes, de préparer leur départ sans hâte. En deuxième lieu, il est prévu que les gens de guerre évacuant la place peuvent demander des sauf-conduits scellés du sceau du duc de Bedford (ceux de Jean de Luxembourg et de Thomas Rampston ne doivent pas paraître des garanties suffisantes) pour aller où bon leur semble ; en outre, les convois de plus de vingt personnes peuvent obtenir une escorte de gens de guerre anglais et bourguignons pour plus de sûreté. Toutefois, il est précisé que le régime des sauf-conduits et de l'escorte ne s'applique au-delà des limites du royaume de France (où les sauf-conduits du régent ne sont plus valables). Ainsi, ceux qui veulent se rendre dans l'Empire, et par exemple au comté de Hainaut tout proche (Guise est sur la route qui, au nord, mène à Valenciennes) partiront sans garanties (l. 41-43).

En troisième lieu, on voit que ces combattants peuvent quitter la place avec tous leurs biens meubles : chevaux, armures, bagages et autres (y compris l'argent et les objets de valeur). Les hommes de Jean de Proisy ont donc « sauvé les meubles », ce qui n'est pas le cas pour toutes les capitulations négociées. On sait que dans certains cas, à l'issue d'un siège long et difficile et lorsque les assiégés négocient alors qu'ils sont à bout de force, les assiégeants exaspérés par une trop longue résistance peuvent la sanctionner en exigeant une évacuation rapide et en contraignant les défenseurs à abandonner tout ou partie de leurs biens : on sait, par exemple, que lors de la capitulation de Rouen, les gens de guerre de la garnison ne furent pas autorisés à partir avec leurs chevaux, leurs armes et leurs biens. Ils durent s'en aller à pied, vêtus de leurs vêtements ordinaires, un simple bâton à la main et avec seulement l'équivalent de 2 sous parisis dans leur bourse. Parfois, les conditions d'évacuation sont encore plus dures et les gens

de guerre doivent s'en aller pieds nus et en chemise, par exemple lors de la capitulation de la place de Grammont (dans l'actuel département de la Haute-Saône) assiégée par les Confédérés suisses en 1475. Dans certains cas enfin, comme pour la capitulation de Melun en 1420, les gens de guerre ne sont pas autorisés à évacuer la place mais doivent se constituer prisonniers et le rester jusqu'à ce qu'ils versent une caution et s'engagent à ne plus jamais s'armer contre les Anglais et les Bourguignons.

La mention des biens meubles que les gens de guerre de la garnison peuvent emporter avec eux conduit à poser la double question de l'artillerie et des prisonniers de guerre. Les traités de capitulation antérieurs, notamment ceux qui concernent les villes et châteaux normands, contiennent tous un article contraignant ceux qui évacuent la place à y laisser toute l'artillerie (canons, engins, munitions) et toutes les arbalètes avec leurs projectiles ; on constate que cette question n'apparaît pas dans le traité de Guise ce qui laisserait supposer que la troupe de Jean de Proisy peut emporter son armement lourd. Par ailleurs, les traités normands de même que le traité de capitulation de Melun (1420) prévoient tous que les prisonniers de guerre détenus dans les forteresses rendues doivent être libérés sans conditions et sans rançon. On constate qu'une telle clause est absente du traité de Guise, soit que les gens de la garnison n'aient détenu aucun prisonnier anglais ou bourguignon, ce qui rendait cette clause inutile, soit qu'ils aient été autorisés à les emmener avec eux, ce qui serait l'indice de conditions particulièrement favorables et même, si l'on peut dire, exorbitant du droit commun des capitulations négociées. Conforme, en revanche, aux traités antérieurs sont les clauses d'exclusion prévues dans le traité.

2°) Les clauses d'exclusion

Le document contient aux lignes 69 à 75 le principe d'une « abolition générale » dont sont toutefois exclus des catégories d'individus qui, soit à titre personnel soit à titre collectif, ne doivent pas bénéficier des conditions de la capitulation mais, considérés comme des criminels (en l'occurrence même des coupables de trahison, voire de crimes de lèse-majesté) doivent être remis à la justice.

La première catégorie qu'il faut mentionner est celle des sujets du roi d'Angleterre qui auraient servi dans l'armée adverse : le texte mentionne les Anglais et Irlandais (l. 72). On peut préciser que l'exclusion de ces gens de guerre du bénéfice des capitulations négociées est systématique depuis le début de la conquête anglaise de la Normandie en 1417 (les traités normands citent d'ailleurs non seulement les « Anglais reniés » et les Irlandais, mais aussi les Gallois). Sont également considérés comme traîtres tous les Français qui auraient prêté

serment de respecter le traité de Troyes (la « paix finale » entre les royaumes de France et d'Angleterre mentionnée ligne 70) puis auraient abandonné l'obédience anglaise pour servir le parti de Charles VII.

Une autre catégorie de criminels est celle qui est constituée par les personnes impliquées dans l'assassinat de Jean sans Peur sur le pont de Montereau le 10 septembre 1419. Cette clause d'exclusion particulière, exigée par les Bourguignons, figure déjà dans le traité de capitulation de Melun en 1420 (le capitaine de Melun, Arnaud-Guilhem, seigneur de Barbazan, en vertu de cette disposition du traité, n'a pas été considéré comme prisonnier de guerre mais a été placé en détention puis traduit devant le Parlement de Paris et s'est trouvé en grand danger d'être condamné à mort et exécuté avant d'être finalement considéré comme prisonnier de guerre et mis à rançon).

Une dernière catégorie d'individus exclus du bénéfice du traité est constituée par ceux qui auraient été complice de « la trahison commise sur la personne du duc de Bretagne ». Cette formule désigne le guet-apens tendu par Olivier de Blois, comte de Penthièvre, et son frère Charles de Blois, qui ont attiré le duc Jean V de Bretagne en leur château de Champtoceaux (près d'Ancenis), l'y ont séquestré et menacé de mort avant d'y être assiégés et contraints de libérer leur prisonnier (juin-septembre 1420). La participation à cet attentat contre un prince allié du parti bourguignon est un motif d'exclusion au même titre que la participation au meurtre de Montereau.

Ces remarques permettent d'aborder l'aspect politique du traité de Guise.

C – Un acte politique

1°) L'abolition générale

Comme on vient de le voir, le traité porte octroi d'une « abolition générale », ce qui signifie concrètement que ceux qui auraient commis des faits de guerre dirigés contre le parti anglo-bourguignon n'ont pas à en rendre compte à la justice, sauf ceux qui sont explicitement exclus. Cette « abolition », accordée à tous, quel que soit leur statut (qu'ils soient donc hommes de guerre, bourgeois ou simples manants de Guise) implique que tous ceux qui ont suivi le parti du roi Charles VII peuvent désormais, sans être inquiétés, rallier l'obédience anglaise. Cette mesure de grâce est un préalable à l'offre de ralliement portée par le traité. Elle est conforme à la politique menée depuis 1417 par les autorités anglaises pour obtenir la soumission des populations. On peut la rapprocher de ce qui est observable en Normandie où Henri V, et le duc de Bedford après lui, ont cherché à rallier les populations en leur offrant un pardon général

pour les actes dirigés contre la domination anglaise. Ainsi, en mars 1423, le régent a fait proclamer une « abolition générale » en Normandie pour convaincre les absents de revenir chez eux sans craindre de poursuites judiciaires. Cette politique a pris une dimension nouvelle avec la conclusion du traité de Troyes.

2°) L'adhésion aux clauses du traité de Troyes

La condition essentielle posée à ceux qui désirent se rallier à l'obédience anglo-bourguignonne est de prêter serment de respecter la « paix finale faite entre les royaumes de France et d'Angleterre ». Comme on l'a vu, cette formule désigne le traité conclu à Troyes en mai 1420 qui prévoyait l'extinction de toutes les « dissensions, haines, rancunes, inimitiés et guerre » entre les deux royaumes et établissait donc une paix définitive garantie par le fait qu'à l'avenir France et Angleterre auraient le même roi dans le cadre d'une union personnelle. La prestation de serment est exigée de tous les sujets français du roi Henri VI et on a vu plus haut que ceux qui se rendraient parjures en se ralliant ensuite à Charles VII s'exposeraient à être considérés comme coupables de trahison.

3°) L'appel au ralliement

Le traité de capitulation de Guise contient aux lignes 44-48 un article aménageant la situation de ceux qui désiraient rester sur place ou aller résider dans les pays placés sous l'autorité du roi d'Angleterre. Il semble évident que ceux qui sont ainsi désignés sont, non pas des gens de guerre de la garnison, mais, prioritairement, les « bourgeois, habitants et manants » de la ville. Ceux-là, s'ils veulent partir avec Jean de Proisy et les siens, ne peuvent emporter que leurs biens meubles (l. 48-49), ce qui signifie qu'ils doivent abandonner tous les biens immeubles qu'ils détenaient éventuellement à Guise et dans sa région. Pour eux, le ralliement est sans doute préférable à l'exil et les Anglo-Bourguignons, conformément à une politique déjà largement attestée en Normandie, leur proposent un ralliement, marqué de manière formelle par une prestation de serment et la détention d'une « bullette » attestant de ce ralliement. En acceptant de se soumettre, les bourgeois de Guise se voient garantir la conservation de toutes les maisons, terres et autres immeubles qu'ils possédaient sur place. À noter cependant que le traité précise que cette clause ne concerne que les « possessions non données » (l. 48), car au cours du conflit, les biens de l'adversaire éventuellement saisis ou confisqués font l'objet de donations à des fidèles ; on peut citer ici l'exemple largement documenté des maisons et « hôtels » parisiens confisqués à des partisans de Charles VII et généreusement distribués par Henri V et Bedford à des nobles bourguignons ou à des capitaines anglais, sans parler des

seigneuries normandes qui, à partir de 1417, ont fait l'objet d'une grande politique de donations et d'inféodations à des seigneurs anglais aux dépens de nobles normands « absents ». Quoi qu'il en soit, on peut saisir combien des traités comme celui de Guise ont pu servir d'instrument à la politique des Anglais visant à rallier les populations à leur obédience. Cette politique coïncidait avec la volonté très pragmatique des dites populations d'éviter les conséquences les plus fâcheuses de la conquête anglaise et de conserver leurs biens et leur situation sociale et économique au prix d'un ralliement de circonstance et de l'acceptation d'une domination politique qui en valait bien une autre...

Conclusion

Ce long document éclaire une situation particulière, celle de la conquête du comté de Guise, répondant à la fois aux objectifs stratégiques du duc de Bedford et aux ambitions personnelles de Jean de Luxembourg, mais il éclaire aussi une réalité plus large : il constitue un témoignage très parlant d'une pratique de guerre mêlant opérations militaires et diplomatie dans un contexte marqué par le fait que les Anglais et leurs alliés Bourguignons mènent une entreprise de conquête combinant l'utilisation de la force et une politique visant au ralliement des populations. Dans cette entreprise, les capitulations négociées constituent un instrument d'autant plus précieux qu'elles étaient obtenues par des traités qui répondaient à la fois à l'utilisation d'un cadre général (élaboré depuis le début de la conquête anglaise) et à un certain pragmatisme qui permettait une adaptation à des conditions variables d'un lieu à l'autre et d'une situation à l'autre. La mise en perspective du traité de Guise avec d'autres documents de même nature met ce phénomène parfaitement en lumière.

Par ailleurs, les clauses très détaillées de ce traité apportent un grand nombre de renseignements sur les accommodements dont la guerre fait l'objet. On y voit d'abord apparaître l'établissement d'un dialogue entre camps adverses ainsi que la pratique de la trêve, dont on peut saisir ici toutes les implications temporelles, spatiales et humaines ; on y constate ensuite l'importance des sauf-conduits, des garanties, des sûretés nécessaires au respect des accords.

Enfin, un tel document montre l'attitude des différentes composantes d'une société politique confrontée à la guerre :

- Les chefs de guerre ont non seulement vocation à conduire les opérations militaires, mais aussi à mener des actions diplomatiques grâce à une culture de la négociation qui fait partie intégrante de leur pratique de la guerre, même s'il ne faut pas omettre ici le fait que leur action,

en ce domaine, peut être inspirée par des modèles offerts par des traités antérieurs (ce qui apparaît clairement lors de la reconquête de la Normandie par Charles VII en 1449-1450), dictées par des directives des autorités supérieures ou guidées par les suggestions de conseillers qui n'apparaissent toutefois pas ici.

- Les gens de guerre qui forment la garnison d'une place assiégée sont impliqués dans un jeu dont ils entendent respecter et utiliser les règles : le droit d'armes permet d'amortir éventuellement les conséquences les plus négatives d'une situation tactique défavorable ; sans exclure une lutte à outrance conduisant à un anéantissement, les usages de la guerre permettent de sauvegarder parfois l'essentiel (l'homme conservant sa vie, sa monture, ses armes et ses biens « portables », souvent produits de ses gains de guerre).

- Les populations agissent, quant à elles, quand c'est possible, dans un cadre collectif mettant en œuvre une représentation par les élites qui, à l'échelon local, reflète le schéma des « trois États » tel qu'il existe à l'échelle d'une province, d'une principauté ou d'un royaume ; on constate que les différentes composantes de cette population n'ont pas les mêmes intérêts et ne poursuivent pas les mêmes objectifs que les gens de guerre. Dans le cas de Guise, par exemple, on voit que si les hommes de guerre cherchent surtout à conserver leurs gains et leur liberté de manœuvre, les bourgeois et habitants cherchent surtout à sauvegarder leur ville et leurs intérêts matériels, même au prix d'un changement d'obédience politique.

BERTRAND SCHNERB ET VALERIE TOUREILLE

COMPOSITION SUR UN SUJET DE GEOGRAPHIE

Durée : 7 heures

CONFLITS ET RESSOURCES STRATEGIQUES DANS LE MONDE*

Fond de carte joint

* Rappel de la question 1 de géographie inscrite au programme : « Géographie des conflits ».

De manière classique, le sujet associait la question générale – les conflits – à l'un de leurs enjeux, les ressources stratégiques. Sans être facile, il ne pouvait surprendre les candidats bien préparés. Il est d'ailleurs largement abordé sous une forme ou une autre dans des manuels ou des revues à grande diffusion (B. Mérenne-Schoumaker, *Énergie et minerais. Des ressources sous tension*, 2012, *Géopolitique des ressources stratégiques. Énergie et minerais*, 2014, P. Marchand, « La puissance russe, une géopolitique de l'énergie », 2010, etc.) Le jury attendait des candidats qu'ils sachent mobiliser des connaissances précises et surtout, réfléchir à la signification croisée des deux termes, particulièrement celui de « ressource stratégique ».

Éléments de définition et de problématique

Il fallait exclure du sujet les sens galvaudés de « stratégie ». La stratégie est d'abord l'art de combiner des forces ou des ressources militaires, économiques, humaines, scientifiques et techniques pour conduire une guerre. Dans cette définition première, le conflit militaire mobilise une ressource, par exemple lorsqu'un groupe armé se finance en contrôlant l'extraction et la vente de minerais rares (M23 pro-ougandais au Kivu). Inversement, la ressource peut être l'enjeu même d'une compétition ou d'un conflit quand des besoins accrus, pouvant conduire à une pénurie, menacent une population et les fondements de son organisation. Le contexte actuel de forte croissance de la population et de l'économie mondiale favorisent les compétitions que se livrent les États ou les firmes pour accéder à des stocks limités de ressources énergétiques, minières ou encore alimentaires. Ces ressources sont qualifiées de « stratégiques » parce qu'elles sont l'enjeu de conflits d'intensité et d'étendue variables : c'était là le sens principal du sujet.

La rareté et le caractère stratégique d'une ressource sont évidemment relatifs : ils sont le fait de besoins, d'une demande, d'une capacité de production et de transport, d'un contexte social, technique, politique et géographique donné. Actuellement, il s'agit d'abord de matières premières énergétiques fossiles, non-renouvelables (pétrole, charbon et gaz assurant à eux trois

80 % de la consommation énergétique mondiale) dont les modes de vie au Nord et la croissance économique et démographique au Sud sont également gourmands. La rareté peut être créée par des conflits touchant les régions de production et de transport : c'est l'origine des chocs pétroliers de 1973 et de 1979. Il faut souligner que la structure de la production et de la consommation énergétique évolue en fonction des réserves connues exploitables (pétrole en voie d'épuisement), de la montée en puissance de gros producteurs-consommateurs comme la Chine et l'Inde, enfin de la découverte et de la mise en exploitation des hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste). Ces changements sont en partie responsables de l'évolution des rapports de force et de la géopolitique dans le monde : marginalisation relative du Moyen-Orient parmi les grandes régions productrices et affirmation de producteurs géants : États-Unis, Russie et Chine. Dans le domaine du nucléaire ou encore des énergies renouvelables, les ressources sont naturelles (uranium, eau, vent, ensoleillement) mais surtout technologiques, ce qui place au premier plan, là encore, des puissances industrielles comme la Chine, première productrice de capteurs photovoltaïques.

Autres ressources stratégiques, les minerais utilisés par l'industrie : cuivre (Chili, Pérou), bauxite (Guinée, Australie), chrome, manganèse, nickel, titane, lithium (Bolivie) et fer ; des minerais contenus dans les terres rares et recelant des métaux utilisés dans les composants électroniques ou aéronautiques, comme le coltan extrait dans la région des Lacs, la Chine détenant le tiers des réserves estimées et la quasi-totalité de la production.

Les candidats devaient savoir localiser et représenter sur leur croquis les principaux gisements et pays producteurs.

Exploitation et négoce sont pour l'essentiel aux mains de grandes firmes dont les principales étaient supposées connues des candidats : Exxon, BP, Gazprom, China National Corp. pour les hydrocarbures ; Areva pour l'uranium, Rio Tinto ou Glencore pour d'autres minerais. Leurs intérêts se confondent en grande partie avec ceux des États qui, par leur intermédiaire, investissent dans les pays producteurs en entretenant avec ces derniers des rapports souvent inégaux. Le rôle des États consiste aussi à préserver autant que possible les réserves nationales, qualifiées de stratégiques, et à limiter les exportations en faisant appel aux importations. Ils attribuent les permis d'exploitation et sont garants de la « sécurité des approvisionnements ».

À condition de le justifier, on pouvait ranger l'eau comme bien rare indispensable aux productions agricoles de base, tout en soulignant qu'à la différence des ressources déjà citées celle-ci est plutôt mieux répartie à l'échelle planétaire, s'échange peu et reste liée à des conflits locaux ou régionaux dont elle n'est souvent qu'un enjeu parmi d'autres. De ce point

de vue, les productions agricoles de base comme les céréales, entraînent davantage dans le sujet dans la mesure où elles sont au centre des marchés mondiaux de produits agricoles et permettent aux grands producteurs (Brésil, États-Unis, Argentine, Union européenne) d'exercer un *food-power* sur les pays acheteurs. De même, les terres arables louées par les États qui en manquent (Chine, États du golfe) auprès de ceux qui en détiennent en Afrique, Asie du sud-est et Amérique latine (*land grabbing*) constituent un important enjeu stratégique. La dimension géopolitique de la relation entre ressource stratégique et conflit est évidente. Si la présence d'une ressource stratégique ne suffit pas à assurer la puissance et peut au contraire favoriser l'instabilité d'États faibles (Congo, Centrafrique, Liberia) quand elle est instrumentalisée par des mouvements séparatistes, il reste que la possession ou le contrôle de telles ressources est un atout-clé aux mains des grandes puissances, en contribuant à leur suprématie. La fourniture de gaz permet par exemple à la Russie de faire pression sur la Biélorussie et l'Ukraine pour maintenir ces États dans sa sphère d'influence, interférant avec les stratégies d'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN. La « géopolitique des tubes » dépend aussi de la géographie : le voisinage entre la Russie et ses clients a contribué à la dépendance énergétique de ces derniers. On notera le cas des dictatures qui servent des intérêts miniers : Kazakhstan, Zimbabwe. Le conflit ne se limite pas aux pressions et aux tensions : il peut s'agir d'affrontements le plus souvent indirects – conflits « locaux » (guerres de sécession, rebellions, guerres civiles) dissimulant des intérêts extérieurs (Chine au Soudan, Russie et États-Unis aux Proche et Moyen-Orient) – mais parfois directs dans le cas du partage des espaces maritimes (mer de Chine du sud) ou terrestres (Groenland) pour l'attribution de permis d'exploration et d'exploitation. Les puissances importatrices peuvent enfin entretenir une présence militaire dans les régions dont dépendent leurs approvisionnements en ressources stratégiques, et y intervenir en cas de trouble pour les pacifier ou les « stabiliser » sous couvert d'objectifs humanitaires ou politiques (Mali, Golfe, etc.). Ces exemples montrent que les protagonistes sont très divers (États, firmes, factions locales) et inscrivent leur action à différentes échelles. Il ne fallait pas notamment négliger les acteurs dits « locaux » qui s'invitent presque toujours dans les conflits impliquant des ressources stratégiques.

Attendus du sujet

Le jury attendait des candidats qu'ils s'efforcent de situer le rôle des ressources définies comme stratégiques parmi d'autres enjeux ou causes de conflits, en montrant la complexité de leurs causalités. Cette exigence a conduit à sanctionner ceux qui, négligeant l'indispensable

effort de définition et de réflexion, ont passé outre le terme « stratégique », constitutif du sujet, vidé celui-ci de tout sens précis et dérivé en conséquence vers un traitement très large incluant indistinctement toute espèce de ressource, voire tout enjeu de conflit. Un candidat a cru bon d'inclure la viande de bœuf dans le cas des consommateurs supposés en conflit avec les industries agro-alimentaires dans le scandale Spanghero ; un autre, le concombre de mer et la langouste, etc. Ces acceptions trop générales constituaient la porte ouverte à des hors-sujet et à de simples inventaires de conflits présentés sous des plans énumératifs non-problématisés, du type : 1/ Les conflits liés aux hydrocarbures ; 2/ Les conflits liés à l'eau ; 3/ les conflits liés aux autres ressources...

À ce type de dérive s'ajoute celle découlant d'une confusion entre « ressource » et « stratégie » : la famine ou encore les attentats suicides peuvent être considérés comme des armes de guerre ou des éléments de stratégie, mais en aucun cas comme des ressources stratégiques. Enfin, de nombreux candidats ont oublié que le sujet portait sur les conflits pour ne traiter en définitive que leurs enjeux : ainsi l'eau, considérée ou non comme une ressource stratégique, a-t-elle parfois fait l'objet de longs développements sur son rôle dans le développement et sur les modalités de son partage, au lieu d'une réflexion sur sa part dans les conflits au Moyen-Orient. Ce type d'erreur résulte souvent d'une démarche maladroite qui consiste à présenter d'abord les facteurs du phénomène étudié, en l'occurrence les conflits, avant d'étudier le phénomène lui-même : cela conduit au mieux à des répétitions, tout en dissertant sur un objet encore non-décrit, au pire à escamoter cet objet principal. Avant de donner les causes, il fallait donc partir des conflits eux-mêmes en identifiant leur objet et en localisant les principaux lieux d'affrontement, pour s'interroger ensuite sur les sources et l'origine de ces conflits, sur leurs points communs en termes de causalité, de facteurs de déclenchement et de montée en puissance, de complexification, paroxysme, régulation, atténuation ou extinction. **Cette recommandation vaut pour toutes les questions et tous les sujets à venir.**

Le jury a donc sanctionné l'absence de réflexion introductive : il peut admettre les hésitations ou les erreurs sur les acceptions possibles du sujet, pourvu que ces acceptions soient justifiées par une véritable interrogation clairement exposée en début de copie. Il a valorisé les copies présentant une réflexion conceptuelle et spatialisée sur l'articulation entre les deux termes du sujet, partant des inégalités de distribution et d'accès aux ressources stratégiques pour en analyser les différentes formes de relation, avec des études de cas approfondies. Il a valorisé

les efforts pour construire une géographie générale des ressources stratégiques comme élément de conflit.

Que ce soit dans une démarche inductive ou déductive, **les études de cas doivent servir l'argumentation** et non l'inverse : les correcteurs ont déploré que trop souvent, la trame de la composition se borne à relier plus ou moins adroitement les uns aux autres des exemples standards appris par cœur, en pliant le sujet à ce carnet de route préétabli. Ils ont sanctionné de tels catalogues qui s'apparentent au coupé-collé, et valorisé les copies qui s'efforçaient au contraire d'appuyer une véritable argumentation sur des cas variés, représentatifs et originaux, ne se limitant pas dans la mesure du possible à ceux traités par les manuels publiés à l'intention des candidats aux concours. Rappelons que ces exemples doivent être choisis à partir de situations actuelles, ce qui n'exclut pas de fournir des éclairages historiques. Qu'ils doivent être hiérarchisés et développés : faire allusion d'un mot à un pays, une région ou un conflit ne constitue pas un exemple ; il faut développer la valeur argumentaire du cas étudié, en l'accompagnant si possible d'un croquis. La même recommandation s'applique aux références bibliographiques, trop peu nombreuses : il ne suffit pas de citer un auteur, encore faut-il l'intégrer à la démonstration pour montrer qu'on l'a lu et assimilé, ce qui suppose d'avoir abordé les articles et les ouvrages spécialisés tout au long de l'année de préparation.

Ajoutons que la dimension planétaire du sujet signifie non seulement que les exemples devaient être choisis dans le monde entier, mais aussi qu'il fallait analyser la dimension mondiale des rapports de force économiques et géopolitiques des ressources stratégiques.

Les candidats devaient en effet **explorer les dimensions géographiques** du sujet tout en étant capables d'associer à leur analyse des types d'approches complémentaires : économique, historique et géopolitique en particulier. L'approche géographique est évidemment centrale, ce qui signifie qu'il fallait s'efforcer, *a minima*, d'étudier la relation spatiale entre conflits et ressources et de localiser ces derniers sur le croquis de synthèse ; et surtout de décrire et d'examiner à différentes échelles les modalités de territorialisation, les agencements géographiques et les jeux d'acteurs des conflits portant sur les ressources stratégiques, en s'appuyant sur des études de cas assorties d'un croquis régional. S'agissant par exemple des conflits autour du Golfe Persique, les candidats devaient s'intéresser à la fois à la localisation des gisements et de la production des hydrocarbures, aux conflits portant sur leur appropriation (Koweït), aux menaces sur la sécurité du transport maritime par le détroit d'Ormuz et aux dispositifs militaires mis en place pour y faire face, ainsi qu'aux jeux d'alliances et aux rivalités, en insistant sur la dimension pluri-scalaire des tensions. Les

dimensions géopolitiques, malheureusement peu prises en compte ou caricaturées, étaient indissociables de l'approche géographique afin de souligner le rôle des acteurs, États, groupes d'États, factions régionales ou entreprises multinationales, ces dernières n'étant généralement appréhendées que de façon vague.

La **dimension économique** ne pouvait être ignorée, les besoins énergétiques ou alimentaires et le rythme de croissance économique déterminant les stratégies pour contrôler l'approvisionnement en ressources nécessaires. Enfin, il faut rappeler le statut de **l'histoire** dans une dissertation de géographie : s'il est exclu d'adopter un plan purement chronologique ou historique – de même que tout plan ne relevant pas d'une démarche géographique – il n'en reste pas moins que les héritages sont considérés comme des facteurs de phénomènes géographiques au même titre que l'environnement et les facteurs naturels, les dynamiques et les jeux d'acteurs contemporains. De trop nombreuses copies n'ont pas suffisamment tiré parti des connaissances et des éclairages que peut apporter l'historien(ne).

Tout **plan** était possible pourvu qu'il s'appuie sur une problématique explicite indiquée en introduction, effectivement suivie et permettant de traiter le sujet dans toute son étendue, et qu'il procède d'une démarche géographique. Était donc proscrite toute présentation se bornant à énumérer sans idée directrice des types de ressources ou des types de conflits, ou faisant une simple juxtaposition de cas. Mais il fallait aussi éviter, comme dans la plupart des sujets de composition géographique, le plan « par échelles ». D'une part, il ne servait guère la réflexion sur les liens entre ressources stratégiques et conflits, d'autre part il ne pouvait fonctionner efficacement à cause de la pluralité d'échelles où s'inscrivent la plupart des conflits. Un plan entièrement conçu autour de trois échelles successives (mondiale, régionale puis locale) ne pouvait conduire qu'à de lassantes répétitions.

Les meilleures copies ont analysé les conflits en raisonnant sur la nature des ressources en jeu (minerais, hydrocarbures, terres cultivables, etc.), dont le caractère stratégique devait être discuté et hiérarchisé ; sur la complexité des enjeux de conflit, dont les ressources stratégiques ne sont souvent qu'un élément parmi d'autres ; sur l'intensité, la durée et l'étendue des conflits autour de ces ressources en fonction des acteurs impliqués et de leurs stratégies. Ces analyses débouchaient sur une **typologie**, indispensable sur un tel sujet, compte tenu de la variété des cas et d'un libellé formulé au pluriel. La typologie attendue portait bien sur les types de conflits, et non sur les types de ressources stratégiques. Les candidats étaient libres de leur choix mais tenus d'en préciser et justifier les critères, lesquels pouvaient naturellement être croisés. Plusieurs types de conflits pouvaient être distingués : interventions militaires pour

stabiliser une région et « sécuriser » le transport de matières premières, les plus complexes par les acteurs en présence ; rivalités et litiges portant sur l'appropriation d'une ressource ; conflits non armés, pressions ou chantages exercées par une grande puissance sur un pays fournisseur, etc. La typologie devait en tout cas éviter de répéter les développements précédents, être conçue de manière à intégrer toutes les formes de conflits et obéir à un seul et même principe de base.

Cette typologie devait apparaître sur le **croquis de synthèse** à l'échelle du monde, exercice plus indispensable ici que jamais. Il convenait de localiser les principaux gisements et régions productrices, les axes de transport et leurs points sensibles, les rivalités et les conflits autour des ressources stratégiques, leurs acteurs étatiques ou privés, leur hiérarchie en termes d'enjeux, d'intensité et de gravité. Le jury regrette que la majorité des candidats ait purement et simplement ignoré le fond de carte qui accompagnait le sujet, ainsi que la qualité très médiocre des croquis proposés : beaucoup sont muets, sans aucun toponyme, donc illisibles même s'ils comportent une légende détaillée. Les bases de la sémiologie graphique, qui conditionnent l'expressivité et l'effet démonstratif, sont le plus souvent ignorées. L'absence fréquente de titre révèle l'absence de réflexion qui devrait conduire la conception et la réalisation du croquis.

A contrario, près des deux tiers des copies ont présenté des croquis régionaux à différentes échelles, décisifs pour sortir des généralités et accompagner une étude de cas. De tels croquis étaient généralement plus convaincants que le croquis de synthèse proposés et ont été valorisés quand ils ont été utilisés, c'est-à-dire commentés et intégrés au propos.

Le jury rappelle en vue des sessions suivantes l'importance qu'il attache à une production graphique de qualité, indissociable de toute réflexion géographique, et recommande fortement aux candidats d'y attacher l'attention nécessaire au cours de leur préparation. La fonction du croquis de synthèse n'est pas annexe, et son absence dans la copie continuera donc d'être sanctionnée. Il est au centre de la dissertation qui doit s'y référer de manière explicite et permanente. Il doit représenter les principales logiques spatiales décrites, avec une légende organisée renvoyant aux étapes de l'argumentation (et figurant sur la même page). Il doit figurer en particulier la typologie adoptée, s'il y a lieu.

Le jury insiste donc sur la maîtrise d'une sémiologie graphique de base, sur la nécessité d'une nomenclature minimale à apporter directement sur la carte (noms des lieux, régions ou pays que le sujet impose de faire ressortir), sur l'exactitude des localisations ainsi que de

l'orthographe des noms propres. Il insiste aussi sur la nécessité d'intégrer les croquis régionaux dans la dissertation en les associant à l'argumentation et en les commentant.

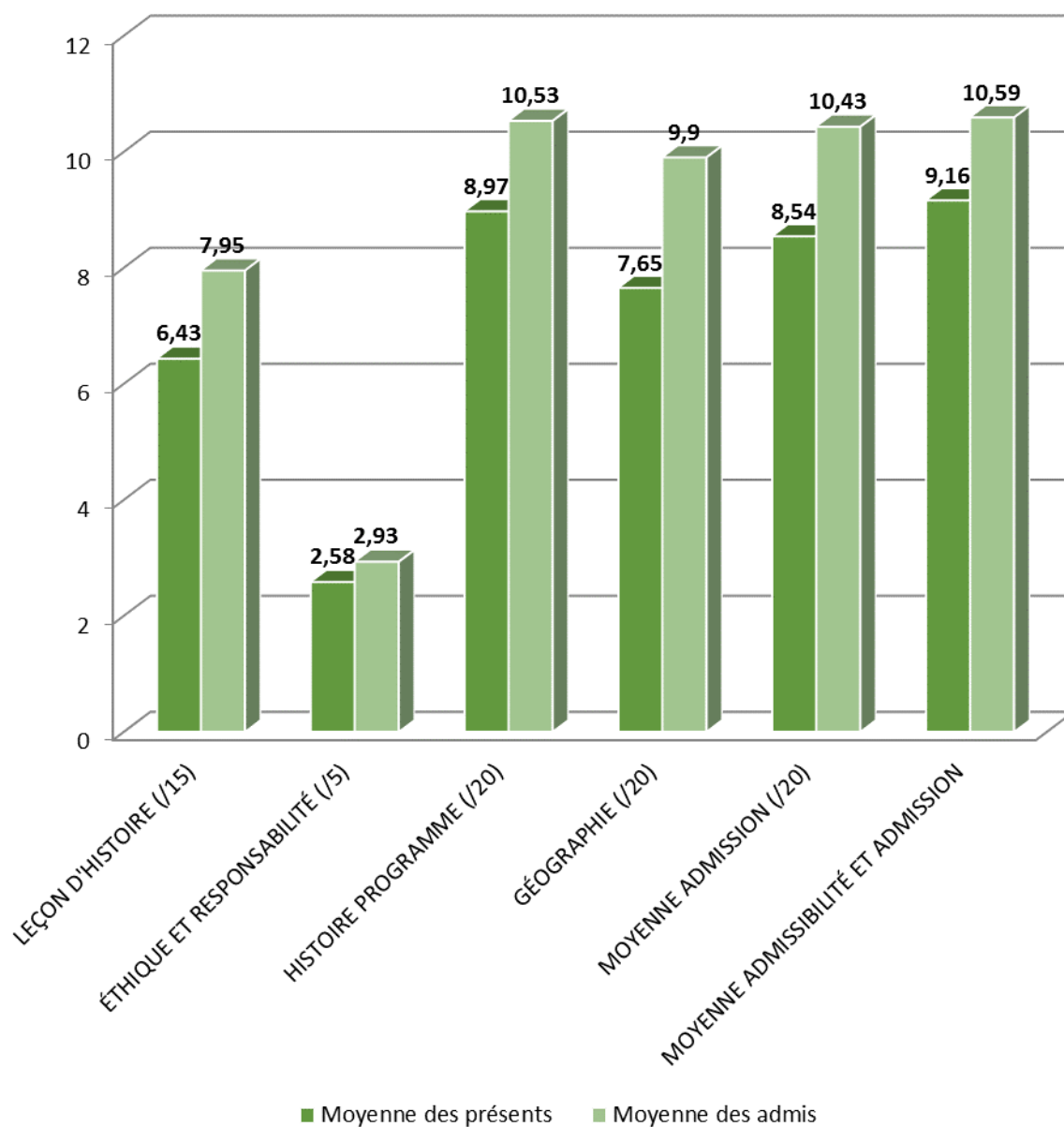
LES CORRECTEURS EN GEOGRAPHIE

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

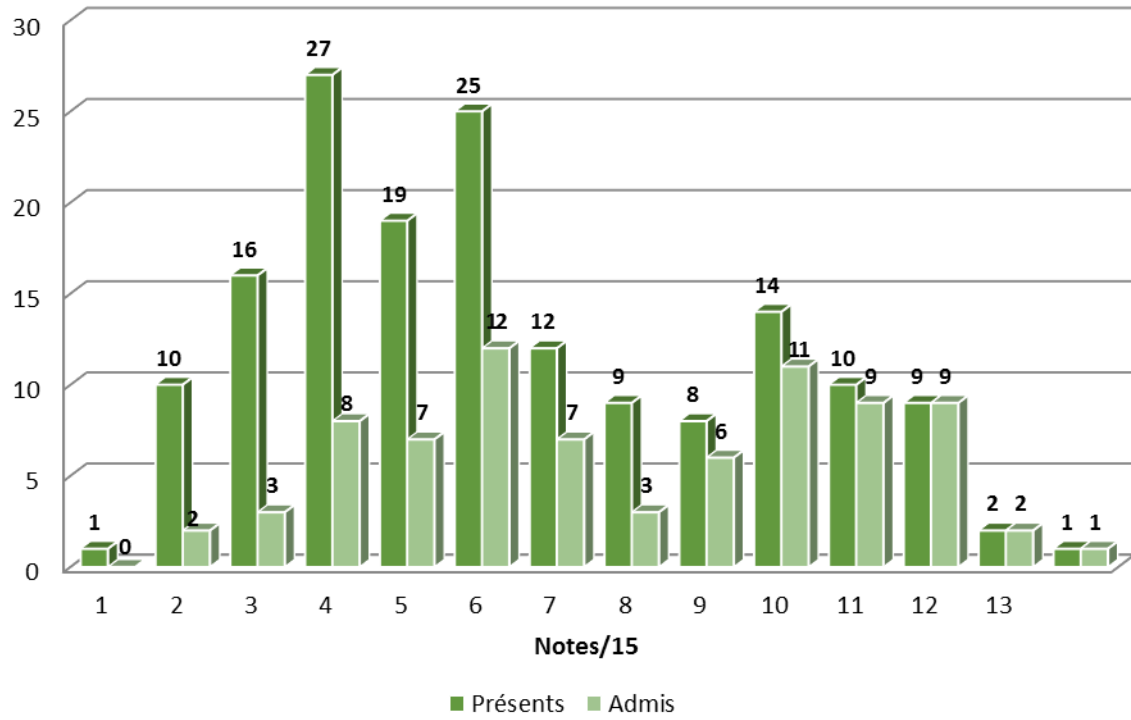
Elles sont au nombre de trois, obéissant à un même cadre général : coefficient 2 (soit un total de 6 sur 10), durée de préparation de six heures, durée de l'épreuve d'une heure.

Les candidats admissibles sont fortement invités à visiter les salles accueillant les deux bibliothèques – histoire et géographie – du concours (à raison d'une seule visite par bibliothèque). Ils peuvent effectuer ces deux visites à la suite la veille de leur première épreuve ; s'ils le souhaitent, et en fonction de leurs disponibilités, ils peuvent le faire en deux temps. La proximité des deux bibliothèques, le nombre de permanences et les horaires de celles-ci, la disponibilité des appariteurs permettent d'effectuer ces visites dans les meilleures conditions.

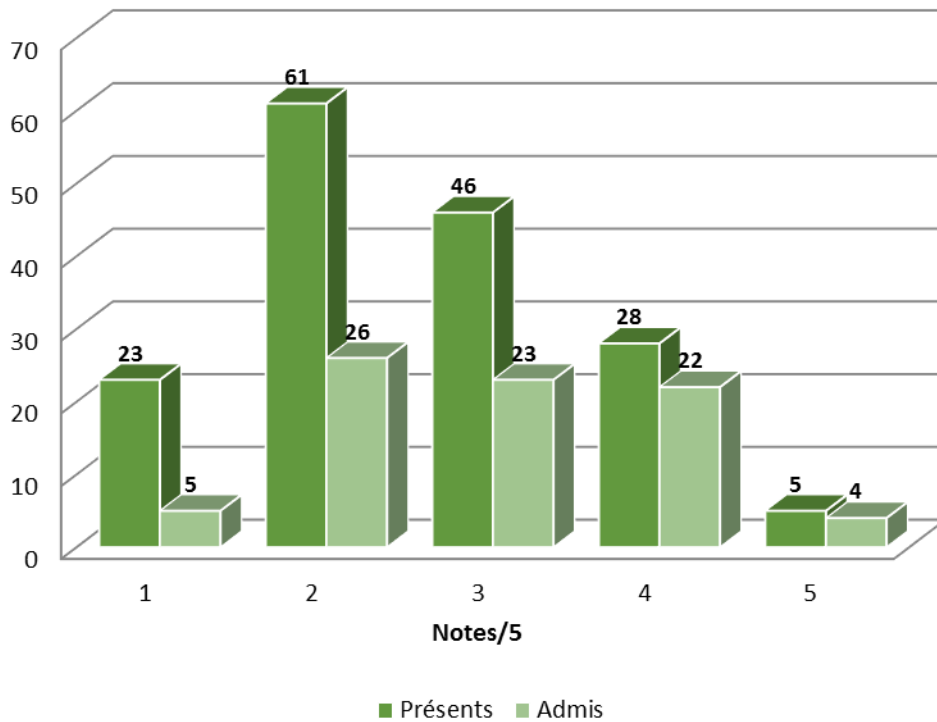
Moyennes des épreuves d'admission (barre d'admission : 9,3)



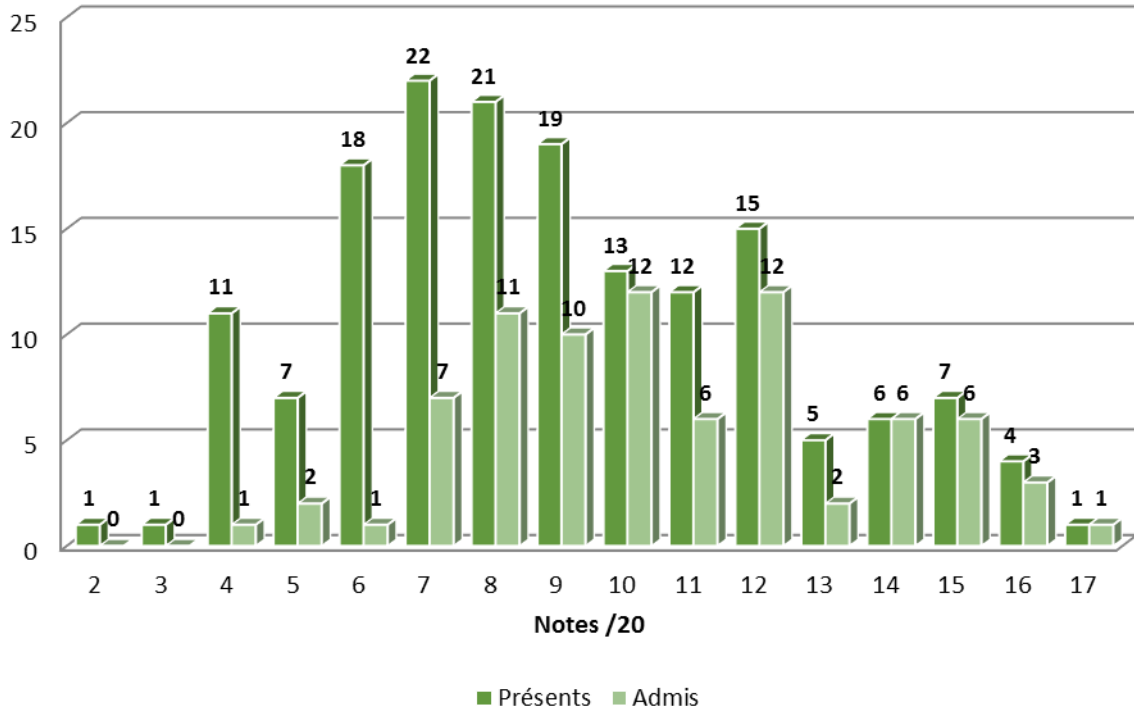
Résultats leçon d'histoire générale



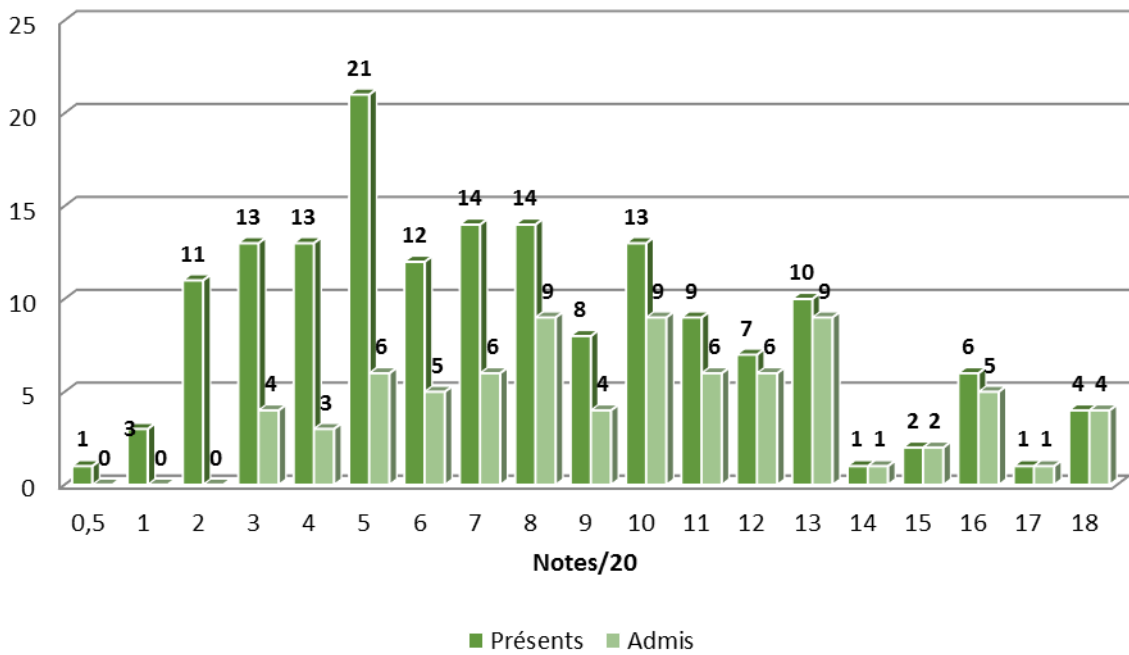
Résultats épreuve Agir en fonctionnaire de l'État



Résultats explication de documents historiques



Résultats explication d'une carte ou de documents géographiques



ÉPREUVES ORALES D'HISTOIRE

Elles sont au nombre de deux :

- une leçon d'histoire générale (LHG) articulant – jusqu'en 2014 – la leçon proprement dite et l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'État et de manière éthique et responsable » ;
- une explication de documents historiques (EDH).

Durant leur préparation, les candidats disposent de très nombreux ouvrages (monographies, numéros de revues, usuels...) mis à leur disposition en accès libre – voir ci-dessus les conditions de visite de la salle.

Ils peuvent obtenir sur demande, dans des conditions qui leur sont précisées lors de leur passage au secrétariat du concours et lors de la visite de la salle de préparation, d'autres ressources bibliographiques que celles qui sont en accès libre. Les ouvrages demandés doivent être mobilisables dans des délais assez brefs afin d'être utiles : c'est pourquoi il s'agit très prioritairement de ceux du fonds de la Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne (sans exclure les fonds de trois autres bibliothèques proches, partenaires du concours : Bibliothèque Cujas, bibliothèque de l'École normale supérieure et Bibliothèque Lavis, dont le jury remercie vivement les directeurs et les personnels pour leur aide). Le catalogue Sudoc permet d'effectuer les recherches bibliographiques présidant à ces demandes.

Lors de la session 2014, les candidats ont disposé d'une clef USB leur permettant de copier les images et/ou les cartes numérisées qu'ils souhaitaient utiliser durant leur leçon ou leur explication (via l'ordinateur couplé à un vidéoprojecteur présent dans les salles de commission) et qui étaient disponibles au sein de la banque d'images et de cartes numérisées accessible sur les ordinateurs dédiés de la salle de préparation.

LEÇON D'HISTOIRE GENERALE

Modalités de la session 2014

6 h de préparation, 30 minutes de présentation et 30 minutes d'interrogation, réparties en deux séquences de durée inégale soit :

- une leçon de 45 minutes (25 pour l'exposé et 20 d'entretien) ;
- une épreuve de 15 minutes (5 pour la présentation du document choisi et 10 pour l'entretien) : Agir en fonctionnaire de l'État et de manière éthique et responsable, construite autour d'un document.

Les commissions de leçon d'histoire générale (LHG) ont entendu cette année 163 candidats sur 164 en raison de la démission de l'un d'entre eux. Ces candidats se sont, pour la plupart, correctement conformés aux caractéristiques de l'épreuve.

La moyenne globale s'établit à 9,01/20 sur l'ensemble des présents contre 8,86 pour la session 2013 ; 10,88/20 sur l'ensemble des admis contre 10,45 en 2013.

Plus précisément :

- la moyenne sur 15 de la séquence 1 ou leçon atteint 6,43 pour les présents (6,26 en 2013) et 7,95 pour les admis (7,5 en 2013) ;
- la moyenne sur 5 de la séquence 2, Agir en fonctionnaire de l'État, est de 2,58 pour les présents (2,6 en 2013) et 2,93 pour les admis (2,95 en 2013).

Ainsi, l'épreuve a-t-elle connu une progression de quelques dixièmes de point, qui ont été gagnés sur la leçon.

Afin d'encourager la poursuite de cette progression, le présent rapport souhaite éclairer et soutenir l'investissement des futurs candidats et de leurs préparateurs en attirant leur attention sur trois points :

- en préalable, un rappel des caractéristiques et des attentes de la LHG ;
- puis le constat issu des prestations entendues lors de la session 2014 ;
- enfin, pour que les candidats abordent à leur avantage les spécificités de cette épreuve, quelques recommandations pour les guider sur la voie d'une préparation performante.

La consultation du rapport 2013 sur le site SIAC2 - Ministère de l'Éducation nationale <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html> ou dans *Historiens & Géographes* n° 425, février 2014, peut s'avérer très utile.

Caractéristiques et attentes de l'épreuve de leçon d'histoire générale

Caractéristiques

La LHG porte sur des questions d'histoire hors programme. Le candidat tire au sort un sujet s'inscrivant dans l'une des quatre périodes historiques.

Depuis 2011 et jusqu'en 2014 inclus (mais plus au-delà), l'épreuve articule deux séquences portant l'une et l'autre sur un sujet commun, celui tiré au sort par le candidat. Cette configuration, que les candidats dominent bien pour la plupart, scande l'épreuve en trois temps :

- une première séquence notée sur 15 points. L'examineur initiateur du sujet conduit l'essentiel de cet échange qui s'achève sur le questionnement bref du candidat par les autres membres de la commission. Ceux-ci, chacun dans sa période respective, interrogent sur un thème en lien avec le sujet traité afin d'apprécier la culture générale. Ainsi pour une leçon sur « Les femmes en France sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècle) », le candidat doit se préparer à répondre à d'éventuelles questions sur ce thème transposé aux autres époques.

- une interruption d'environ 5 minutes : sortie du public et du candidat et première délibération du jury sur la prestation entendue.

- une seconde séquence sur 5 points, d'une durée de 15 minutes. Le candidat présente en 5 minutes un document – un seul – choisi par ses soins en relation avec la leçon et à l'exclusion de ceux utilisés pour illustrer la séquence 1. Un entretien de 10 minutes avec le jury suit cette présentation, les membres de la commission intervenant selon les modalités de la séquence 1.

Attentes

De par leur statut (décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié), les agrégés « assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège.

[...]

Ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur. »

Dès lors, le jury attend des candidats la démonstration de compétences à la fois scientifiques et pédagogiques.

À cette fin, **la séquence 1** de l'épreuve leur permet de témoigner de leur niveau de maîtrise disciplinaire. Ils attestent, dans leur exposé, de la solidité de leur savoir historique par l'attention qu'ils portent :

- d'une part à la « construction de l'histoire » : référence aux sources pour toutes les périodes, contemporaine comprise ; présentation des grands champs historiographiques, référence à l'ouverture de nouveaux axes de recherche...

- d'autre part à la présentation, non d'une narration purement événementielle, mais d'un véritable « récit de l'histoire » fondé sur une problématique claire, une structuration cohérente, une argumentation hiérarchisée mêlant exposé et analyse des faits, une évolution historiographique, enrichi de documents judicieusement choisis lui apportant dimension

humaine et matérialité. Un « récit » néanmoins concis, privilégiant l'essentiel, afin de répondre au format de 25 minutes.

Cette approche se complète avec **la Séquence 2** d'une dimension plus pédagogique invitant le candidat à mettre sa compétence historique au service de sa mission d'enseignement dans le cadre des classes de lycées (comme l'indique la note de commentaire du 17 octobre 2010, qui stipule que « le candidat exploite le document en s'interrogeant sur la façon dont sa compétence professionnelle orientera son activité de professeur dans l'étude de documents historiques en classes de lycées »).

Historien de formation, le candidat doit donc s'appréhender aussi comme enseignant auquel sont confiés des lycéens et de jeunes étudiants. L'attention du jury porte donc légitimement sur son aptitude à transmettre un savoir spécifique à ses auditeurs, à les éveiller à la connaissance et à l'esprit critique en s'appuyant sur un support documentaire, qu'il aura pris soin de contextualiser et de présenter avec rigueur, et qui permettra de rendre le passé concret, presque palpable, pour ne pas dire « présent ».

Le constat pour 2014 : une inégale maîtrise des sujets

Si les candidats de la session 2014 ont dans leur très large majorité respecté le cadre de la leçon d'histoire générale, ils ont en revanche diversement répondu aux attentes de l'épreuve. Le jury constate le caractère inégal des prestations entendues. Parmi celles-ci, un grand nombre, de niveau moyen, ne privent pas le candidat d'une admission potentielle tout en rendant celle-ci plus aléatoire ; en revanche, d'autres – notées 4, 5 ou 6/20 – éloignent fortement cette potentialité. *A contrario* quelques leçons, de valeur égale ou supérieure à 15/20, confortent solidement les chances de succès.

Aux origines des contre-performances en matière de leçon

Les commentaires des commissions pointent souvent **une absence de perception de la (des) spécificité(s) du sujet**. La récurrence de cette constatation ouvre à questionnement. Faut-il y voir la conséquence :

- d'une réflexion initiale insuffisante, d'un travail de définition trop hâtif, voire inexistant, des termes de l'intitulé et de leur interaction, préalable indispensable à la mise en place d'une problématique claire et cohérente. De fait, beaucoup de leçons manquent d'une réelle problématisation. Ainsi, traiter « Louis XV et son gouvernement » sans s'interroger sur l'insertion ou non de la Régence, sans définir le terme de « gouvernement » et comprendre

qu'il est problématique dans la culture monarchique, revient à ne pas saisir les composantes majeures. Transformer le libellé initial « Alphonse VI de León (1072-1109) » en « Alphonse VI de Castille » tel qu'inscrit par le candidat en titre de son plan, occulte d'emblée tout le conflit entre le León et la Castille, laquelle, originellement un comté du León, parvient à supplanter son suzerain à la fin du XI^e siècle.

- d'une évolution de la culture historique, moins appuyée sur le caractère diachronique de la discipline, la mise en relief des grandes caractéristiques spécifiques à chaque période de l'Histoire. Parmi les candidats, certains cernaient difficilement la chronologie des évènements au point de ne pouvoir en saisir les interactions et en présenter des interprétations pertinentes. Il est également apparu que si l'histoire des mentalités et des représentations semble un domaine correctement maîtrisé, il n'en est pas de même pour l'histoire religieuse, culturelle, économique et financière, démographique, sociale, politique, quelle que soit la période du sujet.

En histoire ancienne, les aspects institutionnels restent flous et le sujet sur « Les pouvoirs d'Auguste » ne présente aucune définition de notions aussi essentielles que puissance tribunicienne, *imperium*, grand pontificat. S'agissant de l'Occident médiéval, le christianisme apparaît une religion parmi d'autres sans que les candidats mesurent à quel point il fonde l'histoire de cet espace. Pour l'époque moderne, le traitement de sujets tels « Vivre et mourir en France (XVI^e-XVIII^e siècles) » et « L'enfant en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles) » se révèle décevant par méconnaissance de la démographie historique et notamment incapacité à décrire et à définir exactement une crise démographique alors que l'un des documents d'illustration s'y rapportait. La notation des sujets sur la France au XIX^e siècle s'inscrit, pour la majorité d'entre eux, entre 4 et 6/15 par défaut de maîtrise de la succession chronologique des évènements, de connaissance des données majeures des cadres politique, institutionnel, économique, social, culturel.

- d'un défaut de pragmatisme. L'agrégation n'attend pas des candidats un savoir encyclopédique hors d'atteinte eu égard à la formidable extension du champ des connaissances. En revanche, le concours requiert réflexion, maîtrise des bases d'une culture générale disciplinaire solide, pragmatisme. Leur mobilisation facilite la compréhension du sujet et la recherche des informations *ad hoc*. Quels que soient les sujets et tout particulièrement pour ceux qui semblent au candidat *terra incognita*, cette quête doit commencer par la consultation des instruments de travail puis des ouvrages généraux et de synthèse en accès libre. Combien de candidats, faute d'être passés par cette étape, se perdent dans des lectures trop spécialisées

qui ne doivent être abordées qu'en un second temps, après effort de problématisation et ébauche d'un plan.

Faute de repères sur les « Espagnes médiévales » que des ouvrages de synthèse pouvaient apporter, le candidat, perdu dans les méandres d'informations plus pointues dès lors impossibles à hiérarchiser, a occulté des aspects aussi essentiels au traitement du sujet sur « Alphonse VI de León » que les conditions contestées de son accession au pouvoir, l'assassinat de son frère Sanche, comte de Castille et plus encore le personnage du Cid, héros Castillan, et ses relations complexes avec Alphonse VI. De la même manière, « La Glorieuse Révolution d'Angleterre » a pâti d'une erreur sur la chronologie que le recours premier à des ouvrages généraux d'histoire anglaise aurait permis d'éviter.

Ce défaut de perception de la spécificité du sujet à traiter **pénalise le candidat**, dès lors conduit à :

- commettre des erreurs cognitives ou chronologiques (« La Glorieuse Révolution d'Angleterre » confondue avec la première révolution du XVII^e siècle anglais).
- affaiblir son argumentation par des contradictions (Alphonse VI tour à tour maître d'œuvre des débuts de la Reconquête puis pas intéressé par les conquêtes, tout à son obsession de soutirer de l'argent aux rois maures).
- faire perdre à la leçon cohérence et pertinence en raison de l'importance des lacunes concernant la définition de notions fondamentales (dans la leçon sur les « Pouvoirs d'Auguste » déjà mentionnée, le candidat ne cerne ni le cadre chronologique du sujet qu'il traite jusqu'aux Flaviens, ni l'essence même des pouvoirs d'Auguste, se limitant à évoquer de manière générale les relations entre prince, Sénat, armée et plèbe urbaine).
- méconnaître la tension temporelle de la plupart des sujets, ce qui induit un récit statique.
- ne pas maîtriser l'importance des informations, par ailleurs appropriées au sujet, qu'il vient d'exposer. Dans « Le féminisme en France dans la première moitié du XIX^e siècle (1804-1849) », l'évocation des pétitions des femmes auprès de la Commission du Travail en mai 1848 s'accorde au sujet ; toutefois ne pas pouvoir, lors de l'entretien, éclairer cette manifestation en précisant le rôle des femmes lors de la révolution de février 1848, le profil des femmes pétitionnaires et surtout les raisons d'une telle insistance sur leurs conditions de travail à une époque où les femmes constituent largement un sous-prolétariat au service d'une vigoureuse industrialisation, pose problème quant à la compréhension des enjeux de l'information donnée. L'impression laissée par certaines prestations relève parfois du « copier-

coller », contre-productif car le candidat se doit d'expliquer, peu ou prou, à l'examineur qui le questionne les informations qu'il lui a présenté, comme tout orateur le ferait pour un auditoire attentif, intéressé et curieux.

Aux origines des contre-performances en matière de présentation du document

Dans cette séquence, trois types de contre-performances limitent la notation à 1/5 dans le premier cas, 2/5 dans les autres cas :

- un document inapproprié au sujet de la LHG. Ce fut le cas de « La Glorieuse Révolution d'Angleterre » illustrée par une gravure satirique hollandaise représentant Cromwell en 1653 dissolvant le Long Parlement ou du « Stalinisme en URSS de 1928 à 1953 » illustré par une photographie anonyme du 23 octobre 1956 montrant des Hongrois révoltés déboulonnant une statue de Staline (choix doublement inapproprié car hors champ chronologique et hors champ spatial).

- un document conforme thématiquement mais formellement inapproprié. Pour « Alphonse VI de León », un récit de la bataille de Zallaqa (1086), lu sans aucune retranscription à destination du jury, dès lors privé de tout support. Pour « La *Frontière* aux États-Unis de 1803 aux années 1890 », un extrait des *Mémoires* de Grenville M. Dodge chargé de la construction de l'*Union Pacific*, retranscrit manuellement sur transparent mais de manière maladroite (pas de numérotation des lignes, repérage malaisé) et sans éclairage scientifique suffisant.

- un document pertinent mais souffrant d'une faiblesse de son exploitation. Pour « Le schisme de 1054 », la lettre d'excommunication lancée par le légat pontifical contre le patriarche Michel Cérulaire en 1054 était bienvenue mais, faute d'avoir appliqué l'adage « Ne présenter que ce que l'on connaît », le candidat qui l'avait choisie s'est trouvé en difficulté devant les termes de « nicolaïte », « simoniaque », « arien » présents dans le texte. Pour « Le féminisme en France dans la première moitié du XIX^e siècle (1804-1849) », la lithographie intitulée *Le gouvernement des femmes* était bien choisie mais n'a pas pu être exploitée du fait de l'absence de contextualisation et surtout de mise en valeur de la relation entre l'image montrant des femmes débattant mais dans un cercle restreint à elles-seules et la légende genrée très significative, qualifiant les femmes de citoyennes tout en limitant leur rôle dans l'espace civique à celui d'allégories de la Liberté et de la République.

Faut-il mettre ces contre-performances en lien avec le temps souvent trop restreint accordé par les candidats à la préparation de cette séquence ? Très probablement car plusieurs prestations trahissent la précipitation soit dans la présentation d'un lambeau de texte à peine analysé, soit

dans le choix d'un document inadéquat alors que d'autres existaient. Pour « La société est-allemande (1949-1989) », le cadre du document – la foire de Leipzig – est approprié mais il n'en va pas de même du thème, montrant Staline entouré de représentants de toutes les républiques soviétiques : choix d'autant plus dommageable que la banque d'images numérisées offrait des scènes sur le travail, le sport, la dissidence, la construction puis la chute du mur de Berlin permettant d'éviter ce problème.

Les fondements d'une bonne leçon d'histoire générale

Ce qui précède souligne ce qu'il ne faut pas faire. Dès lors qu'est-ce qu'une bonne leçon d'histoire générale ?

Réfléchir avant tout

Réflexe premier, indispensable pour comprendre l'intérêt du sujet par l'analyse des termes de son libellé, s'orienter vers la bonne bibliographie, sélectionner les informations visant à privilégier l'essentiel et les présenter à travers une argumentation, problématisée, claire, cohérente et illustrée.

Les leçons conformes à cette approche appartiennent à toutes les périodes et sont de type varié. Mentionnons pour l'histoire ancienne « Rome et les Parthes (II^e siècle av. J.-C. - III^e siècle apr. J.-C.) », pour l'histoire médiévale, « Basile II (976-1025) » ou « Les Almohades (1147-1269) », pour l'histoire moderne, « Martin Luther (1483-1546) », « Cromwell » ou « La croissance économique en France au siècle des Lumières » et pour l'histoire contemporaine, « Les chartistes anglais » ou « L'année 1917 en Russie »...

Le préalable à une réflexion rigoureuse : la maîtrise des bases d'une solide culture générale

Cette dernière permet de saisir les enjeux d'un sujet et en conséquence de sélectionner et hiérarchiser les informations nécessaires à leur éclairage. La maîtrise des connaissances disciplinaires caractérise les leçons qui viennent d'être citées. Les candidats concernés en font la preuve lors de l'exposé, et elle se révèle davantage encore lors de l'entretien qui permet d'en mesurer à la fois la profondeur à travers les réponses aux questions de l'examineur initiateur du sujet, et l'étendue lors de l'interrogation conduite par les membres de la commission spécialistes des autres périodes.

Se montrer pragmatique

- dans le choix de l'axe à privilégier pour donner toute sa dimension au sujet. Pour « Martin Luther (1483-1546) », le candidat a pris le parti, excellent, d'insister sur l'historiographie et les différentes approches du personnage à travers l'Histoire.

- dans le choix des ouvrages à utiliser et la construction de la bibliographie. Pour « Les chartistes anglais », la candidate a su habilement tirer parti des ouvrages mis à disposition sur les tables de la salle de préparation et saisir tout l'apport du renouvellement des recherches historiographiques concernant la présentation de la diversité des trajectoires et des acteurs de ce mouvement, hommes comme femmes.

- dans l'approche de l'entretien. Le candidat qui a traité « Rome et les Parthes (II^e siècle av. J.-C. - III^e siècle apr. J.-C.) » a usé judicieusement de l'entretien pour apporter toutes les précisions nécessaires à son argumentation.

- dans la mise en valeur de la leçon à travers le choix d'un support documentaire restreint par le nombre mais judicieux par le choix. Cet apport, textuel, statistique, iconographique, n'a pas vocation d'agrément : présenté et commenté, il enrichit le raisonnement, lui donne une dimension réaliste, humaine. Il contribue incontestablement à transformer une leçon en « bonne leçon » comme en attestent les exemples cités précédemment. À cet égard, le jury regrette vivement le peu d'usage que les candidats font de la base d'images et de cartes numérisées en libre accès.

- dans la gestion rigoureuse des 6 heures de préparation, en prenant soin de consacrer le temps nécessaire à chacune des phases et notamment à la recherche d'un apport documentaire pertinent. Dans chaque bonne leçon, l'impression laissée par l'exposé n'a pas été démentie par la présentation solide de la séquence 2 étayée par la pertinence, voire l'originalité du document choisi, sa présentation à la fois pédagogique et intellectuellement rigoureuse.

S'agissant du sujet sur « Basile II (976-1025) », le candidat a sélectionné une miniature du Psautier de Venise représentant l'empereur couronné par les anges, lui permettant d'évoquer et définir la proskynèse, de faire référence à la Chapelle d'Aix, à Venise, aux Psaumes du roi David... Pour « Martin Luther (1483-1546) », un texte concernant la messe en langue allemande a fait l'objet d'une présentation circonstanciée. Traitant « Les paysans chinois des années 1930-1990 », la candidate a privilégié une affiche de propagande représentant Mao et les paysans, choix lui permettant de valoriser références et symbolique (Longue Marche, dimension des personnages, femmes, types de productions agricoles, etc.). Pour « Les Françaises et la Grande Guerre », la candidate tire la quintessence d'une image de propagande de la SCAF intitulée *La femme française pendant la guerre* en soulignant l'investissement patriotique (couleurs tricolores, figure centrale de Marianne en filigrane) des femmes participant à l'effort de guerre en tenant, à l'arrière, le rôle des hommes dans les champs et à l'usine sans abandonner leur fonction de mère, fondement même de la pérennité de la patrie.

Des conseils pour tirer le meilleur profit de l'épreuve de leçon d'histoire générale

Chacun doit se persuader que les contre-performances signalées précédemment n'ont rien d'irréremédiables ; toutefois, les dépasser demande une réelle détermination et un investissement soutenu.

En amont de l'épreuve : acquérir une solide culture historique de base

La fragilité d'un certain nombre de leçons découle de problèmes de méconnaissance événementielle, institutionnelle, culturelle, etc., basique portant indifféremment sur toutes les périodes historiques. Cette méconnaissance entrave les candidats dans la saisie de l'intérêt et des enjeux du sujet.

Idéalement, cette culture générale, qui en aucun cas ne vise à l'exhaustivité, se construit pas à pas tout au long de la scolarité primaire et secondaire. La réalité montre qu'à l'issue de ce parcours, les situations présentent bien des contrastes ; mais tout reste encore possible au stade des études supérieures.

Le temps des études supérieures

C'est le temps des études choisies. Pendant 5 ans, du L.1 au Master, l'étudiant parcourt les grandes périodes historiques dans une double optique de généralisation et d'approfondissement thématique ; s'ouvre à l'historiographie et au travail sur les sources ; se familiarise avec la méthodologie, la constitution de bibliographies, etc.

Pourtant, le jury constate chez quelques candidats combien ces acquis semblent lointains et incertains. Effet de stress ou pas, de fatigue ou pas, nicolaïte, simoniaque, crise démographique, mercantilisme, pays d'élection, pays d'États, proto-industrialisation, mais aussi Corneille, John Locke, etc. sont restés sans écho...

Pour échapper à ce type de situation inconfortable et pénalisante, le futur candidat doit prendre conscience de l'importance cruciale de l'année de préparation du concours.

L'année de préparation du concours

La préparation de l'épreuve doit débuter au plus tôt et se mener parallèlement à celle des questions au programme afin de disposer du temps nécessaire à la réactivation et à l'élargissement progressif de sa culture générale.

La consultation des *Rapports* successifs des jurys éclaire sur les types de sujets posés, pour chaque période historique. À partir de ces listes, prenez quelques exemples pour sonder votre propre culture, établir un bilan des lacunes ou des incertitudes, vous rassurer aussi sur vos

acquis. Portez votre attention sur les thèmes que vous n'avez jamais rencontrés au cours de vos études supérieures ; tenez-vous aussi informés des grands courants et des grands débats historiographiques, de l'élargissement des approches (transnationales et/ou globales, histoire du temps présent et mémoire).

Dotez-vous d'instruments de travail : parcourez les ouvrages généraux offrant une synthèse sur les données majeures concernant chaque période telle qu'en offrent les grandes collections de manuels universitaires. Intéressez-vous aux grandes collections historiques, aux dictionnaires historiques, aux atlas historiques et thématiques, aux ouvrages sur l'histoire de l'art, etc. Consultez à distance le catalogue de la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne <http://catalogue.biu.sorbonne.fr/>. Informez-vous sur l'actualité historique par la lecture régulière de revue d'histoire de solide vulgarisation ; n'hésitez pas à fréquenter les rayons spécialisés des librairies ou encore la rubrique « Histoire » de sites culturels.

Une année peut tout à fait suffire à se familiariser avec ces outils, d'autant mieux qu'elle s'inscrit dans un travail d'équipe.

Passez ensuite à la mise en pratique des outils recensés par un entraînement régulier à l'épreuve de la LHG avant les écrits et de manière plus soutenue après. Ne négligez aucune période.

Le jour de l'épreuve : réflexion, rigueur et pragmatisme

La préparation

Inspirez-vous des fondements d'une « bonne LHG » proposés ci-dessus et organisez méthodiquement votre temps.

Dans les minutes qui suivent le tirage du sujet et avant même de songer à constituer une bibliographie, **faites une lecture attentive et réfléchie du libellé** en l'analysant dans sa globalité. Questionnez-vous sur le sens des termes employés ; l'espace concerné ; la justification des bornes chronologiques par rapport au thème du sujet ; sa nature, etc. À l'issue de ce questionnement, vous devez être capable de saisir l'intérêt de votre sujet et d'ébaucher un plan que la consultation des ouvrages, ensuite, confirmera ou modifiera. Cette ébauche vaut guide et garde-fou dans vos lectures ultérieures en vous aidant à sélectionner les informations nécessaires à l'éclairage du sujet, tout en vous empêchant de vous laisser égarer par l'argumentation des auteurs dont l'objet d'étude ne s'identifie pas nécessairement à l'intitulé que vous avez tiré au sort. Ainsi la commission pourra apprécier la présentation d'une

argumentation nourrie par votre réflexion personnelle en lieu et place d'un « copier-coller » artificiel et le plus souvent inadéquat.

Ces premiers instants comptent pour beaucoup dans la pertinence ou non de votre leçon et vous protègent d'erreurs et/ou d'oublis pénalisants. Assimiler « Louis XV et son gouvernement » au règne de Louis XV revient à passer à côté du sujet. Circonscrire « Le pouvoir absolu en France (1610-1723) » aux seules pratiques gouvernementales et administratives ampute le sujet d'un aspect majeur : la justification idéologique d'un tel régime. Etc.

Le sujet étant cerné, vous pouvez vous consacrer à **la recherche des informations donnant corps à votre plan**. Pour constituer votre bibliographie, fiez-vous aux réflexes acquis pendant vos études et réactivés au cours de votre année de préparation. Commencez par le basique, utilisez les instruments de travail (dictionnaires, atlas, encyclopédies, etc.) ainsi que les manuels et les ouvrages de synthèse récents pour repérer les axes majeurs, les événements, personnages et problèmes essentiels. Confirmez, complétez ou modifiez alors l'ébauche de votre plan puis allez vers le plus complexe en recourant à des ouvrages spécialisés. Sachez que la LHG ne requiert qu'un nombre limité d'ouvrages, il s'agit – appuyé sur vos premières lectures – de choisir ceux qui permettent de traiter le sujet dans sa totalité mais aussi sa diversité. Prêtez attention à la date de parution d'un ouvrage : travailler à partir de travaux trop datés expose à présenter des informations aujourd'hui reconsidérées par l'historiographie. Lisez les introductions qui souvent vous permettront de cerner ces évolutions. N'écartez par les ouvrages en langue étrangère – anglais en particulier – dont la consultation (introduction, conclusion, plan, documents) apporte souvent un éclairage intéressant.

Présentez au jury une bibliographie organisée : instruments de travail (encyclopédie, dictionnaires, atlas) ; sources et documents ; historiographie ; manuels généraux et ouvrages de synthèse ; ouvrages spécialisés ; revues, pour les articles. Le tout sans oublier de mentionner l'année de parution.

À partir de votre plan, en conservant une certaine souplesse, recherchez dans les ouvrages les informations qui vous intéressent. Pendant une heure, voire deux, parcourez les ouvrages, lisez leur introduction et leur conclusion, consultez attentivement leur table des matières, retenez les pages utiles par des « post-it ». Regroupez les données recueillies par thèmes afin de pouvoir aisément ensuite les hiérarchiser et les organiser.

N'oubliez pas que vous devez consacrer un peu de temps à des tâches qui ne sont pas négligeables : préparation des documents qui seront mobilisés, mise au propre du plan, etc.

La leçon proprement dite : de la maîtrise avant tout

Il s'agit d'abord de la maîtrise du sujet : il en a été longuement question plus haut.

Soignez l'introduction, qui donne au jury une première impression sur votre prestation. Vous y définissez les termes du sujet, ses limites chronologiques et spatiales, y faites référence – si le thème l'implique – aux sources et à l'historiographie ; vous en dégager la problématique pour terminer sur l'annonce du plan (un plan préparé pour être montré à un auditoire).

Le développement argumente par étapes sur les enjeux du sujet tels que soulignés par la problématique. Le jury s'organisant autour du spécialiste de la période dont relève le sujet et de non-spécialistes qui tous ensemble évaluent la leçon, le candidat doit s'attacher à répondre aux attentes de tous. L'intérêt des examinateurs sera retenu par une présentation à la fois scientifique et pédagogique dégageant clairement l'essentiel. Suscitez leur attention en alternant exposé des faits et/ou des concepts, recours aux cartes, croquis et illustrations documentaires qui donneront matérialité à votre exposé.

Ne « bâclez » pas votre conclusion : elle laisse au jury la dernière impression sur votre exposé. Ne la restreignez pas à la seule synthèse des arguments présentés dans le développement : au contraire, donnez-lui toute sa fonction, celle de répondre à la problématique introductive et d'ouvrir une nouvelle perspective.

L'entretien

Ces échanges avec la commission ne visent pas à vous pénaliser mais bien au contraire à améliorer l'évaluation des prestations entendues. Les questions posées vous invitent à préciser vos arguments, à faire émerger des aspects ignorés, à rectifier des informations ou l'emploi de termes erronés. Il est de votre intérêt de répondre sans détour, précisément, d'avouer ponctuellement votre ignorance : vous permettrez ainsi au jury de rechercher un terrain de connaissances qu'il espère plus assuré.

Tout au long, restez engagés, sans vous décourager précocement.

Tout au long, une nécessaire maîtrise de soi

L'agrégation est un concours exigeant qui réclame un investissement personnel intense. En dépit de la fatigue de la préparation et du stress lié à l'enjeu du concours, les candidats de la session 2014 ont su se dominer et, pour la plupart, intéresser positivement le jury à leur prestation.

Convaincre implique une mobilisation totale, celle de l'esprit, instrument d'organisation de la réflexion, et celle du corps qui la transmet via la voix, le regard, la gestuelle.

La LHG est un oral. Dans la communication des informations, la voix du candidat joue un rôle majeur. Elle doit être tonique mais mesurée, ni trop puissante ou trop aiguë, ni *a contrario* trop faible. Tel un instrument, n'hésitez-pas à la moduler pour marquer la différence entre l'essentiel et ce qui l'est moins. Le rythme gagne à être soutenu et fluide, jamais précipité.

La voix porte une parole, un discours construit et informatif dont la réception par l'auditoire exige :

- de la rigueur dans la précision des mots employés : on évitera, entre autres, de parler d'« embaumation » pour embaumement, de « Pracllet » pour Paraclet, d'« Élie Havelly » pour Daniel Halévy, etc.

- de l'à-propos dans le temps du récit : le jury constate qu'en grande majorité, les candidats relatent le passé... au futur. Se faisant, ils deviennent adeptes inconscients du finalisme, laissant entendre à leur auditoire que le fait évoqué devait inéluctablement se produire : la Révolution française était déjà en marche dès la Régence et la République de Weimar portait déjà en germe l'accession d'Adolf Hitler au pouvoir...

Le candidat s'adresse aussi à la commission par le regard qu'il porte sur chacun des examinateurs pour l'intéresser à l'échange. Le visage ne doit pas être fermé mais expressif, toujours dans la juste mesure : pourquoi ne pas souligner, d'un sourire, une anecdote plaisante, retrouver de la gravité pour évoquer un fait dramatique ? Il ne faut pas non plus hésiter à se déplacer opportunément dans la salle afin de noter au tableau – de manière lisible et ordonnée – un terme inusité, un nom de personne ou de lieu, sans multiplier les mots d'origine étrangère dès lors qu'ils ne sont pas nécessaires et possèdent des équivalents explicites en français ; d'attirer, d'un geste précis de la main, l'attention sur le détail significatif d'un document iconographique, d'un graphique ; de montrer sur une carte la localisation d'une ville, d'une région, etc.

Le choix du mot « leçon » pour qualifier l'épreuve n'est pas fortuit (pas plus que celui d'« explication » pour les deux autres épreuves orales) : l'agrégation est un concours de recrutement de professeurs et c'est aussi, et de manière importante, dans les dimensions que l'on vient d'évoquer que se construit, se révèle et s'évalue la compétence professionnelle potentielle des candidats.

Cette maîtrise de soi doit aussi s'inscrire dans celle du temps imparti

Sauf de très rares exceptions, le jury a constaté le respect par les candidats du temps dans ses grandes masses. Cependant, et de manière continue au fil des sessions, la ventilation du temps entre les différentes composantes du plan présente souvent des déséquilibres aux dépens de la

dernière partie et de la conclusion. Ainsi, certains candidats consacrent à peine deux minutes à leur dernière partie et moins encore à leur conclusion alors que le travail préparatoire puis l'observation du chronomètre qu'ils prennent soin de déclencher au début de leur exposé puis de poser devant eux devraient leur épargner cette précipitation finale. Une répartition équilibrée accorderait approximativement 15/16 % à l'introduction, 24 % à chaque partie (dans un plan structuré en trois parties) et 12 % à la conclusion.

Sujets de leçon d'histoire générale traités à la session 2014

Histoire ancienne

Les carrières équestres dans l'Empire romain d'Auguste à Commode

Le second triumvirat

Patronat et clientèle à Rome à la fin de la République (II^e-I^{er} siècle av. J.-C.)

Marc Aurèle, empereur et philosophe

Armée et société à Rome de la deuxième guerre punique à Auguste

Les constructions d'Octavien-Auguste à Rome (33 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.)

L'Empire éclaté : le monde romain de 260 à 274

Toutankhamon : vie et destin

Rome et l'hellénisme au II^e siècle av. J.-C.

Les Gracques

Le Forum romain jusqu'à Auguste

Les pouvoirs d'Auguste

Les élites romaines et l'économie (II^e siècle av. J.-C. - II^e siècle ap. J.-C.)

Les prétoriens romains : histoire d'une garde impériale (14-193 ap. J.-C.)

L'évergétisme dans le monde romain (II^e s. av. J.-C. - II^e ap. s. J.-C.)

L'apogée de la Phénicie (v. 1200-883 av J.-C.)

Néron

La bataille d'Andrinople (378)

Les patriciens romains de 509 à 366 av. J.-C.

La guerre à Rome (509-264 av. J.-C.)

Du royaume de Pergame à la province romaine d'Asie : 133-88 av. J.-C.

La prise de Rome en 410 et ses répercussions

La royauté achéménide (550-330 av. J.-C.)

Julien l'Apostat

Les funérailles impériales à Rome (14-211 ap. J.-C.)

Les frontières romaines sous le Haut-Empire

Les derniers païens (364-529)

Le Sénat romain sous la République

Le triomphe romain sous la République (300-30 av. J.-C.)

Le royaume d'Israël sous David et Salomon (v. 1010 – 931)

Clovis

Servius Tullius, condottière étrusque et roi de Rome
Le culte impérial dans le monde romain sous le Haut-Empire
La révolte des juifs contre Rome de 66 à 73 ap. J.-C.
Les premières communautés chrétiennes (jusqu'en 313)
La colonne Trajane
Qin Shi Huangdi, le premier empereur de Chine
Les sénateurs romains d'Occident à la fin de l'Antiquité (IV^e-V^e siècles)
Rome et les Parthes : II^e siècle avant - III^e siècle ap. J.-C.
Amour et sexualité à Rome (v. 100 av J.-C.- v. 200 ap J.-C.)
Antiochos IV Épiphane

Histoire médiévale

Les laïcs et l'Église dans l'Occident médiéval (XII^e -XV^e siècle)
Le schisme de 1054
Jean sans Terre (1166-1199-1216)
Travailler en ville dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle)
Charles d'Anjou (1266-1285)
Jérusalem (de la fin du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle)
Idrissi et sa géographie
La naissance du royaume d'Angleterre (vers 850-1016)
L'aristocratie byzantine (VIII^e-XII^e siècle)
Savoirs, écoles et enseignement dans l'Islam médiéval
Saint Louis et la Méditerranée
Les Comnènes (1081-1185)
Les Almohades (1147-1269)
La « renaissance carolingienne » (VIII^e-IX^e siècle)
L'animal dans l'Occident médiéval
L'esclavage dans le monde islamique médiéval
Les monastères à Byzance
La croisade des Albigeois (1208-1228)
Alphonse VI de León (1072-1109)
Les politiques urbaines dans l'Italie communale
L'Égypte fatimide (969-1171)
Conceptions et représentations de l'au-delà dans l'Occident médiéval
Les campagnes byzantines (VII^e-XII^e siècles)
L'Islam et la mer (VII^e-XI^e siècles)
La Peste noire, un événement mondial ?
Le Califat d'al Ma'mun (813-833)
Les chrétiens en pays d'Islam au Moyen-Âge
Laurent le Magnifique et son temps
Les traductions depuis l'arabe dans l'Europe des XII^e – XIII^e siècle
Manier l'argent dans l'Occident Médiéval (XII^e-XV^e siècle)
Basile II (976-1025)

La Papauté sous Innocent III
L'Orient au VII^e siècle
Les Génois en Méditerranée Orientale (1261-1453)
Cluny (X^e-XII^e siècle)
Le cimetière dans l'Occident médiéval
L'Islam face à la croisade (1098-1291)
Frédéric Barberousse (1152-1190)
L'islamisation de l'Afrique au Moyen-Âge (Égypte et Maghreb exclus)

Histoire moderne

Société et culture dans les Provinces-Unies au XVII^e siècle
La réforme catholique dans la France du XVII^e siècle
Louis XV et son gouvernement
Financer la guerre en France du début du XVII^e siècle à 1789
La Glorieuse Révolution d'Angleterre
Les Européens et le Pacifique au XVIII^e siècle
Rembrandt
Vivre en ville dans la France d'Ancien Régime (v. 1680-v. 1780)
Londres 1666 - fin XVIII^e siècle
Louis XIV et la papauté (1661-1715)
La Nouvelle-France, du début du XVII^e siècle aux lendemains de la guerre de Sept ans
Les femmes en France sous l'Ancien Régime XVII^e-XVIII^e siècle
Monarchie et religion en Angleterre d'Henri VIII à la Restauration (années 1660)
L'hôtel particulier à Paris au XVIII^e siècle
Le pouvoir absolu en France (1610-1723)
Louis XVI et la Révolution française
La guerre de Sept Ans (1756-1763)
Vivre et mourir en France (XVI^e-XVIII^e siècle)
Le travail des femmes à l'époque moderne en France
Les Lumières de la fin du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e siècle en Europe
Les guerres de religion en France (1562-1598)
Libertins et libertinage en France sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles)
Henri IV
Livres et lecteurs en France sous l'Ancien Régime XVII^e-XVIII^e siècle
Martin Luther (1483-1546)
Olivier Cromwell
Les paysans français au « Grand siècle »
Peinture et société en France au XVIII^e siècle
La Terreur
Londres sous le règne d'Élisabeth I^{re} et des deux premiers Stuarts
Amsterdam au XVII^e siècle
Esclavages et esclavagismes européens au siècle des Lumières
La croissance économique en France au siècle des Lumières

Les protestants de l'Édit de Nantes à l'Édit de tolérance (1598-1787)
L'enfant en France sous l'Ancien Régime XVI^e-XVIII^e siècles
Le Royaume-Uni au XVIII^e siècle
Le jansénisme en France au XVIII^e siècle
Joseph II d'Autriche (1741-1790)
L'empire colonial français au siècle des Lumières
Jacques-Louis David

Histoire contemporaine

La société est-allemande (1949-1989)
Les débuts incertains de la III^e République (1870-1879)
Les chartistes anglais
Les États-Unis de 1919 à 1929
Persécution et déportation des Juifs en France
Gustave Courbet, peintre engagé
Les campagnes françaises de 1870 à 1914
Napoléon Bonaparte, premier consul (1799-1804)
Georges Boulanger, figure marquante de la III^e République (1886-1889)
Les circulations transatlantiques (1850-1914)
L'internationalisation de la guerre d'Espagne
Le Japon, des dernières années du Shogunat Tokugawa à la restauration de Meiji (1853-1868)
L'année 1917 en Russie
Romantisme européen et identités nationales
Le stalinisme en URSS de 1928 à 1953
Le féminisme en France dans la première moitié du XIX^e siècle (1804-1849)
Le peuple et ses métiers à Paris au XIX^e siècle
Culture et Guerre Froide
L'Europe au lendemain de la Première Guerre mondiale (1918-1924)
Chicago, métropole industrielle (1871-1930)
La guerre franco-prussienne (1870-1871)
Garibaldi
Les expériences combattantes (1914-1918)
La « Frontière » aux États-Unis (1803 - années 1890)
Les Américains et la fin du conflit vietnamien (1968-1975)
La première décennie de la Troisième République (1879-1889)
Vivre en Allemagne de 1918 à 1933
Le mur de Berlin 1961-1989
L'esprit de Revanche en France des années 1870 à 1914
Les années Pompidou (1969-1974)
Femmes et révolutions en France et en Europe (XIX^e siècle)
Le génocide tutsi au Rwanda : histoire et mémoire (1994-2007)
Les organisations internationales (années 1880-1930)
Léon Gambetta

Les Françaises et la Grande Guerre
La première industrialisation (1815-1851)
Bonaparte en Égypte (1798-1799)
Les paysans chinois (années 1930 - années 1990)
Le tournant libéral du Second Empire (1860-1870)

MICHELE DECHENOIX

EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES

Sur les 164 admissibles, 163 ont concouru dans le cadre de l'épreuve d'explication de documents historiques (EDH).

La moyenne des notes attribuées aux candidats présents a été de 8,97/20 ; la moyenne des notes attribuées aux candidats admis a été de 10,53/20. Même si l'EDH constitue, par essence, une épreuve propre à permettre à des spécialistes d'histoire, déjà sélectionnés par des épreuves écrites, de faire valoir au mieux leurs compétences, force est donc de constater que cette épreuve a revêtu un aspect souvent bien laborieux.

Pour conseiller les futurs candidats et expliciter les critères d'appréciation, on rappellera ci-dessous les conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée l'épreuve ; on tâchera aussi de fournir des éclaircissements sur la nature de l'épreuve, dans la suite des rapports des sessions antérieures auxquels les candidats doivent se reporter ; on indiquera enfin les sujets proposés au titre de la session 2014.

Les conditions matérielles de la session 2014

Les candidats disposent de six heures de préparation en bibliothèque. Durant les premières heures, ils peuvent demander jusqu'à cinq ouvrages, qui complètent ceux mis à leur disposition dans la grande salle de lecture Jacqueline-de-Romilly qui accueille cette préparation.

Dans cette salle, les ouvrages sont regroupés par période et par épreuve (histoire ancienne en vue de l'épreuve d'explication de documents historiques, histoire ancienne en vue de la leçon d'histoire générale...). Naturellement, au moment de chacune de leurs deux épreuves d'histoire, les candidats ont à leur disposition l'ensemble de la bibliothèque du concours et pas seulement les livres concernant prioritairement une épreuve et une période. Ainsi, pour expliquer et pour remettre dans leur contexte des témoignages de Français portant sur la société coloniale en Libye à la fin des années 1930, rien n'interdit de consulter des ouvrages portant sur l'Italie fasciste ou sur les intellectuels français et le fascisme, même s'ils sont classés dans la catégorie « Leçon d'histoire générale ». Comme cela a été rappelé plus haut, les candidats admissibles peuvent prendre connaissance de la disposition des ouvrages avant leur première épreuve orale d'histoire.

Outre ces livres et des cartes murales, de nombreuses cartes et images numérisées ont été mises à disposition des candidats dans des dossiers d'images chargés sur des ordinateurs disposés en salle de préparation. Grâce à des clés USB qui leur ont été prêtées, les candidats

ont pu ainsi choisir, copier et transporter des éléments d'illustration et de localisation, utilisés lors de l'épreuve pour illustrer tel ou tel aspect de l'EDH (il en a été de même dans le cadre de la leçon d'histoire générale). Lors de la session 2014, les candidats ont pu encore utiliser des transparents pour rétroprojecteur, sur lesquels ils pouvaient avoir dessiné une carte, un schéma ou un graphique ; ils ont disposé d'un chevalet de conférence (*paperboard*) sur lesquels ils pouvaient porter leur plan à l'avance, de façon que celui-ci fût affiché en salle d'épreuve lors de leur passage ; le recours à ces outils de communication devrait être appelé à régresser lors des oraux de la session 2015 et à ne subsister qu'à titre transitoire.

L'oral est public. Il consiste en une explication de vingt-cinq minutes (en cas de doute – imputable par exemple à une panne de chronomètre... – sur le temps disponible, un candidat ne doit pas hésiter à interroger le jury) suivi d'un entretien. Ces questions portent principalement sur la documentation expliquée et sur la question de programme qui y a donné lieu, mais aussi sur les trois périodes historiques qui n'étaient pas concernées au premier chef par le sujet.

La nature de l'épreuve

Une caractéristique de trop nombreuses explications a été que les candidats, comme démunis, ont largement remis en ordre les données constitutives des documents qui leur étaient soumis, sans véritablement faire l'effort d'en expliciter l'intérêt historique à la lumière d'éléments externes. Certes, le document est essentiel, mais ce n'est pas seulement sa logique interne qu'il faut mettre en valeur : c'est aussi l'apport qu'il fournit à la connaissance historique, notamment par rapport à d'autres sources disponibles. Un historien doit faire preuve de sens critique, juger de la valeur d'une source non seulement en fonction de sa cohérence propre mais aussi par rapport à l'ensemble des connaissances actuelles. En ce sens, l'EDH est non seulement l'occasion de montrer des qualités pédagogiques mais aussi scientifiques : les connaissances de fond et les connaissances bibliographiques acquises au cours de plusieurs années d'étude trouvent là un moyen de s'exprimer.

Naturellement, il est indispensable d'avoir, durant les mois qui précèdent l'épreuve, pris l'habitude de considérer les différents types de sources (textes, iconographie, statistiques), et la première publication – non décomptée dans les ouvrages autorisés en sus de ceux disponibles en salle de préparation – qu'un candidat se doit de demander est celle d'où est tiré son sujet même. Le candidat aura bien souvent ainsi moyen de trouver, dans l'introduction ou les annexes et les notes du volume, des précisions utiles sur l'auteur, la source, des points précis

du document. Il va de soi aussi que peut être utilisé tel développement figurant dans un manuel de base et consacré précisément à l'auteur du document proposé. La mention « source non communicable », explicitement indiquée avec certains documents, vise à éviter qu'un candidat ne perde du temps à demander un ouvrage non accessible ; les ressources bibliographiques mises à disposition permettent de mener le commentaire dans des conditions aussi bonnes que si la source était communicable : le jury veille avec attention à ce point.

Les candidats ne doivent pas se contenter des livres qu'ils peuvent trouver dans la salle de préparation. Les mois qui précèdent les oraux doivent aussi leur permettre de consulter assidûment les ouvrages en relation avec le programme, de façon qu'ils sachent déjà, quand la préparation de leur épreuve commence, où trouver tel type de renseignement (statistiques, cartes spécialisées, éléments biographiques...), grâce par exemple aux tables des matières détaillées ou aux *indices* dont certains ouvrages peuvent être dotés.

Mais c'est bien toujours le document proposé qu'il s'agit d'étudier, et la bibliographie disponible a pour but d'aider les candidats. Les notions fondamentales doivent être maîtrisées pour réussir cette étude.

Pour user au mieux des ouvrages dont ils disposent durant le temps de préparation, et avoir pris conscience de la rapidité avec laquelle s'écoule le temps imparti de six heures, les candidats ont grand intérêt à avoir effectué des exercices de préparation avant les épreuves d'admission.

Le jour de l'épreuve, les candidats doivent impérativement identifier l'auteur du document et situer les événements dans le temps aussi précisément que possible (un récit de Thucydide, contemporain de la Guerre du Péloponnèse, n'est pas une biographie de Plutarque écrite plusieurs siècles après la mort du personnage considéré), sa nature (une lettre de rémission n'est pas une correspondance ni des miniatures ni un tableau de statistiques constitué par des historiens du XX^e ou du XXI^e siècle).

Un plan efficace compte généralement trois parties (ceux en deux parties ne permettent bien souvent pas aux candidats de tenir le temps imparti).

Ainsi qu'il était souligné dans le *Rapport* sur la session 2013, le contexte doit être clairement explicité, qu'il s'agisse de l'espace, du moment, des acteurs en cause. Le candidat doit veiller à la fois à analyser de manière factuelle les éléments du texte et à les replacer dans un contexte plus large. Il ne doit pas retenir que certains points de détail du document, mais prendre en compte ses éléments les plus importants au regard de l'histoire universelle. Mais s'il ne faut pas

négliger de considérer avec attention certains détails concrets du document, il ne faut pas non plus s'enfermer rapidement dans des interprétations globales convenues. Par ailleurs, le simple bon sens permet bien souvent d'éviter certaines bévues : les questions posées par le jury ne sont pas des pièges grossiers.

Durant l'explication, il convient que les candidats fassent clairement sentir la progression de leur exposé, par tel signe porté en marge du plan affiché ou tel geste précis (et non vaguement effectué à deux mètres du plan), en évitant les formules pesantes (« Je vais passer maintenant à mon petit c »). Le développement se doit d'être relativement équilibré. Les termes spécifiques, transcrits d'une langue étrangère, ou les noms propres peu connus doivent être portés lisiblement au tableau au cours de l'oral – s'ils ne figurent pas déjà dans la documentation à commenter. Il est bien venu que le candidat illustre son propos par une carte qu'il aura éventuellement pris soin de constituer lui-même, à la lisibilité et à la pertinence de laquelle il aura veillé.

C'est naturellement à des commentaires dont les auteurs avaient su associer des qualités d'exposition et d'analyse précise que les meilleures notes ont été attribuées. Les membres des commissions se doivent de dire que la possibilité même d'attribuer de bonnes notes leur a paru rassurante sur l'avenir des études historiques en France.

Documents historiques expliqués lors de la session 2014

Histoire ancienne

Récit d'Ulysse à Eumée. Homère, *Odyssée*, XIV, 240-336.

Premières populations et colonisation de la Sicile. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, VI, 1-6.

Peuples et cités de Lucanie et du Bruttium. Strabon, *Géographie*, VI, 1, 1-5.

Démarate et Lucumon en Étrurie et à Rome. Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, III, 46-47, 2 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 34, 1-6 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXV, 43, 152.

Thasos, apoikia pariennne en Thrace. Plan général de la cité de Thasos (dans *Guide de Thasos*, Athènes et Paris, 1968) ; carte de la côte nord du bassin égéen ; Archiloque, *Fragments d'élégie* ; Inscription du *mnéma* de Glaucos sur l'agora (dans *Guide de Thasos*, Athènes et Paris, 1968) ; céramique : lion sur un plat cycladique (VII^e s. a. C.) (dans *Guide de Thasos*, Athènes et Paris, 1968) ; céramique : Plat rhodien avec sphinx (dans *Guide de Thasos*, Athènes et Paris, 1968) ; céramique : Tête féminine sur un plat thasien de style orientalisant (dans *Guide de Thasos*, Athènes et Paris, 1968) ; Hérodote, *Histoires*, VI, 46-48.

La ville et son territoire. Plan général de Locres Epizéphyrienne ; carte de la ville et du territoire de Métaponte ; Carte du territoire de Chersonèse taurique (ferme fortifiée et lot de terre cultivé) ; Heraion du Sélé (façade sud : cycle héracléen) ; Décret d'Athènes au sujet de sa colonie de Bréa en Thrace (*IG, I³*, n° 46 = J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, n° 24 - 446/445 a. C.) ; la fondation de Théra (Meiggs & Lewis, *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, Oxford, 1969, n° 5 = J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, Paris, 1992, n° 5 – fin VII^e s. a. C.).

Les pharaons de la dynastie saïte et les Grecs. Hérodote, *Histoires*, II, 147 et 152-154 ; 178-179 ; statue cube de Pédon ; inscriptions d'Abou Simbel.

Épidamne et Corinthe : les relations entre *apoikia* et métropole. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, I, 24-27.

Les premiers temps de Marseille. Strabon, *Géographie*, IV, 1, 4 ; Pausanias, *Périégèse*, X, 8, 6 ; Marie-Pierre Rothé et Henri Tréziny (coord.), *Marseille et ses alentours. Carte archéologique de la Gaule*, 13/3, Paris, 2005, figures 175, 178, 311, 327, 347, 348, 371a à 371d.

Fondation et destin de Massalia. Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue Pompée*, XLIII, 3-5.

L'occupation des îles Éoliennes, selon Diodore de Sicile. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 7 [8 à ne pas commenter de façon détaillée] et 9.

Le mariage d'Agaristé, fille de Clisthène de Sicyone. Hérodote, *Histoires*, VI, 126-130.

L'histoire d'Héraclée du Pont d'après Justin. Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue Pompée*, XVI, 3-5 (extraits).

La conquête de l'Ionie par le Perse Harpage et le sort de la cité de Phocée (546 av. J.-C.). Hérodote, *Histoires*, I, 162-165.

Richesses et délices des Sybarites. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XII, 9 ; Athénée de Naucratis, *Les Deipnosophistes*, XII, 518 C-E ; 519 C-E ; 520 C-D.

Les expéditions du Spartiate Dorieus en Libye et Sicile (vers 514 av. J.-C.). Hérodote, *Histoires*, V, 42-48.

Demandes présentées par Aristagoras de Milet à Sparte puis à Athènes, selon Hérodote. Hérodote, *Histoires*, V, 49-51 et 97.

Offrandes aux grands sanctuaires panhelléniques. Ex-voto de la cité d'Apollonia d'Illyrie (Pausanias, *Périégèse*, V, 22, 1-4) ; le trône d'Arimnos (Pausanias, *Périégèse*, V, 12, 5) ; traité entre Sybaris et les *Serdaioi* (J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, Paris, 1992, n° 8) ; ex-voto de la cité de Tarente (Pausanias, *Périégèse*, X, 10, 6-7) ; les trépieds de Gélon de Syracuse (J.-Fr. Bommelaer, *Guide de Delphes*, Paris et Athènes, 1991, p. 188 sq. ; A. Jacquemin, D. Mulliez, G. Rougemont, *Choix d'inscriptions de Delphes*, Paris et Athènes, 2012, n° 18) ; statue de Sardos, éponyme de l'île de Sardaigne (Pausanias, *Périégèse*, X, 17, 1-13).

Olbia pontique. Carte du territoire d'Olbia Pontique aux VI^e / V^e s. a. C. ; Plan général d'Olbia Pontique (dans Y. G. Vinogradov et S. D. Kryjiski, *Olbia, eine altgriechische Stadt im nordwestlichen Schwarzmeerraum*, Leyde, 1995) ; Plan de l'agora et du *temenos* d'Olbia Pontique (dans Vinogradov et Kryjiski, *op. cit.*) ; Hérodote, *Histoires*, IV, 17 et 52-53.

La puissance de Gélon vue par Hérodote. Hérodote, *Histoires*, VII, 154-158, 165.

Thasos à l'époque classique. Carte de la côte nord du bassin égéen ; Hérodote, *Histoires*, VI, 46-48 ; Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, I, 100-101 ; Athénée de Naucratis, *Les Deipnophistes*, I, 28 d-f ; trois règlements du commerce du vin (J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, *Études thasiennes* III, 1954, n° 7, p. 37 sq. - v. 480/470 a. C. ; IG XII, Suppl. n° 347, 1 et 2 - vers 400 a. C.) ; Timbres amphoriques thasiens (dans *Guide de Thasos*, 1968, p. 182) ; loi organisant la délation dans la cité de Thasos (J. Pouilloux, *op. cit.*, n° 18, p. 139 sq. - mars 410 a. C.) ; Décret de Thasos accordant des privilèges aux citoyens de Néapolis (J. Pouilloux, *op. cit.*, p. 210 sq. - v. 400 a. C.).

La fondation de Thourioi en Grande Grèce (446/5 av. J.- C.). Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, 12, 9-11.

Discours du Syracusain Hermocrate aux gens de Camarine. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, VI, 75, 4 – 81 (extraits).

Les pratiques de fondation d'une ville vues par Aristophane. Aristophane, *Oiseaux*, vers 960-964, 981-1057.

Solidarité des Athéniens et des Samiens. Décret de 405 (IG I², 126 ; traduction J. Pouilloux [dir.], *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1960, réédition 2003, n° 23, p. 91-92) et décret de 403/402 (IG II², 1 ; traduction J. Pouilloux [dir.], *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1960, réédition 2003, n° 24, p. 94-95) ; en-tête du texte d'IG I², 126 (F. Chamoux, *La Civilisation grecque*, Paris, Arthaud, 1963, illustration n° 49).

La tyrannie de Denys l'Ancien. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, 14, 7-9.

L'armée d'Agésilas en Asie Mineure. Xénophon, *Helléniques*, III, 4, 1-19.

L'action d'Évagoras en faveur des Grecs selon Isocrate. Isocrate, *Évagoras*, 46-57.

Le troisième voyage de Platon en Sicile, d'après Plutarque. Plutarque, *Vie de Dion*, 18-21, 1.

L'hellénisme en Asie Mineure au IV^e s. a. C. Ephèse, sentence judiciaire - milieu du IV^e s. av. J.- C. (H. Wankel, *Inchriften von Ephesos*, tome 1a, 1979, n° 2) ; Xanthos, Stèle trilingue, texte grec - 337 a. C. (H. Metzger, E. Laroche et A. Dupont-Sommer, *Fouilles de Xanthos VI*, 1979 ; Xanthos. Épigramme du pilier inscrit de Gergis (P. Demargne, *Fouilles de Xanthos I*, 1958, *Les Piliers funéraires*) ; Letôon de Xanthos. Dédicace du dynaste lycien Arbinas à Artémis (J. Bousquet, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 119, 1975 ; Letôon de Xanthos. Dédicace du pilier d'Arbinas - début IV^e s. a. C. (J. Bousquet, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 119, 1975).

L'action de Timoléon en Sicile selon Plutarque. Plutarque, *Vie de Timoléon*, 22, 4-7 ; 23, 1-8 ; 35, 1-4 ; 39, 4-6.

Chéronée. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVI, 84-89.

Les suites de la défaite des Thébains face à Alexandre, selon Arrien. Arrien, *Histoire d'Alexandre*, I, 8, 7 – 9, 1 ; 9, 6 – 10, 6.

Appel des Tarentins à Pyrrhos, et ambitions de celui-ci, d'après Plutarque. Plutarque, *Vie de Pyrrhus*, 13, 4-5 ; 13, 12 – 15, 3.

Pyrrhos en Sicile, d'après Plutarque. Plutarque, *Vie de Pyrrhus*, 22-23.

Les Grecs d'Asie Mineure sous obédience lagide. Décret honorifique de la cité de Termessos pour le Pamphylarque Philippos, fils d'Alexandros - 281/280 a. C. (L. Robert,

Documents de l'Asie Mineure méridionale, Paris, 1966, p. 53 sq.) ; Démarche des Cauniens auprès de leur compatriote Zénon (W. L. Westerman, *Zenon Papyri. Business Papers of the Third Century B. C. dealing with Palestine and Egypt. Columbia Papyri. Greek Series, I-II*, 1934-1940, n° 11, *P. Col. Zen. 11*) ; Lettre du stratège de Cilicie à la cité d'Arsinoé et décret des Nagidéens - v. 238-221 a. C. (C. P. Jones, C. Habicht, « A Hellenistic Inscription from Arsinoe in Cilicia », *Phoenix*, 43, 1989, p. 317-346 ; *SEG*, 39, 1989, n°1426).

Les Grecs de la diaspora dans l'Égypte lagide. Carte de l'Égypte lagide (d'après L. Martinez-Sève, *Atlas du monde hellénistique 336-31 av. J.- C.*, Paris, 2011, p. 50) ; les déboires du clérouque Philon (*P. Mich. Zen. 56*) ; Contrat de bail - 31 août 256 a. C. (*P. Col. Zen. 54*) ; les goûts alimentaires de Zénon (*P. Cairo-Zenon 59129*).

Les origines de la guerre entre les Rhodiens et les Byzantins. Polybe, *Histoire*, IV, 41, 11 – 48, 4.

Les Leucophryéneia de Magnésie du Méandre. Décret de la ligue étolienne pour la cité de Magnésie du Méandre (221 a. C.) (J. K. Rigsby, *Asyria. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley, 1996, n° 67) ; Décret d'Athènes pour la cite de Magnésie du Méandre (208 a. C.) (K. J. Rigsby, *Asyria*, n° 87) ; Lettre d'Attale I^{er} à la cité de Magnésie du Méandre (208 a. C.) (K. J. Rigsby, *Asyria*, n° 68) ; Décret d'Antioche de Perside pour la cité de Magnésie du Méandre (vers 205 a. C.) (J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, n° 113, cf. K. J. Rigsby, *Asyria*, n° 111).

La prise de Syracuse par les Romains. Tite-Live, *Histoire romaine*, XXV, 28, 1 – 29, 1 ; 29, 8 – 30, 1 ; 30, 12 – 31, 11.

Histoire médiévale

Les guerres d'Écosse. *Scalacronica* by Sir Thomas Gray of Heton, knight, éd. J. Stevenson, Londres, 1836 (extraits à partir de 1066).

Endenture entre le comte de Norfolk et Jean de Segrave (9 juin 1297). N. Denholm-Young, *Seignorial Administration in England*, Oxford University Press, Londres, 1937, p. 167-168.

Pertes de chevaux d'armes (1328). C.-U.-J. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*, Montbéliard et Lyon, 1874, p. 30-35.

Deux endentures pour service en paix et en guerre (5 août 1328 et 22 janvier 1332). Textes publiés dans « Private indentures for life service in peace and war 1278-1476 », éd. M. Jones et S. Walker, *Camden Miscellany*, XXXII, 5th Camden series, 3, Londres, 1994, n° 33 et 34, p. 65-68.

Projet d'expédition contre l'Angleterre (23 mars 1339 n. st.). *The Black Book of the Admiralty*, éd. T. Twiss, 4 vol., Londres, 1871-1876, I, p. 420-425.

La bataille de Neville's Cross (17 octobre 1346). *The Anonimale Chronicle, 1333-1381*, éd. V. H. Galbraith, Londres, 1927, p. 23-28.

Mise en défense de Saint-Omer (1346). L. Deschamps de Pas, « Ordonnance du Magistrat de Saint-Omer de l'année 1346 prescrivant les précautions à prendre dans le cas de l'approche des armées ennemies », dans *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*, t. 8, 1892, p. 243-251.

Le comte de Warwick, maréchal d'Angleterre, s'engage à évacuer immédiatement, en renonçant aux arrérages des rançons, un certain nombre de forteresses des environs de

Paris moyennant finance (13 mai 1360). Siméon Luce, *Histoire de Du Guesclin et son époque. La jeunesse de Bertrand*, Paris, 1876, p. 543-545.

Prisonniers de guerre et rançons (1364-1367). 1°) Texte original cité dans P.-Cl. Timbal, *La guerre de Cent ans vue à travers les registres du Parlement de Paris (1337-1369)*, Paris, 1961, p. 331-333. 2°) Archives départementales de la Côte-d'Or, B 11 257.

Les événements de 1370 vus par deux chroniqueurs. 1°) *The Anonimale Chronicle, 1333-1381*, éd. V. H. Galbraith, Londres, 1927, p. 62-69. 2°) Jean Froissart, *Chroniques*, 15 vol. parus, Paris, Société de l'Histoire de France, 1869-1975, t. VIII, éd. S. Luce, p. 1-5.

La guerre des Gugler (1375). 1°) Conrad Justinger, *Die Berner Chronik*, éd. G. Studer, Berne, 1871, p. 141-147. 2°) Illustrations tirés de la *Spiezer Chronik* (v. 1480) – Bern, Burgerbibliothek, Mss. h. h. I.16, folios 181, 202, 204, 205, 206 et 207.

Rémission pour l'écuyer Robert de Vigne (janvier 1383). Archives nationales, JJ 122, n° 63.

Ordonnance militaire de Richard II, roi d'Angleterre (17 juillet 1385). *The Black Book of the Admiralty*, éd. T. Twiss, 4 vol., Londres, 1871-1876, I, p. 453-458.

Dossier iconographique sur l'art du siège (XIV-XV^e siècles). Documents de la Bibliothèque nationale de France (source non communicable).

Un acte du duc de Bourgogne en faveur de la ville d'Arras (5 octobre 1414). Archives départementales du Nord, B 1601, f° 51 r°-52 r°.

Dossier sur la résistance dans la Normandie anglaise. Roger Jouet, *La Résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie (1418-1450)*, Caen, 1969, p. 184 et suivantes.

Lettre de rémission pour Guillaume Cotelin, dit le Cauchois (mars 1419). Archives nationales, JJ 171, n° 291.

Lettres patentes de Louis de Bar à Robert de Baudricourt et Robert de Sarrebrück au sujet de la capture de l'ambassade de Gauthier de Ruppes (1420). Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886, p. 306-307.

Lettre de rémission en faveur de Guyot Lavocat (février 1422 n. st.). Archives nationales (Paris), JJ 172, n° 37.

La bataille de Brouwershaven (13 janvier 1426). 1°) *D'après une lettre du duc de Bourgogne datée du 19 janvier 1426* (Archives départementales de la Côte-d'Or, B 11 942, n° 48). 2°) *D'après un chroniqueur anonyme* – Extrait de la chronique dite *Le livre des trahisons de France*, dans J. Kervyn de Lettenhove (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, II, *Textes français*, Bruxelles, 1873, p. 180-183.

Le siège d'Orléans et la Pucelle (1429). Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1858, p. 78-80.

Hommage fait du duc de Bedford et dénonciation d'hommage du duc de Bar au nom de René d'Anjou (mai et août 1429). A. Lecoy de la Marche, *Le roi René, sa vie, son administration*, ses travaux artistiques et littéraires, 2 vol., Paris, 1870, t. 2, p. 217.

Un plan de guerre anglo-bourguignon (avril 1430). Pièce justificative in P. Champion, *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*, Paris, 1906, p. 155-160.

Récit du siège de Compiègne par un Bourguignon, chronique anonyme. Pièce justificative in Pierre Champion, *Guillaume de Flavy. Capitaine de Compiègne*, Paris, 1906, p. 162-166.

Échange de lettres entre deux hommes d'armes (1430-1431). C.-U.-J. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné (Collection de cartulaires dauphinois, t. VII)*, Lyon, 1874, p. 342-345.

Le contrat d'engagement militaire de Robert de Sarrebrück à la bataille de Bulgnéville (1431). Pièce justificative in Bertrand Schnerb, *Bulgnéville (1431). L'Etat bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993, p. 134-135.

Abolition générale de Charles VII accordée à Antoine de Vaudémont au sujet des destrousses, rapt commis par les gens d'armes dudit comte pendant la guerre de succession de Lorraine (juin 1433). Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886, p. 273-275.

Copie des attentats faits par les Armagnacs sur les pays et sujets du duc de Bourgogne en dépit des abstinences de guerre. Henri de Flamare, *Le Nivernais pendant la guerre de Cent ans, t. 2*, Paris, 1925, p. 78-80.

État des garnisons anglaises en Normandie et dans les pays de conquête (septembre 1433-septembre 1434). *Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France during the reign of Henry VI*, éd. J. Stevenson, 3 vol. en 2 parties, Londres, 1861, II/2, p. 540-546.

Lettre de rémission en faveur de l'écuyer Philippe de Bourbon (30 décembre 1438). Archives départementales du Nord, B 1682, f° 49 r-v.

Le siège de Pontoise (1441). *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. L. Douet d'Arcq, Paris, 1857-1852, t. 6, p. 6-12

La prise de la ville de Luxembourg (1443). *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. L. Douet d'Arcq, Paris, 1857-1862, t. 6, p. 87-93.

Extrait des outrages et dommages commis en Rethélois par les gens de Robert de Floques et Poton de Xaintrailles (juin 1445). André Plaisse, *Un Chef de guerre au XVe siècle, Robert de Floques, bailli royal d'Evreux*, PSLE, Evreux, 1984, p. 253-255.

Rémission royale à Jean d'Offignies (1445). Pièce justificative in Valérie Toureille, « Pillage ou droit de prise. La question de la qualification des écorcheurs », dans *L. Bourquin et alii, La Politique par les armes*, Rennes, 2014, p. 169-182.

Comment les Français étaient habillés à la conquête de la Normandie, le récit d'un chroniqueur (1450). Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1858, t. 2, p. 235-238.

Instructions de Charles le Téméraire à son maréchal de Bourgogne (juillet 1468). Archives départementales de la Côte-d'Or, B 16, f° 167 v-168 v.

Ordonnance militaire de Louis XI (13 mai 1470). *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, éd. de Laurière, Secousse, Vilevault, de Bréquigny, de Pastoret, Pardessus, 21 vol. Paris, 1723-1849, t. XVII, p. 293-297.

Charles le Téméraire engage deux capitaines italiens. Bibliothèque nationale de France, Bourgogne 59, f° 27 r°-28 r° et 38 r°-40 r°.

L'équipement des combattants (v. 1290-v. 1480). 1° Ill. tirée de *Lancelot* (v. 1290)-Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 95, f° 24 v° ; 2° Gisant du « Prince noir » - cathédrale de Canterbury (fin XIV^e s.) ; 3° sceau de Jean sans Peur (v. 1410) – Archives nationales (moulage) ; 4° ill. tirée de *La Quête du Graal* (v. 1410) – Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3480, f° 508 ; 5° bacinet (v. 1420) – musée des Beaux-Arts de Dijon ; 6° ill. tirée de la

Chronique de Jean Froissart (ms. produit v. 1420-1430) – Bibliothèque nationale de France, ms. 2644, f° 159 v° ; 7°) ill. tirée de la *Chronique bernoise de Diebold Schilling l'Ancien* (v. 1480) ; Bern, Burgerbibliothek, ms. 10003, f° 148 ; 8°) Armure équestre (v. 1470-1480) – Royal Armouries Museum Leeds.

Histoire moderne

São Jorge da Mina, selon João de Barros. Extrait de João de BARROS, *Da Ásia*, Lisbonne, 1552, décade 1, livre 3, chap. 1 et 2; traduction C. Coquery-Vidrovitch, *La Découverte de l'Afrique*, Paris, 1965.

Relation du deuxième voyage de Colomb, Isabela, été 1494. Extrait de Christophe Colomb, *La Découverte de l'Amérique t. II Relations de voyage et autres écrits, 1494-1505*, traduit par Soledad Estorach et Michel Lequenne, Paris, La Découverte, 2002, p. 59-66.

1497-1499 et 1502-1503, Le récit de l'anonyme portugais. Paul Teyssier, Paul Valentin, Jean Aubin, *Voyages de Vasco de Gama*, Paris, Chandeigne, 1995, p. 283-303.

Lettre de Francesco Corbinelli, marchand florentin de Lisbonne, 1503. Paul Teyssier, Paul Valentin, Jean Aubin, *Voyages de Vasco de Gama*, Paris, Chandeigne, 1995, p. 353-355.

Le roi Dom Manuel et le monastère de Belém. Texte et dossier iconographique. 1) Extrait de *Crónica do Felicissimo Rei D. Manuel [Chronique du roi Dom Manoel]* de Damião de Góis, 1566-1567. Première partie, chapitre LIII. 2) Dossier iconographique : Frontispice de la *Crónica do Felicissimo Rei D. Manuel [Chronique du roi Dom Manoel]* de Damião de Góis (1566-1567) ; Le Monastère de Belém, images tirées de Sylvie Deswartes, « Le Panthéon royal de Belém » in *Demeures d'éternité. Eglises et chapelles funéraires aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, Picard, 2005, p. 157-198 ; Ostensoir de Belém (custodia) de Gil Vicente, Museu nacional de Arte Antigua, Lisbonne.

Ordonnances pour la Casa de la Contratación, 1510. A. G. I. [Archivo General de Indias], Patronato 251, ramo 1.

Les Portugais chez le Sultan du Bengale en 1521. Extrait de *Lembrança d'algumas cousas que se passaram quando António de Brito e Diogo Pereira foram a Bengala, assim em Benguela como em Tanaçarim e em Pegu onde tambem fomos* in *Voyage dans les deltas du Gange et de l'Irraouaddy 1521*, présenté et édité par Geneviève Bouchon et Luis Filipe Thomaz, Paris, Fondation Gulbenkian, 1988, p. 285-294.

Interrogatoire de Gonzalo Gómez de Espinosa devant le Conseil des Indes à son retour des Moluques (1527). Extrait de *Le Voyage de Magellan (1519-1522). La relation d'Antonio Pigafetta & autres témoignages*, édition établie par Xavier de Castro, Jocelyne Hamon et Luis Filipe Thomaz, préface de Carmen Bernand et Xavier de Castro, Paris, Chandeigne, 2007, p. 861-875.

Capitulación de Tolède concédée au capitaine don Francisco Pizarro. Raúl Porras Barrenechea, *Cedulario del Perú, siglos XVI, XVII, XVIII*, tome I, Lima, 1944, p. 18-24.

Capture et rançon d'Atahualpa à Cajamarca. Francisco de Jerez, *Verdadera relación de la conquista del Perú*, Madrid, 1992, p. 122-126.

Lettre du Docteur Diogo de Gouveia l'Ancien à D. Jean III roi du Portugal, de Paris, 17 février 1538. Archives nationales du Portugal (Torre do Tombo). Lettre publiée dans Serafim Leite, *Monumenta Brasiliae I (1538-1553)*, Rome, 1956 p. 87-97.

Fray Bartolomé de Las Casas, *Brevísima relación de la Destrucción de las Indias* [1542] Séville, 1552. Marcel Bataillon et André Saint-Lu, *Las Casas et la défense des Indiens*, Paris, 1971, p. 167-171.

Extraits de Nuevas leyes y ordenanzas de Indias. Barcelone, 20 novembre 1542, ratifié à Valladolid, 4 juin 1543. A. G. I., Patronato 170, R. 47 (1) folio 3-8.

Lettre de Tello de Sandoval, visiteur de la Nouvelle Espagne, au prince don Philippe (extraits). A. G. I., Séville, série *México*, leg. 68, sf.

Lettre de Bartolomé de Las Casas à Domingo de Soto (mai 1549). Extrait de Bartolomé de Las Casas, *Une plume à la force d'un glaive*. Traduction, commentaires et notes par Charles Gillen, Paris, Le Cerf, 1996, p. 224-229.

Ce que je crois de ce qu'écrit Oviedo... Traduction Jean-Pierre Clément et Jean-Marie Saint Lu dans Bartolomé de Las Casas, *Histoire des Indes* [1552-1559], Paris, Seuil, 2012, t. III, p. 693 et suivantes.

La répartition d'Indiens que Gasca fit aux Espagnols, et autres considérations. Francisco López de Gómara, *Historia General de las Indias*, Madrid, [1553] 1941, p. 180-186.

Bref avis de l'évêque Gerónimo de Loaysa à tous les confesseurs de ce royaume du Pérou. Manuel Olmedo Jiménez, *Jerónimo de Loaysa, o. p. pacificador de españoles y protector de indios*, Grenade 1990, p. 309-313.

Relación de Pedro de Ahumada, sur la rébellion des Zacatecos et des Guachichiles. A. G. I., Patronato Real 182, N. 5, 1562.

Francisco Hernández de Girón selon Diego Fernández. Diego Fernández, *Crónicas del Perú*, [1563], Livre II, ch. XLV-LIV, p. 17-54.

Les mérites des véritables conquistadores. Extrait de Bernal Diaz del Castillo, *Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, présentation Bernard Grunberg, traduit de l'espagnol par D. Jourdanet (1877), 2009. p. 791-798.

Le Conseil des Indes (1571). 1) Rapport de visite de Juan de Ovando au Conseil des Indes. 2) Extraits des Ordonnances du Conseil des Indes, Extraits de *Textos y Documentos de la América hispánica (1492-1898)*, Guillermo Céspedes del Castillo (éd.), Madrid, Labor, 1986, p.117-120.

Le Brésil des années 1570. Extraits de Pero de Magalhães Gandavo, *Tratado da Terra do Brasil, História da Província de Santa Cruz*, São Paulo, Itatiaia, 1980, p. 68-77, 85, 93-94 [dédicace, prologue, chapitres III & IV de l'*História*].

Lettre de Fray Antonio de Zúñiga, de Quito, à Philippe II. D. M. Salvá et D. P. Sainz de Baranda, *Colección de documentos inéditos de la historia de España*, Madrid, 1842-1895, 112 tomes, t. 26, p. 83-96.

1579-1586-1596, Informations sur les attaques de Drake. *Cartas de Indias*, Madrid, 1877, p. 353-358.

Les Jésuites au Japon. Alexandre Valignano, *Les Jésuites au Japon. Relation missionnaire (1583)*, chapitre VII, traduction, présentation et notes de J. Bésineau, Paris, Desclée de Brouwer et Montréal, Bellarmin, 1990, p. 115-119.

Información de méritos de Hernán Gómez de Ribera. Texte extrait de Thomas Hillerkus, «La información de servicios y méritos de Hernán Gómez de Ribera, vecino de Guadalajara en el siglo XVI. Un ejemplo de insensatez y torpeza », *Letras Históricas*, 7, 2012-2013, p. 193-213.

Extraits de Information sur les indigènes qui habitent à présent les îles du Ponant... évêque des Philippines, fray Domingo de Salazar, copie du 3/6/1588. Archivo Histórico Nacional, Diversos-colecciones de Indias, 26, N. 10. Madrid.

Une ambassade du roi du Congo en Europe (1588) [deux documents]. 1) Lettre de l'ambassadeur Duarte Lopez au pape Sixte Quint sur la situation du Congo, Madrid, le 24 février 1588 ; 2) Lettre de Cesare Spaciani, nonce à Madrid, au cardinal Montalto, secrétaire d'Etat, sur l'ambassadeur Duarte Lopez, Madrid, le 25 février 1588. Extraits de Joseph Cuvelier et Louis Jadin, *L'Ancien Congo d'après les archives romaines 1518-1640*, Bruxelles, 1954, p. 166-173.

Un voyage de traite en 1593. Extrait de Francesco Carletti, *Voyages autour du monde (1594-1606)* ; introduction et notes de Paolo Carile, traduction de Frédérique Verrier, Paris, Chandeigne, 1999 (p. 53-71).

Cédule royale accordant le privilège d'hidalguia à Juan Ayavire Cuysara (1599). Archivo general de la Nación, Argentine, sala XIII, 18.7.1, publié dans *Qararara-Charka, Malku, Inka y Rey en la provincia de Charcas*, T. Platt, T. Bouysse-Cassagne, et O. Harris éd., Lima, IFAL, 2006, p. 1006-1007.

Le Potosi au début du XVII^e. Fray Diego de Ocaña, *Un viaje fascinante por la América...*, extraits, version espagnole dans Thomas Gómez et Itamar Olivares, *La Formation de l'Amérique hispanique, XV^e-XIX^e siècles*, Paris, 1993, p. 302 et suivantes.

1606, **Extraits du Voyage autour du monde de Francesco Carletti (1594-1606).** Francesco Carletti, *Voyage autour du Monde*, Paris, Chandeigne, 1999, p. 183-263.

La route des Indes au début du XVII^e siècle [deux documents]. 1) Extrait du Règlement pour la navigation remis à Dom João Forjaz Perreira, comte da Feira, partant aux Indes en qualité de vice-roi (lettre du 20 mars 1608) ; 2) Extrait de la relation de Jean Mocquet (1607-1610) dans *Voyage de Mozambique à Goa. Relation de Jean Mocquet (1607-1610)*, Dejanirah Couto, Xavier de Castro (éd.), Paris, Chandeigne, 1996, p. 152-155 et 143-148.

« **Du trafic au Brésil, rivière de la Plata, Angola, Congo, São Tomé, Mina et des esclaves d'Afrique** ». Extrait du *Voyage de Pyrrard de Laval aux Indes orientales 1601/1611*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, Paris, Chandeigne, 1998, chapitre XVI, tome II, p. 721.

La reprise de Bahia, 1625 [deux documents]. 1) Lettre annuelle de António Vieira au général de la Compagnie de Jésus à Rome (1626). Extrait de António Vieira, *Cartas do Brasil*, João Adolfo Hansen (éd.), São Paulo, Hedra, 2006, p. 77-117 (extraits) ; 2) Document iconographique : tableau de Fray Juan Bautista Maino, *La Prise de Bahia*, 1635 ; 309 cm x 381 cm, Musée du Prado.

Lettre de Manuel Díaz Enríquez, depuis la prison de la ville de Santiago, au tribunal du Saint office de Mexico. Archivo General de la Nación, México, Inquisition, vol. 337, dans Rocío Sánchez Rubio et Isabel Testón Núñez, *El Hilo que une. Las relaciones epistolares en el viejo y el Nuevo Mundo (siglos XVI-XVIII)*, Mérida, 1999, p. 628-632.

Information sur les affaires de São Paulo & les méchantes actions de ses habitants, communiquée à sa Majesté par Manuel Juan de Morales résidant dans cette ville, 1636. Extrait de *Un aventurier anglais au Brésil. Les tribulations d'Anthony Knivet (1591)*, traduction et présentation Ilda Mendes dos Santos, Paris, Chandeigne, 2003, p. 214-216.

L'argent des Indes (1636). Extrait de Rodrigo de Vivero, *Avis et projets pour le bon gouvernement de la monarchie espagnole* dans Rodrigo de Vivero, *Du Japon et du bon gouvernement de l'Espagne et des Indes*, traduit et présenté par Juliette Monbeig, Paris, SEVPEN, 1972, chapitre V.

Rodrigo de Vivero, Avis et projets pour le bon gouvernement de la monarchie espagnole (v. 1636). Rodrigo de Vivero, *Du Japon et du bon gouvernement de l'Espagne et des Indes*, traduit et présenté par Juliette Monbeig, Paris, SEVPEN, 1972, chapitres XXVII et XLIII.

Histoire contemporaine

La grande mutinerie. 1) Extraits de Katherine Mary BARTRUM, *A Widow's Reminiscences of the Siege of Lucknow*, Londres, James Nisbet & Co., 1858. 2) Trois photographies de Felice Beato : « Ossements de cipayes dans le palais Secundra Bagh après la reprise de Lucknow par les troupes britanniques » ; « Officiers britanniques et Sikhs du régiment de cavalerie Hodson's Horse, Lucknow, début mars 1858 » ; « Exécution de deux mutins ».

Régents et résidents à Java. Multatuli [Eduard Douwes Dekker], *Max Havelaar*, traduit du néerlandais par A. J. Nieuwenhuis et Henri Crisafulli [d'après le texte de la 4^e édition], Paris, Dentu, 1876 [1^{re} édition 1860], chapitre V, p. 66-75.

Récit de voyage d'un prince javanais dans la principauté de Surakarta. Extraits reproduits dans Marcel Bonneff, *Pérégrinations javanaises. Les Voyages de R. M. A. Purwa Lelana : une vision de Java au XIX^e siècle (c. 1860-1875)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1986, p. 262-267.

Patriotisme dans la famille Tagore. Rabindranath Tagore, *Souvenirs*, traduit de l'anglais par E. Pieczynska, Paris, Gallimard, 2001 [première édition de la traduction française : 1924], chapitre 22, « Patriotisme », p. 120-123 et 125-127.

Juger les Anglais en Inde (deux documents). 1) Extraits d'une lettre de M. Justice Stephen, ancien membre du Conseil du Gouverneur Général en Inde, publiée dans le *Times*, le 1^{er} mars 1883. 2) Extrait du Mémoire des membres du Comité londonien des Anglo-Indiens pour la suppression du *Bill* amendant le code de procédure criminelle en Inde. Documents extraits de "The Executive Committee of the Anglo-Indian Association", *The Ilbert Bill. A Collection of Letters, Memorials, Speeches, Articles, etc., Stating the Objections to the Bill*, Londres, W. H. Allen, p. 9-12 et p. 100-101.

Les devoirs domestiques de la memsahib. 1) Extraits de Flora Annie Steel et Grace Gardiner, *The Complete Indian Housekeeper and Cook*, 1^{re} édition 1888, réédition Ralph Crane et Anna Johnston, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 11-14 et 16. 2) Une photographie : « Un juge de district, son épouse et leurs domestiques, Madras, vers 1905 », reproduite dans Charles Allen (éd.), *Plain Tales from the Raj. Images of British India in the Twentieth Century*, Londres, André Deutsch Limited et British Broadcasting Corporation, 1975, p. 80-81.

Un chef aux prises avec les Allemands au Sud-Ouest africain : extraits de la correspondance d'Hendrik Witbooi (1892-1894). Hendrik Witbooi, « *Votre paix sera la mort de ma nation* ». *Lettres de guerre d'Hendrik Witbooi, capitaine du Grand Namaqualand*, présentées et annotées par Jocelyn Nayrand et Dominique Bellec, Le Pré Saint-Gervais, Éditions Le Passager clandestin, 2011, p. 93-95, 104-109, 117-118, 123-125 et 129.

L'enfance d'une Békée à la Martinique vers 1900. Extraits des mémoires inédits d'Élodie Dujon-Jourdain, publiés dans Henriette Levillain (dir.), *La Guadeloupe, 1875-1914. Les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation*, Paris, Éditions Autrement, 1994, p. 167-173.

Instructions relatives à l'introduction et à l'emploi dans la Colonie [de Madagascar] de main d'œuvre étrangère, 1901. *Journal Officiel de Madagascar et Dépendances*, 18^e Année, n° 600, mercredi 8 mai 1901, p. 5759-5771.

L'éducation des jeunes filles de la noblesse javanaise : une lettre de Kartini (1902). Lettre de Kartini à sa correspondante néerlandaise, Stella Zeehandelaar, le 17 mai 1902, in *Lettres de Raden Adjeng Kartini*, choisies et traduites par Louis Charles Damais, Paris, Mouton, 1960, p. 109-116. Avec une photographie représentant Kartini et ses deux sœurs.

La loi forestière relative à l'Algérie (1903-1904). Décrets d'application du 20 août 1904 de la loi forestière relative à l'Algérie du 21 février 1903 reproduits dans *Application de la loi forestière algérienne*, Alger, Imprimerie Orientale Pierre Fontana, 1904, p. 3-9.

Lettre des Jeunes Gabonais sur la situation au Gabon en 1905. Lettre à l'inspecteur général Hoarau-Desruisseaux, Annexe du rapport n° 9 de l'inspecteur général, 16 juillet 1905 (Archives nationales d'Outre-Mer, MISSION 26. Rapport Brazza ; document publié par Catherine Coquery-Vidrovitch dans *Outre-Mers, Revue d'histoire*, t. 102, n° 382-383, 2014, p. 254-258).

La réglementation de la prostitution à Hanoi (1907). Arrêté du 25 avril 1907 reproduit dans Isabelle Tracol-Huynh, *Entre ordre colonial et santé publique, la prostitution au Tonkin de 1885 à 1954*, thèse de doctorat en histoire de l'Université de Lyon sous la direction de C. Henriot, 2013, volume annexe, p. 21-27.

Le Code de l'indigénat à Madagascar (1908). *Journal Officiel de Madagascar et dépendances*, 27 juin 1908, publié dans Jean Fremigacci, « Le Code de l'indigénat à Madagascar (1901-1946) », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, t. 101, n° 378-379, 2013, p. 267-269 (source non communicable).

« **Vendre** » **l'impôt aux Africains (AOF, années 1910).** Gouvernement de l'Afrique occidentale française, Colonie de la Côte d'Ivoire, *Manuel des Palabres*, Bingerville, Imprimerie du Gouvernement, 1915, p. 34-43, auteur Gaston Joseph, cité dans Francis Simonis (éd.), *Le Commandant en tournée. Une administration au contact des populations en Afrique Noire coloniale*, Paris, Seli Arslan, 2005, p. 283-287.

Communautés et sociabilités en Malaisie britannique dans les années 1910. Le témoignage d'un lettré malais. *The Wandering Thoughts of a Dying Man. The Life and Times of Haji Abdul bin Zainuddin. Edited with an Introduction and Notes by William R. Roff*, Kuala Lumpur, Oxford University Press, 1978, p. 69-71 et 77-84.

Réglementation du travail agricole et conflits sociaux à la Guadeloupe (1910). Extraits du rapport du Conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe A. Salinière, « Origines et causes du mouvement gréviste de février 1910 », Basse-Terre, Imprimerie du gouvernement, 1910. Avec une photographie : « La récolte de la canne à sucre à la Guadeloupe », sans date, collection Alain Buffon, in Henriette Levillain (dir.), *La Guadeloupe, 1875-1914. Les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation*, Paris, Éditions Autrement, 1994, p. 110.

La codification du droit musulman en Algérie et aux Indes néerlandaises. Christiaan Snouck Hurgronje, « Politique musulmane de la Hollande » [Quatre conférences à l'Académie des Administrateurs pour les Indes néerlandaises], *Revue du Monde Musulman*, 5^e année, Vol. XIV, n° 6, juin 1911, p. 437-446.

Indigénat et citoyenneté en AOF (deux documents). 1) Décret du 25 mai 1912 fixant les conditions d'accèsion des indigènes de l'Afrique Occidentale Française à la qualité de citoyens français, *Journal officiel de la République française*, Quarante-quatrième année, n° 147, samedi 1^{er} juin 1912, p. 4918-4919. 2) Circulaire du Gouverneur Général Brévié aux Lieutenants-Gouverneurs des colonies de l'Afrique Occidentale Française, Dakar, le 15 février 1935 ; Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, *Circulaires de M. le Gouverneur Général J. Brévié sur la politique et l'administration indigènes en Afrique occidentale Française*, Gorée, Imprimerie du Gouvernement Général, 1935, p 69-71.

Un conflit entre colons et administration coloniale à Madagascar. Cinq documents des Archives Nationales de la République Démocratique de Madagascar, série Archives économiques, sous-série Fiscalité (classement provisoire) n° 3. Documents reproduits dans Albert Ralaikoa, *Fiscalité, administration et pression coloniales dans le sud Betsileo (1895-1918)*, Antananarivo, Université de Madagascar, Établissement d'Enseignement Supérieur des Lettres, Études Historiques, 1987, p. 214-219.

Nairobi (des années 1910 aux années 1930). Ensemble documentaire. 1) Karen Blixen, *La Ferme africaine*, 1937, réédité dans le recueil K. Blixen, *Afrique*, Gallimard, coll. Quarto, 2006, p. 45-47. 2) Ensemble de 13 photographies et cartes postales représentant des vues de Nairobi et de sa population (source non communicable).

La violence au quotidien dans la plantation Michelin de Phu-Riêng (1925-1928). *Les plantations Michelin au Viêt-Nam. Le particularisme des plantations Michelin par Éric Panthou. Récit militant d'une révolte en 1920 par Tran Tu Binh*, Clermont-Ferrand, Éditions « La Galipote », 2013, p. 69-78.

Chiquinho. La vie quotidienne au Cap-Vert dans les années 1920. Extraits de Baltasar Lopes, *Chiquinho, roman traduit du portugais (Cap-Vert) et présenté par Michel Laban*, Arles, Actes Sud, collection Unesco d'œuvres représentatives, série africaine, 1990, édition originale 1947, p. 217-229.

Les conseils de notables au Togo. *Journal officiel des territoires occupés de l'ancien Togo*, 1922, p. 53-54 et *Journal officiel du Territoire du Togo placé sous mandat de la France*, 1924, p. 445-446. Avec deux illustrations : photographies reproduites dans Nicoué Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais, des origines aux années 1960*, t. 3, *Le Togo sous administration coloniale*, Paris, Karthala, 2011, p. 194 et 228.

La censure en Indochine dans les années 1920. Nguyen An Ninh, « La France et l'Indochine », *Europe*, n° 31, 15 juillet 1925.

Un bilan de la « politique culturelle » en Corée en 1926. Tadao Yanaihara, « Comment gouverner la Corée ? ». Traduit du japonais par Pierre-François Souyri dans P.-F. Souyri (dir.), *Japon colonial, 1880-1930. Les voix de la dissension*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 117-122.

L'administration coloniale au Ruanda dans les années 1930. Attilio Gatti, *Msitu la forêt*, Paris, Éditions Berger-Levrault, Paris, 1948, p. 75-90.

Les renégats de la civilisation. Robert Randau, « Les renégats de la civilisation », *L'Afrique du Nord illustrée*, nouvelle série n° 624, 8 avril 1933, p. 2-3.

Un voyage des conseillers coloniaux du Sénégal au Soudan français (1933). Colonie du Sénégal, Conseil colonial, *Session extraordinaire de février 1933*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, p. 10-12 et p. 49-52.

Portraits de rois au Togo par un visiteur français en 1933. Jean Martet, *Les Bâisseurs de royaumes (Voyage au Togo et au Cameroun)*, Paris, Albin Michel, 1934, extraits publiés dans *Regards français sur le Togo des années 1930*, Lomé, Éditions Haho, N. E. A. Togo / Paris, Karthala, coll. Les chroniques anciennes du Togo, n° 5, 1995, p. 70-78. Avec deux illustrations : photographies reproduites dans Nicoué Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais, des origines aux années 1960*, t. 3, *Le Togo sous administration coloniale*, Paris, Karthala, 2011, p. 222 et 232.

Les intrigues d'un fonctionnaire birman. George Orwell, *Une Histoire birmane*, Paris, Éditions Ivrea, 1996 [Édition originale : *Burmese Days*, 1934], p. 7-21 (chapitre I) et p. 374-375 (chapitre XXV).

George Orwell, Comment j'ai tué un éléphant. *New Writing*, n° 2, automne 1936 ; reproduit dans G. Orwell, *Essais, articles, lettres. Volume I (1920-1940). Édition établie par Sonia Orwell et Ian Angus. Traduit de l'anglais par Anne Krief, Michel Pétris et Jaime Semprun*, Paris, Éditions Ivrea, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, 1995, p. 301-309.

Dalat, « Perle des stations d'Extrême-Orient ». 1) Extraits du *Petit guide illustré de Dalat. Indochine française. 1930*, Hanoi, Impr. d'Extrême-Orient, 1930, p. 5-16. 2) Un plan de Dalat au début des années 1930 (Source : *Station d'altitude du Lang Bian, Réseau des routes et chemins touristiques de la commune de Dalat. Échelle 1/40 000^e*). 3) Trois photographies de 1948 : « L'hôtel du Parc », « La cathédrale Saint-Nicolas », « La gare de Dalat » (Service Ciné Photo, Agence économique de la France d'outre-mer/Haut-Commissariat de France en Indochine, clichés conservés aux ANOM).

Regards français sur les politiques sociales italiennes en Libye. 1) Extraits de Jean-A. Ducrot « Que se passe-t-il en Libye », *L'Illustration*, n° 4963, 16 avril 1938, p. 425-426 et de La Rochassière, « Une expérience de colonisation sans précédent », *L'Illustration*, n° 4995, 26 novembre 1938, p. 419-421. 2) Trois photographies : « Un centre d'hébergement créé par le maréchal Balbo pour recueillir les populations indigènes des taudis surgis autour de Tripoli comme autour de toutes les grandes agglomérations européennes en Afrique », *L'Illustration*, n° 4963, 16 avril 1938, p. 426 ; « Une église de campagne en Tripolitaine, à la fois très classique et moderne », *L'Illustration*, n° 4961, 2 avril 1938, p. 352 ; « Le somptueux hospice d'aliénés pour les indigènes condamnés de droit commun à Tripoli », *L'Illustration*, n° 4961, 2 avril 1938, p. 350.

L'inauguration d'un pont au Zoulouland vue par un anthropologue (1938). Max Gluckman, « Analysis of a social situation in modern Zululand » (1940), traduit par Yann Tholoniati, *Genèses*, 2008/3, n° 72, p. 119-155, extraits choisis p. 127-134.

La « mission civilisatrice » du Japon en Mandchourie. Extraits de Kikue Koizumi, « Manchu Girl » (traduit du japonais), reproduits dans Michele M. Mason et Helen J. S. Lee, *Reading Colonial Japan. Text, Context, and Critique*, Stanford, Stanford University Press, 2012, p. 211-224.

Doléances des autochtones de Guinée espagnole, 1942. Pétition des chefs indigènes de Bata au gouverneur général des Territoires espagnols du golfe de Guinée, 12 juin 1942, *Archivo General de la Administración* (Álcala de Henares, Madrid), AGA 81/08182 E-6.

Un bilan de « l'œuvre » coloniale à la fin des années 1940. Extraits de « Cours de M. Robert Montagne, professeur au Collège de France. Le bilan de l'Œuvre européenne au-delà des mers », dans *Peuples d'outre-mer et civilisation occidentale. Semaines Sociales de France. Lyon 1948, XXXV^e section. Compte rendu in extenso des cours et conférences*, Lyon, Chronique Sociale de France et Paris, Gabalda, 1949, p. 40-46.

Population, main d'œuvre et niveau de vie au Congo belge en 1950. « Situation économique du Congo belge », *Économie mondiale*, 5^e année, n° 2, 1950, p. 63-65 et 87-88.

Regards sur la condition des paysans algériens. 1) Extraits de Mohamed Dib, *L'Incendie*, Paris, Éditions du Seuil, 1954, p. 30-36. 2) Quatre photographies de Pierre Bourdieu prises entre 1957 et 1960 : « Paysan au travail, Djebabra-Chlef », « Groupe de jeunes, Ain Aghbal, Collo », « Sulfatage des vignes dans la Mitidja », « Corvée d'eau ». Clichés reproduits dans Franz Schultheis et Christine Frisinghelli, *Picturing Algeria. Pierre Bourdieu*, New York, Columbia University Press, 2012, p 144, 99, 138 et 111.

La Casbah d'Alger au début des années 1950. 1) Extraits de Jean Pelletier, *Alger 1955. Essai d'une géographie sociale*, Paris, Les Belles Lettres, Cahiers de Géographie de Besançon n° 6, 1959, p. 64-66 et de Mahfoud Kaddache, « La Casbah de nos jours », *Documents Algériens. Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie, série culturelle*, n° 56, 10 septembre 1951. 2) Deux plans : Alger au milieu des années 1930 (P. Vidal de la Blache et L. Gallois, *Géographie universelle*, 1937) et un plan du quartier de la Casbah (*Documents Algériens. Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie, série culturelle*, n° 56, 10 septembre 1951).

Médecine et colonialisme selon Frantz Fanon. 1) Extraits de Frantz Fanon, *Sociologie d'une révolution. L'an V de la révolution algérienne*, 1959, réédition Paris, François Maspero, 1968, chapitre IV « Médecine et colonialisme », p. 107-109. 2) Une photographie : « "Medical Services. Region of Constantine" », 1956. Fonds de l'Agence économique des colonies. Cliché reproduit dans N. Bancel, P. Blanchard, F. Delabarre, *Images d'Empire 1930-1960. Trente ans de photographies officielles sur l'Afrique française*, Paris, Éditions de La Martinière, 1997, p. 182.

NICOLAS RICHER

EXPLICATION D'UNE CARTE OU DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES

Le *Rapport* de la session 2013 encourageait les candidats à considérer l'épreuve de géographie sans appréhension et comme un vecteur – à condition de s'en donner les moyens – d'amélioration de ses chances de réussite au concours. Cet encouragement est reconduit à l'issue de la session 2014.

L'explication d'une carte ou de documents géographiques est un exercice aux règles connues et les efforts de préparation des candidats aux épreuves écrites sont directement capitalisables pour l'épreuve orale. Le jury utilise toute l'échelle de notation et n'a pas hésité à donner des notes très élevées aux explications réunissant les caractéristiques suivantes : capacité à fournir des informations maîtrisées sur la question au programme, explications apportant une plus-value et insérées dans un plan ayant pour objectif d'apporter des réponses aux questions identifiées en introduction, maîtrise technique d'une l'épreuve orale et – le concours recrutant de futurs enseignants d'histoire et de géographie – compétences en matière d'analyse géographique ainsi que maîtrise d'une culture générale géographique et historique.

Les candidats auditionnés lors de cette session confirment ce que les rapports précédents soulignaient : dans leur grande majorité, ils ont démontré de réelles qualités à l'oral. À quelques exceptions près, le temps d'exposé a été parfaitement maîtrisé ; les documents présentés ont été analysés avec précision et parfois avec une grande subtilité, voire une certaine élégance, et dans une langue précise ; les connaissances de base de la discipline étaient correctement maîtrisées. Cependant, la moyenne des notes des candidats présents est de 7,65/20 et celle des candidats admis de 9,90/20. Ces résultats, légèrement inférieurs à ceux de la session 2013, s'expliquent donc moins par une diminution du niveau moyen que par une fréquence plus élevée d'exposés de très faible niveau témoignant de graves lacunes.

Le jury juge l'explication à partir du niveau des connaissances restituées, de la capacité à organiser une réflexion à partir des documents étudiés et enfin de la maîtrise de la technique de l'exposé oral. S'agissant du niveau des connaissances mobilisé par le candidat, le jury attend d'abord que les notions élémentaires liées aux questions au programme soient maîtrisées. Les principaux ouvrages et manuels balisent le champ de ces connaissances et fournissent notamment des définitions ou des éléments de repérage qui doivent être restitués. Cela a été parfaitement illustré cette année par les grandes différences constatées chez les candidats quant à leur capacité à définir un système productif ; les définitions attendues, qui permettaient notamment de distinguer cette notion d'autres notions proches (celle de filière,

par exemple) étaient bien maîtrisées par de nombreux candidats alors que d'autres les ignoraient totalement. Or, il est nécessaire de connaître les termes spécialisés et surtout de les employer à bon escient : dans le cas contraire, le jury ne manque pas d'en vérifier le sens au cours de l'entretien. Par ailleurs, certains cas de géographie régionale et économique de la France sont des classiques, et des candidats n'avaient pas fait l'effort minimal de préparation permettant de se repérer, par exemple, dans une carte représentant un espace viticole, une région de haute montagne, un espace agricole méditerranéen ou une vieille région industrielle. Sur ce socle minimal, toute construction qui met en jeu des connaissances plus précises, à caractère régional, général ou théorique, est valorisée. Ces connaissances sont de deux sortes. Elles peuvent être de nature factuelle et plus descriptive avec des dates, des noms, des lieux qui montrent que le problème traité, ainsi que son contexte, sont connus ; c'est ainsi que pour l'étude d'une carte topographique à grande échelle, le premier réflexe doit être de localiser l'espace étudié dans son ensemble régional, à l'aide d'un atlas disponible en salle de préparation ; cela évite des questions embarrassantes (quelle grande ville se situe au nord de la carte ? quelles régions relie telle autoroute ou voie ferrée ? etc.) et permet de contextualiser les faits visibles sur la carte. Ces connaissances peuvent être aussi de nature plus théorique et amener le candidat à présenter des processus de structuration spatiale ; en procédant ainsi, le traitement du sujet permet une montée en généralité et témoignent d'une capacité à identifier des processus géographiques génériques qui permettent de comprendre des classes de phénomènes plus larges que ceux auxquels le sujet fait référence.

Pour ce qui concerne l'organisation de l'exposé à partir des documents à expliquer, le jury – comme les précédents rapports le signalaient – attend plus qu'un simple arrangement séquentiel de documents qui seraient résumés à grands traits. Les documents du dossier documentaire ne doivent pas donner lieu à une paraphrase : ils sont constitués d'une dizaine de pièces (textes de nature diverse, cartes, croquis, graphes, tableaux de données, images...) qui apportent chacune une information, toujours située, dont il convient de restituer le contexte et de commenter la source. Ces documents fournissent des éclairages différents sur un problème géographique dont le candidat doit expliquer la complexité en proposant une démarche claire qui conclut sur des pistes de résolution. Il est recommandé au candidat de ne pas laisser de document de côté au cours de sa présentation : la commission l'y ramènerait inévitablement au cours de l'entretien.

La situation ne se présente pas différemment pour les commentaires de cartes avec documents d'accompagnement (notons que cet exercice est clairement différencié de l'étude d'un dossier

documentaire contenant notamment une carte topographique, celle-ci ayant alors le même statut que les autres documents). La carte topographique doit être lue avec précision : le candidat doit repérer des objets géographiques (points, aires, structures linéaires...) situés dans un contexte topographique qu'il convient de décrire, lorsque le sujet le demande, de manière simple mais en utilisant le vocabulaire adéquat ; il doit mettre ces éléments au service d'une démonstration géographique qui, par exemple, insiste sur les localisations, les distances et les changements constatés si une étude diachronique est rendue possible par les documents. La carte ne doit donc pas rester – au sens propre comme au sens figuré – la toile de fond de l'exposé. Durant l'année de préparation, les candidats qui ne seraient pas familiers avec les cartes topographiques doivent consacrer un effort minimal à l'apprentissage de leur lecture : sans cet effort, l'exercice de commentaire, même si la carte est accompagnée de documents (trois à cinq) qui la complètent et en facilitent la lecture, est compliqué. Les documents d'accompagnement constituent des ressources : ainsi les tableaux de données démographiques éclairent des différences de structuration spatiale constatables sur la carte ; des cartes d'utilisation des sols précisent la nomenclature relativement simple des cartes topographiques, etc. Pour autant, ces documents n'apportent pas toutes les réponses : les meilleurs commentaires de carte sont donc ceux qui mettent une lecture précise de la carte au service d'une problématique construite à partir de connaissances descriptives et théoriques d'un bon niveau.

Quant à ce qui relève de la maîtrise technique, les règles ne changent pas :

- la durée de l'exposé doit être maîtrisée au total et en chacune des parties : le jury a apprécié que le temps soit découpé et alloué de telle manière que chaque partie, y compris la conclusion, soit présentée de manière satisfaisante (les candidats dont les débuts d'exposé étaient poussifs et entraînaient des introductions trop longues étant pénalisés).
- les candidats doivent s'exprimer à haute et intelligible voix.
- lorsqu'il est fait référence à un élément de la carte ou d'un document, il convient de le désigner précisément.

Cette année, la proportion des sujets dits « numériques » – c'est-à-dire fournis sur une clef USB en format de type présentation .pptx, clef remise au candidat avec un ordinateur portable – a notablement augmenté : quasiment tous les dossiers documentaires en relevaient, même si, à titre transitoire, les mêmes documents imprimés sur papier ont été également fournis. Le candidat est mis en situation de réaliser sur ordinateur une présentation PowerPoint articulée avec son exposé oral et vidéo-projetée en salle de passage. Ces sujets numériques permettent

d'établir un enchaînement argumenté : annonce initiale du plan (avec reprises éventuelles au fil du déroulement), mobilisation des documents dans un ordre voulu et personnel, exploitation des pièces du dossier pour, par exemple, souligner ou désigner par des flèches des points d'intérêt ou extraire tel détail ou telle partie faisant l'objet d'un commentaire plus précis (en conservant les éléments nécessaires à la compréhension des extraits, tels que la légende ou la source), ajouts de documents construits : tableaux, graphes... Les vidéo-projections n'ont été considérées comme réussies que lorsqu'elles étaient au service d'un contenu riche et pertinent au regard de la question posée.

À l'appui de leur démonstration, les candidats ont intérêt à présenter des croquis originaux dont un croquis de synthèse qu'il faut éviter de présenter à la dernière minute, mais au contraire élaborer par couches d'information successives au fil de l'exposé.

Les commissions de géographie – comme l'ensemble des commissions d'oral du jury – ne considèrent bien entendu pas la virtuosité de la présentation comme un critère décisif. Mais elles en tiennent légitimement compte pour évaluer la maîtrise de la technique de l'exposé oral (à cet égard, elles conseillent d'éviter de présenter la nature des documents du dossier documentaire à la suite en introduction : elles encouragent à la présenter et à en montrer l'intérêt au cours de l'exposé, au moment où le document est utilisé, c'est-à-dire précisément quand l'information sur sa nature, sa source, etc. sont les plus utiles...)

L'épreuve orale de géographie ne se limite pas à l'explication proprement dite. Après l'exposé, la commission du jury engage un échange. Cette phase a toute son importance dans l'évaluation : il s'agit donc de rester combatif et concentré pendant son déroulement. Les questions posées par la commission ont deux fonctions : tester les connaissances du candidat sur le périmètre strict du sujet puis, dans un second temps, voir l'étendue de ses capacités à raisonner à partir des notions et des catégories de la géographie. Le fait de ne pas répondre à une question portant sur un fait très précis ou sur détail n'est pas considéré comme une erreur grave ; si le jury a pu demander aux candidats de préciser des analyses, de reformuler des expressions, c'est dans l'objectif de juger la pertinence de leur réponse aux questions soulevées par le sujet. Il s'agit également de vérifier si certaines connaissances élémentaires sont bien maîtrisées. S'agissant des capacités à raisonner géographiquement, les questions peuvent poser sur la connaissance des processus, sur la comparaison avec des situations apparemment analogues, sur les hypothèses possibles face à des situations complexes et non tranchées. Ces questions visant à tester les capacités d'analyse, le jury a apprécié que les

candidats, lorsqu'ils ne possédaient pas la réponse précise, élaborent un raisonnement à partir de connaissances géographiques génériques.

La question de géographie des territoires : « La France : mutations des systèmes productifs » a donné lieu à plusieurs sujets, dossiers documentaires et commentaires de carte. Dans l'ensemble, les candidats ont fait l'effort de présenter les systèmes productifs de manière dynamique en abordant leurs transformations récentes. De la part d'étudiants possédant déjà une bonne culture historique, des remarques brèves et des repères sur le cadre chronologique de la mise en place et de l'évolution des systèmes productifs étaient attendus. Par ailleurs, les commissions ont également été sensibles à la capacité de certains candidats à mettre en relation les différentes échelles de structuration des systèmes productifs, en particulier dans les explications de cartes où une lecture descriptive à l'échelle locale ne permettait pas de saisir cette structuration. La connaissance, au moins à grand traits, des principales politiques publiques à différentes échelles (on pense en particulier aux principales politiques publiques de l'Union européenne) a constitué un élément souvent décisif pour traiter efficacement certains de ces sujets.

En conclusion, le jury tient à rappeler que les conditions pour passer avec succès l'épreuve de géographie ne sont pas multiples et que les facteurs de réussite sont connus. Il s'agit d'abord de se constituer un socle de connaissances sur les questions au programme qui soient opérationnelles sur plusieurs types de sujet, c'est-à-dire des connaissances à dimension générique ou parfois théorique illustrées par des connaissances factuelles. C'est de cette manière que les exposés pourront être riches en données et en exemples précis mis au service d'argumentaires à caractère générique reposant sur des données probantes. Si ce travail se combine avec un entraînement à la technique de l'exposé oral, les conditions sont alors réunies pour un excellent résultat à l'épreuve d'explication d'une carte ou de documents géographiques.

Liste des dossiers de documents et des cartes expliqués lors de la session 2014

Dossiers de documents

Question « La France : mutations des systèmes productifs »

- Agricultures urbaines
- Espace forestier : production, conservation
- La crise du système agricole breton
- La production d'hydroélectricité en montagne
- Le « dernier kilomètre », une lecture des mutations des systèmes logistiques urbains - L'exemple de l'Île de France

- Le Champagne, un système productif dans la mondialisation
- Le Marais Poitevin : des systèmes de production durables ?
- Le pastoralisme
- Le Roquefort, un système productif du local au global
- Le système productif Airbus
- Le système productif nucléaire dans le Cotentin
- Les activités économiques liées à la défense de la France
- Les espaces de PSA-Peugeot Citroën en France : mutations d'un système productif
- Les pôles de compétitivité en France
- Les tourisms industriels en France
- Mutations des systèmes productifs aux portes nord de Paris
- Politiques de développement local : soutien aux systèmes productifs ?
- Systèmes productifs et développement local dans le PNR de l'Avesnois
- Un système productif : le foie gras dans le Sud-Ouest
- Des conflits autour des grands aménagements sportifs dans le monde
- Drogues et conflits en Amérique latine
- Enjeux environnementaux et conflits à Madagascar
- Enjeux fonciers et conflits en Afrique

Question « Géographie des conflits »

- La Centrafrique, un État failli et conflictuel
- La corne de l'Afrique entre tensions régionales et enjeux mondiaux
- La mer Caspienne, au centre de tensions et de conflits
- La Transcaucasie, espace de conflits
- La vallée de Ferghana, un concentré des conflits d'Asie centrale
- Le bassin du Mékong, espace de conflits ?
- Le conflit gréco-macédonien
- Le détroit de Gibraltar, lieu de conflits
- Le Sahel, une région de conflits ?
- Les animaux sauvages : conflits pour une ressource ?
- Les Causses et les Cévennes, terres de conflits
- Les quasi-États dans le monde, des soupapes géopolitiques ?
- Les reconfigurations territoriales post-conflits à Beyrouth
- Nationalismes et régionalismes européens : conflits au sein des États ?
- Nettoyage et purification ethnique dans les conflits des Balkans
- Ressources et conflits en pays Maasai
- Risques naturels et conflits : l'exemple du littoral vendéen après la tempête Xynthia

Commentaires de carte

Alès, vieux bassin industriel en reconversion : carte IGN TOP25 Alès

Analyse des systèmes productifs d'un littoral atlantique : carte IGN TOP25 Rochefort Marennnes

Transports et zones d'activités : carte 1/25 000 La Verpillière

Dynamiques technopolitaines sur la carte IGN TOP25 Cannes Grasse Côte-d'Azur
Les défis territoriaux des mutations des systèmes productifs finistériens sur la carte IGN 1/25 000 Brest
Industries et hautes technologies dans la vallée de l'Isère sur la carte IGN TOP25 Grenoble
La ruine du système productif sidérurgique. Cartes d'Uckange : TOP25 (2010) et 1/50 000 (1980)
Le système de production industriel de la vallée de l'Arve : carte IGN TOP25 Bonneville-Cluses Le Faucigny
Le système productif viticole sur la carte IGN TOP25 Beaune-Chagny
Les activités industrielles sur la carte IGN TOP25 Port-Saint-Louis-du-Rhône (Étude de carte avec documents)
Les activités liées aux aéroports sur la carte IGN TOP25 Dammartin-en-Goële
Les espaces agricoles sur la carte IGN TOP25 Tarascon
Les reconversions d'un bassin minier sur la carte IGN 1/50 000 Béthune. Étude diachronique 1971-2003
Les systèmes de production alpins sur la carte IGN TOP25 Chamonix-Massif du Mont Blanc
Les systèmes de production du Comtat Venaissin : carte au 1/50 000 Cavaillon
Les systèmes productifs agricoles sur la carte IGN TOP25 Le Marin (Étude de carte avec documents)
Les systèmes productifs franciliens entre quotidienneté productive et compétitivité mondiale sur la carte IGN TOP25 Palaiseau-Arpajon
Les systèmes productifs ruraux dans le sud de l'Alsace. Carte IGN TOP25 Grand Ballon
Les systèmes productifs sur la carte IGN TOP25 Albertville
Pauillac et le Médoc, un système viticole à rayonnement mondial : carte IGN TOP25 Lesparre-Médoc Pauillac
Système productif littoral de Sète : carte IGN TOP25 Sète-Ouest
Systèmes de production dans une île volcanique située sous les tropiques : carte topographique de La Réunion au 1/100 000, IGN
Systèmes productifs et moyenne montagne. Carte IGN TOP25 Gorges du Tarn (...)
Un système viti-vinicole. Carte IGN TOP25 Narbonne.

LES MEMBRES DES COMMISSIONS D'ORAL